



## Après avoir imposé la censure de la presse

# Bhutto fait arrêter les chefs de l'opposition

ISLAMABAD, (d'après Reuter et AFP) — Vingt-quatre heures après avoir imposé la censure sur toutes les informations de la presse nationale relatives à l'agitation au Pakistan, le gouvernement de M. Zulfikar Ali Bhutto a fait arrêter hier matin ceux des dirigeants de l'opposition encore en liberté.

C'est la seconde vague d'arrestations depuis le début de la crise, puisque tous les leaders nationaux des neuf mouvements d'opposition, à l'exception de Na-

wabzada Nasrullah Khan, président en exercice de l'Alliance nationale pakistanaise PNA arrêté hier, étaient déjà détenus depuis plusieurs semaines.

La volonté évidente du premier ministre est de décapiter le mouvement qu'il a par ailleurs qualifié dans une interview de "tentative de coup d'Etat civil". La volonté de reprise en main du gouvernement par l'intermédiaire notamment de l'armée est affichée avec éclat depuis quarante-huit heures. Dix millions de per-

sonnes sont soumises au couvre-feu à Karachi, Hyderabad, Lahore, Sialkot, Lyallpur et Bahawalnagar. Les trois zones économiques principales du pays sont soumises à la loi martiale.

Le gouvernement n'a pas hésité d'autre part à faire arrêter samedi la bégum Whali Khan, leader très écouté des populations pathanes de la région frontalière du nord-ouest, qu'il avait placée jusqu'ici en simple résidence surveillée.

"M. Bhutto a décidé de couper les

ponts et de fermer définitivement la porte à la négociation", a estimé dans une interview à l'AFP M. Arshad Chaudhry, l'un des très rares membres du conseil général de la PNA encore en liberté.

Pour M. Chaudhry, l'initiative de M. Bhutto revient à essayer "d'opposer le peuple à l'armée". Le leader de la PNA a d'autre part estimé que le mouvement d'opposition "allait continuer jusqu'à la réalisation de ses objectifs: la démission de M. Zulfikar Ali Bhutto et l'organisation

de nouvelles élections générales".

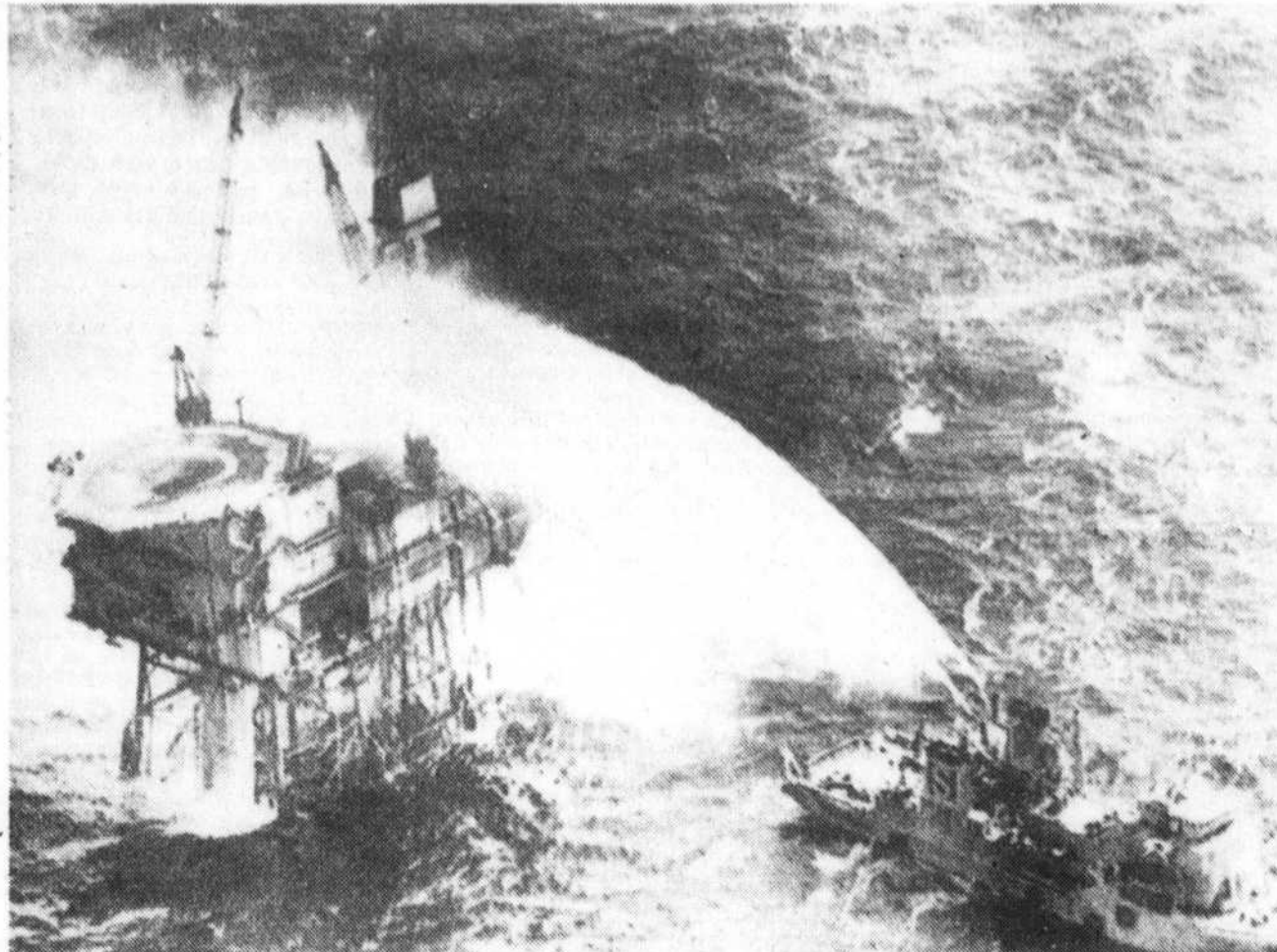
Cependant, l'opposition a lancé un véritable défi au gouvernement en annonçant l'organisation d'une "longue marche" sur la capitale Islamabad, samedi prochain.

Le but de la manifestation, selon un porte-parole, est une démonstration pacifique toute la journée devant la résidence du premier ministre à Rawalpindi, tout près d'Islamabad. L'opposition compte rassembler plus de deux millions de personnes, a indiqué le porte-parole.

Pour faciliter la tâche aux participants de la longue marche appelés de tous les coins du pays, l'opposition a décidé de ne pas organiser de manifestations vendredi. Le dimanche 1er mai, férié au Pakistan, devrait permettre aux "marcheurs" de rentrer chez eux.

La censure étant appliquée aux journaux et radios pakistanais, il semble probable que le conseil général du PNA a choisi cette date relativement lointaine

Voir page 6: Ali Bhutto



Les vaisseaux-pompes font leur possible pour réduire le danger d'explosion à la suite de l'explosion d'un des quinze puits de pétrole et de gaz relié à la plate-forme Bravo, en mer du Nord. La moindre étincelle pourrait faire exploser le nuage de gaz et enflammer les 4.000 tonnes de pétrole qui s'échappent chaque jour depuis vendredi. (Téléphoto AP)

## Fuite dans la mer du Nord

# Cinq experts tentent de conjurer une tragédie écologique

NORVÈGE (AFP, Reuter) — L'Europe se prépare à faire face à la pire catastrophe écologique de son histoire à la suite de l'explosion d'un puits de pétrole survenue vers 16 h 30 vendredi, à la plate-forme Ekofisk-Bravo en mer du Nord.

Sous la pression des gaz, le pétrole gicle jusqu'à une hauteur de 200 pieds au rythme de 4.000 tonnes par jour. La nappe de pétrole atteint 10 milles de largeur et 30 de longueur... et on prévoit qu'il faudra des mois pour colmater la fuite si les efforts d'aujourd'hui et de demain se soldaient par un échec.

Ce n'est qu'hier soir, en effet, que cinq spécialistes ont pu prendre pied pour la première fois sur la plate-forme Bravo, la plus importante dans le monde entier, depuis que l'explosion a obligé le personnel à une évacuation d'urgence. Le nuage de gaz qui flotte au-dessus de la région tout entière peut exploser à la moindre étincelle et on doit donc procéder avec la plus grande prudence.

En soirée, hier, les spécialistes qui avaient réussi à se poser sur la plate-forme en hélicoptère ont fait savoir qu'ils étaient "raisonnablement optimistes" et qu'ils espéraient pouvoir placer un capuchon spécial à l'extrémité du puits d'ici un ou deux jours, grâce à un bateau-grue qui était déjà en route.

Toutefois, si cette manœuvre échouait, il faudrait se résoudre à creuser un second puits à côté et à aller placer une valve à grande profondeur. Cela pourrait prendre jusqu'à quatre mois, a indiqué hier un porte-parole de la compagnie Phillips Petroleum qui était responsable du puits.

S'il devait en être ainsi, les conséquences seraient incalculables pour les pêcheurs de la mer du nord qui sont les plus riches en Europe. En effet, ce pétrole brut contient plusieurs composants toxiques pour la vie aquatique et on craint que sa

■ La protection des lacs: le militantisme est stérile si Québec ne légifère pas (page 3)

présence n'extermine la majeure partie des larves de poissons de la génération 1977. Les poissons plus gros seraient durement affectés même s'ils ne mourraient pas: leur chair gardera un goût désagréable pendant très longtemps.

Les vents relativement forts qui soufflent présentement sur la région provoquent des vagues d'une quinzaine de pieds de hauteur, de sorte qu'il n'y a aucun moyen connu pour retenir le pétrole dans de telles conditions.

Heureusement, les vents sont très variables, si bien que la nappe de pétrole a surtout tourné en rond depuis vendredi et qu'elle pourrait continuer à faire de même pendant des semaines. Personne ne peut évidemment offrir la moindre garantie à cet égard et les autorités de Norvège, du Danemark et d'Allemagne sont présentement sur le qui-vive pour protéger leurs rivages contre cette marée noire.

Les autorités norvégiennes ont fait savoir hier qu'elles ont chargé des tonnes et des tonnes de détergent à bord de bateaux-pompes pour disperser éventuellement cette immense nappe de pétrole et faciliter sa dégradation par les micro-organismes. Le problème, c'est que ces détergents sont encore plus toxiques que le pétrole pour la vie aquatique, si bien

Voir page 6: Tragédie

## Le PQ devrait se donner non pas un mais deux programmes

par Pierre O'Neill

Le député de Mille-Îles à l'Assemblée nationale, M. Guy Joron, croit qu'il pourrait être plus fonctionnel pour le Parti québécois de se donner deux programmes distincts: l'un pour établir la feuille de route quotidienne du gouvernement, l'autre pour définir à plus long terme les orientations politiques fondamentales.

Prononçant l'allocution de clôture du congrès régional de Laval, M. Joron a

souligné le problème que pose le "mélange" du court et du long terme dans un même document.

Le risque, selon M. Joron, c'est qu'en voulant se préoccuper davantage de l'exercice quotidien de la gestion publique, de "l'opérationnel", les militants péquistes oublient, petit à petit, les grands débats, les questions fondamentales, les orientations idéologiques. "Nous ne voulons pas que l'exercice de la participation, exclusivité du Parti québécois, nous

amène à demander aux membres de devenir des gestionnaires de l'Etat".

Au début et plus tard dans l'opposition, les militants dans leur comté et à l'occasion des congrès discutaient strictement des options fondamentales, des grandes orientations. Graduellement et surtout depuis le 15 novembre, les délibérations sont essentiellement consacrées aux problèmes d'actualité et aux projets de loi du gouvernement. C'est ce "dessin global

Voir page 6: Deux programmes

## Le Portugal se penche sur sa révolution

### 3) Correction ou récupération ?

LISBONNE — Profil de médaille, prunelle ardente, sourcils charbonneux et sourire persuasif: M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste portugais, affiche l'assurance d'un homme serein. Après trois années de luttes "difficiles", de poussées en avant et de replis plus ou moins calculés, il juge le bilan largement "positif" pour le P.C.P.

D'abord, il ne renie rien. "La ligne d'alliance du peuple avec le M.F.A., préconisée dès 1974 était "correcte"; elle a essentiellement permis de défendre la démocratie"; il admet cependant que le parti n'a pas prêté assez d'attention "aux classes moyennes, aux agriculteurs, aux intellectuels, aux habitants des bidonvilles...". Des hebdomadaires d'extrême droite liés aux anciens courants "spinozistes" laissent entendre que "la mise hors-jeu du parti communiste s'impose"? Il balaise cette "allusion" de la main. "Nous sommes sans doute maintenant isolés au Parlement, mais pas dans le pays. Au contraire, le parti ne cesse de se renforcer. Le rythme des adhésions n'a jamais été aussi net depuis trois ans. C'est un reflet du mécontentement général. Le gouver-

nement glisse à droite. Cela dit, nous ne voulons certes pas être sa "béquille" mais nous ne souhaitons pas non plus sa chute. De notre point de vue, un affaiblissement du parti socialiste serait mauvais...".

Il y a deux semaines, M. Cunhal a tenu un meeting à Porto, capitale du Nord "anticommuniste", en présence de six mille personnes, et sans incident. Un indice "encourageant". "En outre, ajoute-t-il, le mouvement des petits paysans du Nord hostiles à l'emprise de la CAP (1) se renforce très nettement...".

Libertés démocratiques, paix en Afrique, réformes sociales, nationalisations, réforme agraire, contrôle ouvrier: M. Cunhal énumère avec satisfaction ce qu'il appelle les "principaux acquis de la révolution du 25 avril" mais, se proclamant "réaliste", il tient à regarder en face les

"points noirs" et les "menaces qui se précisent".

Le P.C.P. "est toujours barré dans de nombreuses régions de l'intérieur, c'est un fait"; une offensive gouvernementale "se développe contre la réforme agraire, contre les unités collectives de production, environ quatre cent cinquante, de l'Alentejo". "On fait état, pour justifier cette offensive, dit M. Cunhal, d'occupations sauvages des terres. Nous avons fait une enquête sérieuse et l'on nous signale deux cas, mineurs, intéressant des propriétés de moins de dix hectares proches d'Evora. Deux cas qui remontent à deux mois au moins... Il n'y a rien d'autre, rien qui permette de crier au scandale".

Dans les deux cas, "les terres étaient abandonnées et les ouvriers sont revenus pour les travailler". Selon le secrétaire

général du P.C.P., les unités collectives de l'Alentejo "ne sont pas de "type" socialiste, mais de "caractère" socialiste...". Nuances... Le vrai problème est, dit-il, "ailleurs". "Dans le manque de crédits, de techniciens compétents et en nombre suffisant... Le système des coopératives n'est pas réellement adapté à cette région de culture extensive impliquant une mécanisation planifiée et où 90% de la main-d'oeuvre est salariée, composée de travailleurs sans terre, n'ayant que leurs bras. Et ce prolétariat agricole du Sud vit dans les villes et les bourgades... Un type d'organisation collectiviste est donc indiqué mais nous ne sommes pas hostiles a priori aux coopératives...".

La presse communiste dénonce chaque jour la "récupération capitaliste". Pour le gouvernement socialiste, il s'agit évidemment de tout autre chose, et d'abord de "corriger les erreurs et les excès" de la période "gonçalviste", en 1975, pendant laquelle les nationalisations ont été proclamées et qui a été marquée par une extension rapide des "occupations" de terres dans l'Alentejo. La loi de réforme agraire

Voir page 11: Le Portugal

## Trudeau sera reçu à l'Élysée le 12 mai

PARIS (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, sera reçu officiellement par le gouvernement français, le jeudi 12 mai.

C'est ce que la Presse Canadienne a appris de source sûre, en fin de semaine, et cette visite doit être annoncée au cours de la journée de lundi par le gouvernement canadien.

Si, pour la deuxième fois depuis son septennat, le président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, accueillera

le chef du gouvernement canadien.

Dans le contexte politique canadien, cette visite, selon des observateurs, est très importante et très significative et elle indique d'une façon tangible les intentions du gouvernement français de conserver des relations privilégiées avec le Canada.

Cette rencontre des deux chefs d'Etat interviendra quelques jours seulement après des visites officielles de M. Marc Lalonde, ministre canadien de la Santé et du Bien-être social, et de celle du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

La visite de M. Lalonde, qui sera reçue en outre par Mme Simone Weil, son homologue française, commence lundi pour se terminer mardi, alors que M. Morin entreprend ses rencontres de trois jours mercredi.

En plus de rencontrer le premier ministre Raymond Barre, M. Morin doit également s'entretenir avec le président de la République.

Par ailleurs, la visite de M. Trudeau fera suite à deux conférences importantes qui se dérouleront à Londres avec le sommet économique des 7 et 8 mai et la conférence de l'OTAN les 10 et 11 mai.

Ainsi les deux hommes d'Etat pourront

Voir page 6: Trudeau à l'Élysée

### au sommaire

■ L'application du plan Laurin entraînera la disparition du groupe anglophone —page 2

■ Il faut freiner l'urbanisation sauvage autour de Montréal (Guy Tardif) —page 3

■ La réponse avortée de Rodrigue Tremblay: un éditorial de Claude Ryan —page 4

■ Le projet Katimavik: pourquoi pas une révolution culturelle? —page 7

■ La discrimination dans la presse est moins flagrante parce que plus subtile —page 13

Une nouvelle Charte du Travail ? dans Le Devoir du 29 avril (vendredi)

Un cahier spécial sur les relations de travail, publié à l'occasion de la Fête internationale des travailleurs.

SUPER-LOTO				TIRAGE: 234 22-04-77		4 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET 1827681 GAGNE \$50,000		GAGNANTS POSSIBLES		NUMEROS 5 DERNIERS CHIFFRES		PRIX		GAGNANTS POSSIBLES		NUMEROS 3 DERNIERS CHIFFRES		PRIX	
730,577 billets vendus				5,852 gagnants		\$2,613,200 en prix		\$100,000 COMPTANT ET \$100,000 PAR AN PENDANT 14 ANS		52		2000		5,792		100			
1 <sup>er</sup> NUMERO COMPLET		2031557		GAGNE \$1,500,000		5 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1761912		GAGNE \$50,000		31557		557					
2 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1567458		GAGNE \$200,000		6 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1750872		GAGNE \$10,000		67458		458					
3 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1799018		GAGNE \$100,000		7 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1440244		GAGNE \$10,000		99018		018					
						8 <sup>e</sup> NUMERO COMPLET		1444467		GAGNE \$10,000		27681		681					
												61912		912					
												50872		872					
												40244		244					
												44467		467					

# Le plan Laurin

## ● L'application intégrale du Livre blanc entraînera la disparition du groupe anglophone

par  
**Réjean Lachapelle**  
collaboration spéciale

A ma connaissance, quatre études (1) prévisionnelles ont été consacrées depuis 1969 à l'appréciation de l'évolution future de la composition linguistique de la population québécoise. Elles se fondent toutes sur les faits suivants:

1°. Les francophones (2) bénéficiaient traditionnellement d'une surfécondité importante par comparaison aux autres Québécois; celle-ci s'est atténuée au cours des années cinquante et a disparu à peu près complètement au cours des années soixante.

2°. Les différences de mortalité, au reste défavorables aux francophones, sont dorénavant trop faibles pour constituer un facteur significatif dans la croissance différentielle des groupes linguistiques.

3°. La mobilité linguistique (3) des allophones se fait bien davantage vers l'anglais que vers le français et les francophones accusent un bilan légèrement négatif dans leurs "échanges linguistiques" avec les anglophones: au total les allophones perdent beaucoup, les anglophones gagnent beaucoup et les francophones restent à peu près stationnaires.

4°. Les mouvements migratoires nets ont généralement pour effet d'augmenter notablement la fraction des allophones, d'accroître légèrement la fraction des anglophones et par conséquent de diminuer la fraction des francophones.

A quelques nuances près, les démographes semblent s'entendre sur ce diagnostic, établi, il faut cependant le souligner, avec bien peu de données précises.

Ne disposant pas, jusqu'en 1974, d'indications leur permettant de croire que le gouvernement québécois adopterait des mesures propres à modifier d'une manière significative la situation démographique, les démographes ont "reconstruit" tacitement dans les années futures la situation qu'ils ont "observée" au cours de la décennie soixante. Ils ont de fait adopté *grosso modo* les hypothèses suivantes:

1°. La fécondité et la mortalité des francophones seront à l'avenir peu différentes de celles des autres Québécois.

2°. La mobilité linguistique bénéficiera aux anglophones aux dépens des allophones et à un moindre degré des francophones; quant aux francophones, ils gagneront aux dépens des allophones ce qu'ils perdront au profit des anglophones, ou peu s'en faut.

3°. Les migrations nettes profiteront davantage aux allophones qu'aux anglophones et plus aux anglophones qu'aux francophones.

Quoique la mise en oeuvre concrète de ces hypothèses varie d'un auteur à l'autre, tous retiennent plus ou moins explicitement les trois hypothèses que nous venons de présenter. Il s'ensuit que tous aboutissent sensiblement à la même conclusion: la fraction des francophones diminuera tendanciellement au cours des années futures tandis que la fraction des anglophones progressera régulièrement.

A ma connaissance, personne, sauf Richard J. Joy (4), n'a mis sérieusement en doute jusqu'ici cette conclusion inquiétante. Quoi qu'il en soit, les travaux prévisionnels des démographes se fondent sur un postulat désormais insoutenable. Citons à cet égard l'introduction d'un article rédigé par un groupe de démographes: nous nous demandons, écrivent les auteurs (5), ce qui arrivera, si on laisse les choses telles qu'elles sont, et en particulier si aucune politique n'est instaurée pour redresser la situation en faveur du français. Ils sont encore plus explicites en conclusion: "Dans tous les cas, précisons-ils, nous avons supposé que le contexte futur (légal, scolaire, sociologique, économique) serait le même que celui qui prévaut depuis fort longtemps. On conviendrait facilement que le contexte s'est modifié depuis l'adoption de la Loi sur la langue officielle et a fortiori depuis le dépôt du Livre blanc sur la politique québécoise de la langue française.

De deux choses l'une: ou bien — mais c'est manifestement erroné — l'évolution de la composition démographique est foncièrement insensible aux actions qu'est susceptible d'entreprendre l'État, auquel cas les travaux effectués par les démographes restent peut-être utilisables en vue de définir des mesures propres à faciliter l'adaptation de la société québécoise au déclin du groupe francophone; ou bien — et c'est largement vrai — les actions que met en oeuvre l'État — ou qu'il peut envisager d'entreprendre — sont susceptibles de modifier le cours de l'évolution de la composition démographique, auquel cas les travaux prévisionnels effectués en supposant que l'État n'interviendrait pas deviennent évidemment caduques. Les prévisions de la composition démographique publiées de 1969 à 1974 sont donc d'un bien faible secours pour apprécier les effets probables de la Loi 22 ou du Livre blanc.

### Les régimes d'accès à l'école anglaise

En forçant un peu les choses, on peut sans doute avancer qu'il existe maintenant, au sujet du problème de l'accès à l'école anglaise, un assez large accord sur un principe de base: dorénavant — ou mieux tendanciellement — l'école anglaise ne devrait être accessible qu'aux seuls anglophones. Subsistent néanmoins deux grandes sources de désaccord: en premier lieu, on ne s'entend pas sur le ou les critères à employer pour établir qu'un enfant a le droit — d'autres diront le privilège — de fréquenter l'école anglaise et, en second lieu, on diverge d'opinions relativement à la définition des "authentiques" anglophones. Examinons tour à tour chacune de ces sources de désaccord.

Le Conseil supérieur de l'Éducation a suggéré récemment de limiter l'accès à l'école anglaise aux enfants dont l'anglais est la langue maternelle. S'inspirant de la définition retenue dans les recensements canadiens depuis 1941, le Conseil choisit d'entendre par langue maternelle la première langue qu'a apprise un enfant et qu'il comprend encore. A première vue le critère de la "langue maternelle" paraît

pertinent et séduisant: la notion d'anglophone ne coïncide-t-elle pas d'ailleurs avec la notion de langue maternelle anglaise? Ce critère ne serait cependant pas facile à appliquer, comme le font remarquer, à juste titre, les auteurs du Livre blanc. De deux choses l'une: ou bien on établit la langue maternelle d'un enfant par une déclaration solennelle ou assermentée de ses parents, ou bien on s'efforce de vérifier d'une manière précise la langue maternelle d'un enfant d'abord en lui faisant subir des épreuves de compréhension de la langue anglaise, ensuite en mettant sur pied un service d'inspection linguistique des familles dans le but d'attester que l'anglais est bien la première langue apprise par l'enfant. Certains estimeraient sans doute qu'il s'agit, dans le cas du premier dispositif, d'un retour camouflé au libre choix de la langue d'enseignement; quant au second dispositif de vérification, plusieurs en jugeraient, à raison d'ailleurs, les procédures odieuses et attentatoires aux droits fondamentaux de la personne. Tout bien considéré, il vaut mieux, me semble-t-il, adopter le critère décrit dans le Livre blanc, c'est-à-dire la langue d'enseignement dans laquelle le père ou la mère a reçu sa formation scolaire.

Reste à présenter la seconde source de désaccord, soit la définition des "authentiques" anglophones. Le Conseil supérieur de l'Éducation souhaite qu'on donne accès à l'école anglaise à tous les anglophones, quelles que soient leur origine et leur provenance. Le Livre blanc envisage plutôt de limiter tendanciellement l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones de souche québécoise. Utilisant le critère de "la langue d'enseignement dans laquelle le père ou la mère a reçu sa formation scolaire", les auteurs du Livre blanc décrivent avec clarté et précision un régime d'accès à l'école anglaise qui tout à la fois aménage une transition harmonieuse et permet d'atteindre progressivement l'objectif qu'ils visent. En s'inspirant du même critère, il est également facile d'imaginer un régime d'accès à l'école anglaise qui soit conforme à l'esprit de l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation. Les deux régimes sont confrontés au tableau 1.

TABLEAU 1 Deux régimes d'accès à l'école anglaise

Régime proposé dans le Livre blanc.	Régime conforme à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.
Peuvent aller à l'école anglaise:	
a) les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec;	a) les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire ou secondaire anglaise au Canada ou à l'étranger;
b) les enfants qui reçoivent déjà l'enseignement en anglais, ainsi que leurs frères et soeurs cadets;	b) les enfants qui reçoivent ou ont reçu dans l'année qui a précédé leur venue au Québec l'enseignement en anglais, ainsi que leurs frères et soeurs.
c) les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise hors du Québec, pourvu que ce parent soit domicilié au Québec au moment de l'adoption de la Charte.	

TABLEAU 2 — Composition observée et hypothétique de la population scolaire selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, pour l'année scolaire 1971-72 - (en %)

Langue	Composition observée selon		Composition selon la langue d'enseignement qui aurait été observée si, toutes choses égales d'ailleurs, on avait appliqué depuis longtemps.	
	la langue maternelle	la langue d'enseignement	Le régime recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation.	Le régime proposé dans le Livre blanc.
Anglais	11.9	15.6	11.0 à 12.0	7.0 à 9.0
Français	84.4	84.4	88.0 à 89.0	91.0 à 93.0
Autres	3.7	—	—	—
Toutes langues	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 3 — Pourcentage des personnes nées au Québec qui résident ailleurs au Canada le 1er juin 1971, selon l'âge et la langue maternelle.

Âge au 1er juin 1971	Langue maternelle			
	Anglais	Français	Autres	Toutes langues
0-4 ans	14.2	1.2	3.0	2.9
5-19 ans	22.8	1.4	5.3	4.2
20-39 ans	31.7	3.7	11.2	7.2
40-59 ans	31.3	4.2	13.6	7.9
60 ans et plus	31.7	5.2	12.1	9.1
Tous âges	27.2	3.0	7.3	6.1

TABLEAU 4 — Pourcentage des personnes qui résident ailleurs au Canada le 1er juin 1971 parmi les personnes qui ont déclaré au recensement de 1971 qu'elles résidaient au Québec le 1er juin 1966, selon l'âge et la langue maternelle.

Âge au 1er juin 1971	Langue maternelle			
	Anglais	Français	Autres	Toutes langues
5-19 ans	14.0	0.8	3.2*	2.5
20-39 ans	18.0	1.7	7.2	4.0
40-59 ans	9.5	0.6	2.0	2.1
60 ans et plus	4.9	0.3	2.2	1.2
5 ans et plus	12.7	1.0	4.6	2.8

Pourquoi les auteurs du Livre blanc ont-ils rejeté le régime recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation en faveur d'un régime beaucoup plus strict? Trois ordres de considérations ont pu orienter leur choix. D'abord ils ont peut-être jugé le régime proposé par le Conseil supérieur peu satisfaisant au plan des valeurs et des principes. Les raisons invoquées à cet égard dans le Livre blanc ne m'apparaissent cependant pas concluantes. Elles correspondent d'ailleurs, me semble-t-il, à des justifications *a posteriori* qu'à des motifs décisifs. On a pu estimer, par ailleurs, qu'il fallait entraver la capacité des entreprises de recruter des cadres anglophones, afin de faciliter la mobilité socio-professionnelle des francophones et d'accélérer la francisation des milieux de travail. Ces considérations n'ont vraisemblablement pas été déterminantes puisqu'on déclare, dans le Livre blanc, que "pour ne pas nuire à la mobilité des travailleurs et au recrutement des entreprises, l'école anglaise sera accessible à ceux dont les parents séjournent temporairement au Québec, pourvu que ce séjour soit limité". Il ne reste, en dernière analyse, que les considérations démographiques. A supposer, en effet, que le gouvernement ait été persuadé que l'application du régime proposé par le Conseil supérieur de l'Éducation conduirait à la réduction tendancielle du poids des francophones et qu'à l'inverse l'application du régime décrit dans le Livre blanc permettrait au groupe anglophone de se maintenir, tous conviendraient volontiers qu'à la vérité le gouvernement n'avait pas de préférence à exprimer ni de choix à faire: les faits désignaient d'eux-mêmes la solution. Mais les faits tiennent-ils vraiment ce langage?

### Les effets probables de chaque régime

J'utiliserai deux méthodes pour tenter d'apprécier les effets des régimes d'accès à l'école anglaise sur l'évolution de la composition linguistique. La première consiste à estimer ce qu'aurait été la répartition de la population scolaire par langue d'enseignement au début des années soixante-dix si, toutes choses égales d'ailleurs, on avait appliqué, depuis une vingtaine d'années, soit le régime d'accès à l'école anglaise recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation, soit le régime décrit dans le Livre blanc. Cette méthode permet sans doute d'aboutir à des évaluations chiffrées, mais au prix de pos-

tulats rigides et somme toute peu réalistes. Elle suppose en effet une réalité démographique figée, stabilisée, dépourvue de dynamisme, et des acteurs sociaux insensibles aux modifications de leurs situations sociolinguistiques. En revanche la seconde méthode consiste à apprécier les effets de l'ensemble des mesures proposées dans le Livre blanc sur les comportements des acteurs sociaux, en particulier la mobilité linguistique et les mouvements migratoires, et partant fournit des indications générales sur l'orientation de l'évolution de la composition linguistique. Beaucoup plus souple que la précédente cette méthode — si tant est qu'on puisse parler ici de méthode — ne livre cependant pas d'estimations chiffrées; elle permet néanmoins, dans des cas extrêmes, des éclairages surprenants. Ainsi je montrerai que l'application intégrale des mesures envisagées dans le Livre blanc conduirait, sauf circonstances exceptionnelles, à la disparition tendancielle du groupe anglophone.

Grâce aux études et aux compilations du service de démographie scolaire du ministère de l'Éducation, on dispose de nombreuses informations quantitatives sur les caractéristiques linguistiques de la population scolaire (9). Ce service a publié, entre autres, une étude consacrée à l'analyse de tableaux ventilant la population scolaire selon la fois la langue maternelle et la langue d'enseignement (10). Par souci de cohérence avec les statistiques du recensement de 1971, dont je devrai me servir, j'utiliserai dans la suite des données relatives à l'année scolaire 1971-72 (11).

En début de l'année scolaire 1971-72, 84.4% de la clientèle scolaire avait le français pour langue maternelle, 11.9% l'anglais et 3.7% une langue autre que l'anglais ou le français. Selon la langue d'enseignement la population scolaire se ventilait comme suit: 84.4% avait le français pour langue d'enseignement et 15.6% l'anglais. La comparaison de ces deux séries de pourcentages permet de bien caractériser la situation qui prévaut depuis de nombreuses années au Québec: la fraction des enfants qui fréquentent les écoles françaises coïncide à peu de choses près avec la proportion des Francophones tandis que la fraction des enfants qu'accueillent les écoles anglaises correspond approximativement aux proportions réunies des Anglophones et des Allophones.

Quelle aurait été la répartition de la clientèle scolaire en 1971-72 si, toutes choses égales d'ailleurs, on avait appliqué depuis longtemps soit le régime d'accès à l'école anglaise recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation, soit le régime proposé par le Livre blanc? En 1971-72, 1.7% des Francophones, 92.7% des Anglophones et 85.5% des Allophones fréquentaient l'école anglaise. Il est peu douteux, me semble-t-il qu'au plus 10% à 15% des enfants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais devaient satisfaire aux conditions prévues par le régime du Conseil supérieur de l'Éducation. Quant aux Francophones qui recevaient l'enseignement en anglais, 50 à 75% d'entre eux auraient sans doute dû, pour ce régime, fréquenter l'école française et même une partie des Anglophones d'âge scolaire — notamment ceux dont les parents avaient tous deux consenti, à l'âge adulte, une mobilité linguistique vers l'anglais — auraient dû recevoir l'enseignement en français plutôt qu'en anglais. Tout bien considéré, j'en arrive à la conclusion qu'au plus 11 à 12% des enfants auraient fréquenté l'école anglaise en 1971-72 si on avait appliqué depuis longtemps le régime recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation. Quant au régime proposé dans le Livre blanc, il est plus difficile d'en estimer la portée, puisqu'on ne connaît pas la fraction des enfants d'âge scolaire dont au moins l'un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec. Diverses données tirées du recensement de 1971 fournissent néanmoins quelques éléments d'appréciation: 83% des Anglophones de moins de 20 ans ont au moins un de leurs parents né au Canada, et 60% des Anglophones appartenant au groupe d'âges 20-59 ans sont nés au Québec. Le premier pourcentage m'apparaît nettement trop élevé et le second est sans doute un peu faible. Réflexion faite, il semble plausible de conjecturer que de tous les enfants qui auraient fréquenté l'école anglaise sous le régime du Conseil supérieur de l'Éducation, environ 65 à 75% auraient pu le faire sous le régime préconisé dans le Livre blanc. Bref, 7 à 9% des enfants auraient sans doute reçu l'enseignement en anglais si on avait mis en oeuvre depuis longtemps des mesures prévues dans le Livre blanc.

Les résultats observés en l'année scolaire 1971-72 ainsi que les conjectures que j'ai faites sont réunis au tableau 2. Il importe de souligner que les estimations présentées relativement aux deux régimes d'accès à l'école anglaise supposent que les hypothèses suivantes soient satisfaites: 1° l'un ou l'autre régime a été appliqué pendant une période suffisamment longue, mettons de quinze à vingt ans, en sorte que les effets transitoires (12) soient devenus négligeables; 2° la mise en oeuvre de l'un ou l'autre régime n'a pas d'effets sensibles sur la mobilité linguistique et les mouvements migratoires, ce qui de toute évidence est insoutenable. Quoi qu'il en soit, les estimations données au tableau 2 ne sont pas dépourvues d'intérêt. Ainsi, il ressort clairement que l'application du régime recommandé par le Conseil supérieur de l'Éducation aurait tendanciellement pour effet d'inverser la situation qui prévaut actuellement au Québec: la fraction des enfants qui fréquentent l'école anglaise serait peu différente de la proportion des enfants de langue maternelle anglaise tandis que la fraction des enfants qui reçoivent l'enseignement en français coïnciderait avec les proportions réunies des Francophones et des Allophones d'âge scolaire. Quant au régime préconisé dans le Livre blanc, il aurait tendanciellement pour effet de faire en sorte que la fraction des enfants qui fréquentent l'école anglaise soit stérément, voire nettement, inférieure à la

■ Depuis la publication du Livre blanc sur la langue française, de nombreux milieux anglophones proclament que l'application intégrale des mesures préconisées dans le document conduira à l'extinction graduelle de la minorité anglophone au Québec. Cette crainte est-elle fondée? Non, affirment les avocats de la politique gouvernementale, se fondant sur des projections plutôt pessimistes faites depuis une dizaine d'années par de nombreux démographes. Mais outre que ces projections étaient souvent imprécises et ne prévoyaient en général aucune intervention législative spéciale en matière linguistique, aucune n'a porté jusqu'à maintenant sur les effets probables de politiques précises.

Dans cet article rédigé spécialement pour LE DEVOIR, Réjean Lachapelle, ayant constaté qu'en matière d'inscription aux écoles anglaises, il existe deux points de

vue principaux — celui du gouvernement et celui du Conseil supérieur de l'éducation — tente de prévoir les conséquences probables de l'application éventuelle de chacun. Il en arrive à conclure que la solution du Conseil supérieur de l'Éducation eût permis de rétablir l'équilibre entre effectifs scolaires et proportion de chaque groupe linguistique principal dans l'ensemble de la population, tandis que la solution du Livre blanc annonce l'"extinction tendancielle" du groupe anglophone.

Démographe de profession, Réjean Lachapelle est directeur de projet à l'Institut de recherches politiques. Il est aussi pour l'année se terminant le 30 juin 1977, président de l'Association des démographes du Québec. Nous avons malheureusement dû, faute d'espace, laisser tomber, dans le texte de M. Lachapelle, quelques pages traitant de la francisation des milieux de travail.

proportion des Anglophones dans la population d'âge scolaire. Sous ce régime, la part de la clientèle scolaire qu'auront les écoles anglaises dépendra, en définitive, d'une part de la fraction des Anglophones chez les enfants et d'autre part de la proportion des enfants de langue maternelle anglaise dont un au moins des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec. Pour préciser les effets probables du Livre blanc, on est donc amené à apprécier l'impact qu'il est susceptible d'avoir sur les mouvements migratoires.

### Le Livre blanc et les mouvements migratoires

Je pense qu'il est loisible de supposer, sans faire injure aux faits ni à la raison, que l'application — universelle ou assortie de dérogations, coercitive ou incitative — du principe de la francisation des milieux de travail aura de nombreux effets sur les mouvements migratoires, effets parmi lesquels les suivants me semblent particulièrement évidents:

1° Les propensions à quitter le Québec progresseront chez les Anglophones pendant la période de 10 à 20 ans au cours de laquelle la francisation des milieux de travail sera mise en oeuvre; une fois la situation stabilisée, elles diminueront sans doute, tout en restant cependant beaucoup plus forte que celles des Francophones.

2° Le Québec exercera une attraction plus faible qu'aujourd'hui sur les Anglophones qui résident ailleurs au Canada ou à l'étranger. Ces propositions relèvent, me semble-t-il, du bon sens. Elles ne permettent cependant pas, telles qu'elles sont libellées, de chiffrer l'évolution probable de la composition linguistique. Elles autorisent néanmoins à penser qu'il est peu vraisemblable, à supposer qu'on mette en oeuvre outre la francisation des milieux de travail l'un ou l'autre des deux régimes d'accès à l'école anglaise dont j'ai analysé les effets, que la fraction des Anglophones progresse au cours des prochaines lustres. Pour y voir plus clair, il faudrait s'efforcer de quantifier, entre autres, les propositions précédentes de manière à pouvoir évaluer les effets probables sur l'évolution de la composition linguistique des diverses options en matière de politique de la langue française: on conviendrait volontiers qu'il s'agit là d'une tâche difficile, onéreuse et quelque peu hasardeuse pour un chercheur isolé.

Autant il peut être difficile d'évaluer les effets démographiques de telle ou telle modalité d'application du principe de la francisation des milieux de travail ou de tel ou tel régime d'accès à l'école anglaise, autant il est aisé d'évaluer les effets tendanciels de l'application intégrale des mesures proposées dans le Livre blanc. Le régime d'accès à l'école anglaise que prévoit le Livre blanc comporte en effet un principe de fermeture qui permet de conclure sans hésitation ni ambiguïté: il conduit, sauf circonstances exceptionnelles, à la disparition tendancielle du groupe anglophone et à l'extinction des écoles anglaises. Voyons cela de plus près.

### Un principe de fermeture

Négligeons les conséquences à court terme du régime d'accès à l'école anglaise proposé dans le Livre blanc et raisonnons sur le long terme, c'est-à-dire à partir du moment où les effets transitoires du régime seront négligeables. A partir d'un certain moment, seuls pourront avoir accès à l'école anglaise "les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec". Il s'agit là, on en conviendra facilement, d'un principe de fermeture: le groupe anglophone devra alimenter ses écoles en clientèles, de génération en génération, par sa seule production; il ne pourra pas se renouveler par des apports en provenance d'ailleurs au Canada ou de l'étranger. On assistera donc à l'extinction progressive des écoles anglaises, sauf à admettre l'une ou l'autre des hypothèses suivantes: 1° les Anglophones reprendront à leur compte la "revanche des berceaux"; 2° ils quitteront peu le Québec à l'avenir. L'une et l'autre de ces hypothèses m'apparaissent de toute évidence non seulement peu plausibles mais carrément invraisemblables. J'invite ceux qui douteraient encore à analyser attentivement les tableaux 3 et 4 que je tire de compilations inédites du recensement de 1971 que j'ai commandées dans le cadre d'une étude consacrée à l'analyse des relations entre la mobilité linguistique et les migrations internes au Canada.

On peut saisir autrement le processus d'extinction des écoles anglaises. Si d'a-

venture les mesures proposées dans le Livre blanc étaient mises en oeuvre intégralement, il y aurait au cours des premières années d'application une faible fraction des Anglophones d'âge scolaire qui ne pourraient avoir accès à l'école anglaise. Cette fraction progresserait par la suite régulièrement et, sauf circonstances exceptionnelles, tendrait vers l'unité. Le groupe anglophone deviendrait donc tendanciellement un groupe d'immigrants comme les autres.

A supposer que mes raisonnements et conclusions aient quelques fondements, deux interprétations plausibles du Livre blanc se présentent d'emblée à l'esprit. En premier lieu, il n'est pas déraisonnable de croire que le gouvernement ait souhaité mettre en oeuvre une politique de francisation progressive de la société québécoise, tout en aménageant une transition harmonieuse. On viserait à faire en sorte que les Québécois deviennent tous tendanciellement des Francophones. Le cas de la Flandre, en Belgique, serait à cet égard exemplaire: on y a en effet engagé une vigoureuse politique de néerlandisation. Bien que ce projet de société soit défendable et recueillie au reste de solides appuis dans certains milieux, il ne semble cependant pas, si on en juge par certains passages du Livre blanc et surtout par les propos du ministre d'État au développement culturel, que le gouvernement lui accorde son adhésion. En second lieu, il n'est pas invraisemblable que le gouvernement se soit abusé dans son analyse de la situation et, par là même, ait mal apprécié les conséquences des mesures qu'il propose dans le Livre blanc. La lecture du premier chapitre du Livre blanc, consacré à la description de la situation de la langue française au Québec, ne permet certainement pas, c'est le moins qu'on puisse dire, de rejeter cette interprétation.

### NOTES:

- (1) H. Charbonneau, J. Henripin et J. Légaré, la situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000, LE DEVOIR, 4 novembre 1969, p. 5; R. Maheu, Les francophones du Canada, 1941-1991 (Montréal, Parti pris, 1970); H. Charbonneau et R. Maheu, Les aspects démographiques de la question linguistique (Québec, Édition officielle du Québec, Synthèse S3 réalisée pour le compte de la Commission d'Enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1973); J. Henripin, L'immigration et le déséquilibre linguistique (Ottawa, Information Canada, Travail effectué dans le cadre de l'Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, 1974).
- (2) J'use de la majuscule pour désigner les catégories de personnes différenciées selon la langue maternelle, c'est-à-dire selon une caractéristique qui ne dépend pas des personnes vivées mais de leurs parents. Je réserve la minuscule pour désigner les catégories de personnes différenciées selon l'une ou l'autre des nombreuses caractéristiques linguistiques qui peuvent être acquises après la petite enfance.
- (3) Par mobilité linguistique (au sens strict), j'entends le processus par lequel les personnes d'une langue maternelle donnée adoptent une langue différente comme langue.
- (4) Language Trends Shown by the Census Figures (exposé présenté le 12 avril 1975 à l'Université Concordia à l'occasion d'un colloque ayant pour thème "Language and Community").
- (5) H. Charbonneau, J. Henripin et J. Légaré, art. cit. p. 5.
- (6) LE DEVOIR (22 février 1977), p. 5.
- (7) Le lecteur désireux d'approfondir l'étude de l'évolution récente des clientèles scolaires selon la langue d'enseignement pourra consulter la publication suivante: Robert Ferland, Clientèle des commissions scolaires par langue d'enseignement selon le niveau d'enseignement et le degré d'enseignement, Québec 1971-72 à 1976-76 (Québec, décembre 1976).
- (8) Louis Duchesne, La situation des langues dans les écoles du Québec et des régions administratives (1969-70 à 1972-73) (Québec, novembre 1973).
- (9) Deux autres raisons m'ont conduit mon choix: 1° on ne dispose pas, à ma connaissance, de ventilations récentes de la population scolaire selon la fois la langue maternelle et la langue d'enseignement; 2° il y aurait eu au cours des dernières années, s'il faut en croire les démographes du Ministère de l'Éducation, des changements dans les modes de déclaration de la langue maternelle, changements qui auraient pour effet de gonfler la fraction des anglophones.
- (10) Les effets transitoires originent des dispositions des régimes étudiés qui prévoient notamment que les enfants qui fréquentent régulièrement l'école anglaise pourront poursuivre leurs études en anglais. Quant aux effets tendanciels, ils correspondent à la réduction de la fréquentation de l'école anglaise que provoquent les régimes proposés par rapport à la fréquentation qu'on aurait observée sous un régime de libre accès à l'école anglaise. Au cours des premières années d'application du nouveau régime, quel qu'il soit, la fraction des enfants qui fréquentent l'école anglaise variera, toutes choses égales d'ailleurs, sans doute assez peu, puisque les effets transitoires domineront largement les effets tendanciels.



**macep**  
PERSONNEL pour postes  
PERMANENTS et TEMPORAIRES  
Domaines: technique - administratif  
1010 O. rue Ste-Catherine, suite 624  
Montréal, Qué. H3B 3R5 - Tél.: (514) 875-5096

## Freiner l'urbanisation sauvage autour de Montréal (Tardif)

par Pierre O'Neill

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, est d'avis qu'il faut restreindre et contrôler l'urbanisation dans la région de Montréal.

Participant au colloque de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, samedi à Montréal, M. Tardif a précisé que le développement devrait être concentré sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, à Laval et à Longueuil.

S'inspirant d'un rapport d'expert sur "l'urbanisation dans la conurbation montréalaise", le ministre a indiqué que dans les agglomérations périphériques, le développement devra être contrôlé mais permis à certaines conditions. Enfin, l'ur-

banisation en dehors des agglomérations serait tout simplement arrêté.

Plus tôt dans la journée, son collègue, le ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard, était intervenu au colloque des urbanistes en soutenant qu'il n'était pas question pour le gouvernement Lévesque d'imposer un schéma d'aménagement et même de confier certaines responsabilités en cette matière, aux conseils de comtés. Un participant a souligné aux deux ministres visiblement embarrassés, qu'ils venaient de se contredire.

Le ministre d'État à l'aménagement avait cependant reconnu l'urgence de préparer pour la région de Montréal une politique gouvernementale qui propose les axes privilégiés d'urbanisation et d'introduire les structures nouvelles appropriées

dans une optique de qualité de la vie et de justice sociale.

Dans les échanges avec l'auditoire composé de quelque cent urbanistes, architectes et aménagistes, M. Tardif s'était fait remarquer et apprécier par son style clair et choquant. Mais il ignorait sans doute que de nombreux ingénieurs se trouvaient également dans la salle et il a créé un profond malaise lorsqu'il a invité cette catégorie de professionnels à se réoccuper pour viser une pratique plus noble que l'enfouissement des tuyaux d'égoûts et d'aqueducs. Il a en outre dénoncé les firmes d'ingénieurs qui imposent leur expertise à des petites municipalités qui n'en ont ni les moyens ni les besoins.

Le ministre des Affaires municipales ne prétend pas que le gouvernement impo-

sera un schéma d'aménagement mais en attendant que les décisions se prennent et les politiques se précisent, il endosse l'hypothèse que ses fonctionnaires semblent avoir retenue pour une stratégie d'occupation du sol. Il s'agit d'une proposition comportant six éléments qui peuvent être réalisés concurrentement, le rythme de chacun pouvant être influencé par les ressources et les mécanismes institutionnels disponibles:

— occupation des aires vouées à la résidence, qui sont déjà viabilisées ou en voie de l'être;

— extension prioritaire de l'occupation des espaces disponibles dans le secteur Montréal, chaque partie accueillant des logements à un rythme et une densité compatibles avec les conditions de son développement;

Cette stratégie, évoquée par M. Tardif, veut urbaniser l'île de Montréal au maximum afin d'utiliser les infrastructures majeures et les réseaux de transport en commun en place ou dont l'établissement a déjà été décidé.

— extension de l'urbanisation dans Laval. "Le développement doit se concentrer autour du futur centre-ville de Laval et à l'ouest où se trouvent de vastes espaces inoccupés desservis par une autoroute offrant un lien direct avec Montréal et les centres d'emploi le long de la transcanadienne";

— extension et consolidation dans Longueuil. "Le développement à plus forte densité permettra la desserte par autobus et le rabattement sur des stations de métro dont l'usage serait rentabilisé si on le

prolonge assez pour rejoindre des bassins de population importante;

— le développement contrôlé dans les agglomérations périphériques à des conditions expresses: par le moyen d'unités d'aménagement et d'ensembles planifiés; en équilibre avec la croissance de l'emploi local; qu'il n'en résulte pas une augmentation des déplacements vers Montréal; qu'elle soit répartie de façon à contribuer à une meilleure organisation des milieux et à la définition des corridors de transport collectif;

— arrêt de l'urbanisation en dehors des agglomérations. "Est-il besoin de rappeler les maux et les coûts engendrés par l'occupation urbaine du sol dans les milieux qui ne sont pas équipés comme des milieux urbains? L'aide de l'État ne descend pas du ciel!"

## Quel sort Le Caire réserve-t-il aux coptes?

par André Tardif

La métropole accueille actuellement un pape authentique, Sa Sainteté Chénouda III, patriarche de l'Église copte orthodoxe à travers le monde, pape d'Alexandrie et de l'église apostolique Saint-Marc. A l'occasion de sa première visite en Amérique, il a choisi Montréal pour y livrer un message sur le sort réservé aux citoyens égyptiens de religion copte.

Chénouda III devait s'adresser, hier soir au Reine-Elisabeth, à quelque 2.000 membres de la communauté copte de la métropole, laquelle regroupe 3.000 familles d'origine égyptienne et dispose de deux églises, dont l'une récemment acquise au 7395, rue Garnier, dans le nord de la ville. La religion copte compte quelque 35.000 fidèles au Canada et 50.000 aux États-Unis.

M. George Habib, du Caire, prêtre et secrétaire particulier du pape, a expliqué, au cours d'une conférence de presse précédant le banquet, que sa religion subit de fortes pressions de la part du gouvernement égyptien depuis 1960. Le premier ministre Nasser et son successeur, le président Sadat, sous le prétexte de l'unité arabe et musulmane, ne voient pas d'un bon oeil l'existence d'une communauté chrétienne active en Égypte, où elle a pourtant été fondée par l'évangéliste saint Marc et dont les origines remonteraient directement aux pharaons.

"Nous savons par nos registres de bap-

tême et de mariages que sur une population de 40 millions, nous comptons huit millions de fidèles en Égypte (on en retrouve deux autres millions ailleurs dans le monde). Or, depuis 1960, le gouvernement, pour des raisons politiques, dit que nous ne sommes que deux millions, ce qui nous fait bien rire."

M. Alphonse Kélada, ancien professeur au cégep Ahuntsic et membre de la communauté copte de Montréal depuis quelques années déjà, s'enrichit en disant que le gouvernement d'Égypte prépare actuellement un mouvement de répression contre les coptes, et que c'est pour le contrer que Chénouda III, 117e successeur de saint Marc, est venu porter son message en Amérique.

"Nasser avait un programme planifié pour traiter les coptes comme des citoyens de seconde classe parce qu'il ne les considérait pas comme des Arabes, lui qui voulait prendre la tête du monde arabe et musulman. Il refusait donc aux coptes une participation adéquate au sein du Parlement et les persécutait dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, ce qui a provoqué un exode de plusieurs milliers d'Égyptiens."

Il ajoute qu'il faut un permis spécial pour construire une église copte en Égypte, et que les hauts postes du gouvernement sont réservés à des Musulmans. Selon M. Kélada, Chénouda III est venu dire à ses fidèles, "dans des termes sans doute plus polis que les miens", que le



Chénouda III (Photo Alain Renaud)

président Sadat s'apprête à lancer une persécution de grande envergure contre la religion copte.

Cette religion, qui aurait été la première à se doter d'un pape, compte 20 Églises à travers le monde y compris le Soudan et l'Éthiopie, où il s'agit de communautés autochtones. Elle ne ferait aucun prosélytisme, ce qui expliquerait le nombre limité de ses fidèles après bientôt 20 siècles d'existence, et elle aurait des similitudes avec la religion orthodoxe grecque.

Chénouda III, qui a rencontré le pape Paul VI à Rome il y a quatre ans dans le but d'améliorer les relations oecuméniques, appartient à la corporation des journalistes d'Égypte à titre de directeur de la revue hebdomadaire de son Église. Ordonné prêtre en 1971, il a écrit plusieurs livres religieux en copte, langue morte d'origine arabe qui est le pendant du latin dans l'Église de Rome.

## La protection des lacs

# Le militantisme est stérile si Québec ne légifère pas

par Gilles Provost

C'est jeter de la poudre aux yeux et faire illusion que de mobiliser des milliers de bénévoles et des centaines d'associations dans des interventions locales pour protéger des lacs individuels si le gouvernement ne se donne pas la peine en même temps d'encadrer leur action par des mesures législatives et réglementaires.

Tel est le consensus qui s'est péniblement dégagé des discussions tenues en fin de semaine au congrès annuel de la Fédération des associations pour la protection des lacs (FAPEL) lorsque des militants usés par des années et des années d'efforts et de frustration ont tenté de faire le bilan de leur action.

Certes, il y a bien eu des victoires ça et là, notamment dans les cinq ou six municipalités qui ont adopté des règlements de zonage riverain au cours de la dernière année et qui ont embauché un inspecteur pour veiller à l'application de ce règlement.

Dans l'ensemble, toutefois, le verdict a été très dur: "On investit jusqu'à \$100.000 pour faire le diagnostic d'un lac et pour définir des mesures correctives et tout cela va mourir sur des tablettes parce que les municipalités ne sont pas intéressées et n'ont pas d'argent," a-t-il dit un participant.

"Présentement, l'attitude consiste à attendre qu'un lac soit pollué pour mobili-

ser les riverains mais il n'y a rien de prévu pour empêcher les lacs de se dégrader", a-t-il dit.

"On est obligé de se battre pendant des années et de s'engager activement en politique municipale pour obtenir des règlements inadéquats et rarement appliqués... que le maire suivant peut abroger à sa guise", de déplorer un troisième.

Dans l'ensemble, le climat n'était pas au défaitisme mais le consensus voulait que le gouvernement édicte au plus vite une loi-cadre qui définirait des normes minimales d'aménagement des rives dans les régions rurales et touristiques. Cette loi-cadre, de l'avis général, devrait aussi définir précisément le partage des responsabilités en ce domaine, en prenant soin de confier à l'autorité locale ou régionale des mandats précis et des moyens d'action valables.

Toute cette préoccupation pour l'aménagement des rives des lacs et des cours d'eau vient du fait que la dégradation d'un lac est liée directement à l'artificialisation des rives et aux déversements inconsidérés de déchets domestiques (par des installations sanitaires inadéquates).

Les plans de zonage préconisés par le programme des lacs demandent qu'on évite autant que possible les grandes pelouses de type urbain pour respecter au maximum la végétation sauvage, particulièrement sur les rives (jusqu'à 30 ou 40 pieds du rivage). En effet, l'artificialisation provoque une érosion du sol et une fertilisation rapide des eaux, d'où une prolifération d'algues. Sur le plan esthétique, en même temps, les amateurs de nature sauvage se réveillent un beau matin... en banlieue.

De telles normes impliquent évidemment une mutation importante des moeurs actuelles et des grincements de dents chez les développeurs désireux de subdiviser leurs terres en autant de petits lots que possible. D'où la nécessité de normes à l'échelon provincial.

La FAPEL avait demandé récemment au ministre de l'Environnement d'aider au moins les municipalités qui ont adopté un plan de zonage riverain et des règlements sanitaires adéquats à embaucher un inspecteur compétent pour faire appliquer ces règlements. A cela, M. Léger a répondu samedi qu'il y songerait, lors du prochain budget, dans un an.

Certains participants ont toutefois souligné qu'une telle mesure mettrait la charrue avant les boeufs parce qu'on n'aurait encore aucune uniformité entre les règlements des diverses municipalités. Il n'est même pas certain, à leurs yeux,

qu'il faille confier cette tâche aux municipalités de campagne. Plusieurs ont soutenu que les Conseils de comtés seraient probablement beaucoup mieux placés.

Et, de là, on revenait à la nécessité d'une législation provinciale pour définir des normes minimales capables de protéger l'intégrité des lieux de villégiature et pour préciser enfin qui fera quoi avec quels moyens.

Même si le Conseil consultatif de l'environnement a publié l'an dernier un volumineux rapport sur l'aménagement des berges et sur la protection des lacs, le gouvernement n'est manifestement pas prêt à s'engager encore dans cette voie.

Alors, on attend, on s'impatiente, on se décourage, et on s'achète plutôt des chalets en montagne (même si l'emplacement convient rarement à des installations sanitaires valables).



JACQUES BOUCHARD

M. Jacques Bouchard, publicitaire, sera le conférencier invité au déjeuner-causerie de la Chambre de Commerce de la Rive Sud, demain à midi, au Sheraton "Le Saint-Laurent" dans l'île Charron.

M. Bouchard proposera une conférence humoristique intitulée: "Sauvez le Québec, faites un enfant!"

## L'environnement

# Le gouvernement ne bougera que si on lui pousse dans le dos (Léger)

par Gilles Provost

L'environnement du Québec ne sera vraiment protégé que le jour où les préoccupations et les pressions populaires seront assez intenses et généralisées pour forcer le gouvernement à bouger, a re-

connu samedi le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, lors du congrès annuel de la Fédération des Associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL).

"Ni mes fonctionnaires ni moi ne pourrions jamais avancer seuls, a-t-il affirmé. Il faut qu'il y ait une véritable volonté commune. Il faut que le conseil des ministres ait la conviction que mes initiatives et mes demandes de budget sont appuyées par 26 millions de Québécois."

M. Léger a évidemment profité de l'occasion pour louer hautement le programme des lacs mis sur pied par Tony LeSauter, soulignant que c'est "la seule activité des services de protection de l'Environnement (SPE) qui soit en contact direct avec le simple citoyen". C'est aussi la seule qui ait misé sur l'animation et le bénévolat en mettant ses ressources

au service des groupes de propriétaires riverains désireux de prendre leur problème en main.

Tout en admettant que le "fonctionnement peu orthodoxe de ce service sans hiérarchie précise et sans paperness suscite encore de vives frictions, des inquiétudes et des résistances parmi les fonctionnaires", M. Léger a loué l'efficacité peu ordinaire de cette petite équipe.

Bien plus, il a affirmé son intention de remodeler les priorités et les activités des SPE sur la base du travail accompli au sein du programme des lacs même si les autres secteurs de la lutte à la pollution sont souvent plus "délicats" puisqu'ils mettent en conflit des pollués et des pollueurs. Sur le bord des lacs, au contraire, le pollué est généralement aussi le pollueur, ce qui réduit les possibilités de conflit.

"Il va falloir que les fonctionnaires s'aident aux Québécois", a-t-il lancé et, pour bien marquer le sérieux de sa politique, il a annoncé que le concepteur du programme des lacs, M. Tony LeSauter, sera bientôt nommé directeur de la nouvelle "direction générale de la protection de la nature" qui doit être mise sur pied à l'intérieur des SPE. Il y a présentement trois directions générales qui se préoccupent respectivement d'environnement urbain, d'environnement industriel et de re-

Voir page 6: Environnement

**La Chambre de commerce de Montréal**  
Déjeuner-causerie hebdomadaire  
LE MARDI, 26 AVRIL 1977

**M. ROBERT DÉVIER**  
Président de la Bourse de Montréal  
Titre: "La Bourse, instrument de développement économique"  
Hôtel Sheraton Mont-Royal 12h30  
Le public est admis  
Billets à l'entrée \$8.  
Renseignements: 866-2861

PRÉVENEZ LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA PLUIE  
faites installer des  
**GOUTTIÈRES**  
en ÉMAIL CUIT  
ALUMINIUM  
"sans joints"  
**QUÉBEC MÉTAL**  
ENREGISTRÉ  
Estimation gratuite  
**648-1569**  
REVÊTEMENTS - TOITURES  
RÉPARATIONS - FENÊTRES

**Cuisines d'été et plein air**  
METS EXOTIQUES  
BUFFETS • BAR B Q  
**6 COURS**  
optionnels  
un par semaine se terminant le 6 juin  
chaque cours comprend 1 repas et 1 livret de recettes  
professeur  
**henri bernard**  
RENSEIGNEMENTS  
MÉNUS  
843-6481  
**Institut Culinaire Henri Bernard**  
Permis de Culture Personnelle  
2015 de la Montagne, #610, Mt.

**aujourd'hui**

A 12 h 30, visite publique de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, aux nouveaux bureaux du Service bénévole de Montréal, au 1224 ouest, rue Ste-Catherine, suite 800.

A 18 h, déjeuner-causerie de la Société nationale des Québécois, en l'Auberge des gouverneurs de Joliette. Conférencier: M. Pierre Marois, ministre d'État au Développement social.

A 19 h 30, réunion de la Société montréalaise d'étude prospective, en la salle 937 de l'université Concordia. Invité: M. Guy Joron, ministre délégué à l'Énergie.

A 21 h, conférence de M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, devant les membres de la Corporation des agronomes du Québec, au pavillon Comtois de l'Université Laval, à Québec.

Dîner-gala de l'organisation des obligations d'État d'Israël en l'honneur de M. Léo Lavoie, président de la Banque Provinciale, à la synagogue Shaar Hashomayim.

Début de la réunion annuelle de la Société canadienne de pédiatrie, en l'hôtel Bonaventure. Le congrès se termine vendredi.

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, de 9 h à 21 h au 2180 ouest, boul. Dorchester; au cégep de St-Laurent, de 10 h à 16 h; à Rigaud, au Centre de santé, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 21 h.

**Le Relais CHEVROLET LTÉE**  
DIVISION LOCATION

**roulez à bon compte dans une voiture de location du Relais Chevrolet**

(Taux basés sur 36 mois - Location nette)

CAMARO 77	\$156. par mois
MONTE CARLO 77	\$162. par mois
CHEVROLET IMPALA 77	\$155. par mois
NOVA 77	\$139. par mois
CHEVELLE MALIBU 77	\$146. par mois
CORVETTE 77	\$275. par mois
CHEVY-VAN 77	\$164. par mois

**PERFECTA 6/36**  
GROS LOT  
\$178,094.00  
approximatif - vendredi

**NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE**

5	17	23	30	31	36
6 SUR 6	0	100,000.00			
5 SUR 6	75	1,124.50			
4 SUR 6	2827	82.80			
5 SUR 6+	4	14,056.90			

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUENT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +

**12**

VENTES TOTALES: \$978,174.00

**Mini-loto**

TIRAGE: 704 VENDREDI 22-04-77  
42 séries émises 90,000 chacune

NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX	GAGNANTS POSSIBLES	NUMÉROS SANS SÉRIE	PRIX
1 <sup>er</sup>	21	59541	\$50,000	164	59541	\$1,000
2 <sup>e</sup>	5	87934	\$50,000		87934	
3 <sup>e</sup>	8	57088	\$50,000		57088	
4 <sup>e</sup>	15	23053	\$50,000	14,952	23053	
					541 934	\$25
					088 053	

# Éditorial

## La réponse avortée de M. Tremblay

Sans le vouloir peut-être, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a mis vendredi dernier ce qu'on souhaite devoir être, du moins pour l'instant, le point final à la polémique que lui-même et M. René Lévesque engageaient le 25 mars dernier autour des avantages que le Québec retire ou ne retire pas de son appartenance à la fédération canadienne.

Cette polémique — il convient de le rappeler — avait été ouverte par MM. Lévesque et Tremblay. Les deux ministres québécois avaient littéralement obtenu la manchette de tous les journaux en soutenant le 25 mars que le Québec s'était littéralement fait voler au sein de la fédération des sommes évaluées à \$4.3 milliards pour la période écoulée entre 1961 et 1975. C'est donc à eux qu'il incombe — vu qu'ils avaient lancé cette accusation — de faire la preuve de ce qu'ils avaient avancé.

Or, un mois plus tard, force est de constater que la preuve n'a pas été faite. Qui plus est, celle qu'on a tenté de faire a été fortement ébranlée par d'autres interventions tout aussi respectables. Dans ces circonstances, que conclure, sinon que Québec n'a aucun intérêt à poursuivre ce débat stérile, du moins tant que ses porte-parole ne pourront pas étayer leurs avancées à l'aide de données et d'arguments plus sérieux?

En réponse aux assertions de MM. Tremblay et Lévesque, le gouvernement fédéral, par la voix de M. Jean Chrétien, ministre de l'Industrie et du Commerce (de qui relève, entre autres, Statistique-Canada), avait publié le 6 avril des "Observations préliminaires sur les Comptes économiques du Québec", qui visaient surtout à mettre en lumière, à propos du document québécois des limites qui n'avaient guère retenu l'attention de MM. Lévesque et Tremblay. Le document publié sous la responsabilité de M. Chrétien soulignait entre autres trois carences majeures de la thèse québécoise ou, si l'on veut être plus exact, de l'utilisation faite par le gouvernement québécois de l'instrument limité que sont les Comptes économiques. Ces carences étaient les suivantes:

- 1) Québec, dans les Comptes économiques provinciaux, ne se voit attribuer aucune part des dépenses faites à l'étranger, au nom de tous les citoyens et de toutes les provinces du Canada, par le gouvernement fédéral;
- 2) Québec ne se voit non plus attribuer aucune part des dépenses dites de "sièges sociaux" encourues dans la Capitale fédérale pour le fonctionnement de services gouvernementaux qui sont là pour tous le pays et non seulement pour une province;
- 3) enfin, au chapitre des revenus, Québec s'attribue en exclusivité le mérite de toutes les taxes fédérales indirectes perçues sur son territoire, alors que celui qui paie ces taxes est bien plutôt le consommateur susceptible de se trouver dans n'importe quelle province.

Ces affirmations fédérales n'ayant pas été niées au niveau des faits, il incombe au gouvernement québécois de les réfuter avec vraisemblance au niveau de la méthode. Or, c'est à quoi s'est essayé vendredi M. Rodrigue Tremblay dans un long commentaire sur la position fédérale mais sans beaucoup de succès.

En ce qui touche les dépenses fédérales faites à l'étranger, M. Tremblay tente de faire dévier le débat en demandant quelle est la proportion des fonctionnaires et militaires québécois à l'étranger, quelle est la langue qu'ils utilisent dans leurs relations avec leurs supérieurs et leurs collègues de travail, dans

quelle mesure les représentants canadiens à l'étrangers favorisent la promotion de produits fabriqués au Québec, dans quelle mesure les dépenses canadiennes à l'étranger servent des fins de prestige international ou "d'autres raisons plus rationnelles," etc. Mais outre que M. Tremblay aurait à tout le moins du se souvenir du rôle de nos représentants étrangers dans l'obtention toute récente du contrat polonais qui permettra de conserver 2,000 emplois de chantiers de Marine Industries à Sorel, ses arguments passent complètement à côté de la vraie question, qui est de savoir si ces dépenses faites à l'étranger doivent ou non être partagées entre les provinces-membres de la fédération, et si oui, dans quelles proportions, du moins tant que le Québec fait partie de la fédération.

De même, au sujet des "sièges sociaux" des ministères et agences situés dans la Capitale fédérale, M. Tremblay demande rhétoriquement "Est-ce que le système fédéral exigerait que les Québécois soient obligés de payer à des non résidents du Québec des salaires qui alimenteront la fiscalité et l'activité économique de l'Ontario? Payer des salaires à des non résidents du Québec afin que ceux-ci réglent les problèmes québécois? Ne vaudrait-il pas mieux que ces \$350 millions (part du Québec, selon les Observations préliminaires d'Ottawa) servent aux dépenses de fonctionnement d'institutions québécoises qui dans le cadre d'un seul gouvernement (celui du Québec), ne seraient point partagées quant à leurs objectifs?"

Ce raisonnement est irrecevable à sa face même. Parce que le régime fédéral ne lui plaît plus, M. Tremblay décide arbitrairement de le supprimer d'un trait de plume, du moins dans une de ses dimensions essentielles. Aussi longtemps que le régime existera, il faudra, n'en déplaise à M. Tremblay, considérer comme des dépenses réelles et imputables à toutes et chacune de ses parties les frais encourus pour le fonctionnement de ses institutions et services centraux.

Au sujet des impôts indirects, M. Tremblay cherche enfin refuge dans une publication de l'ONU qui n'a qu'assez peu de rapport avec le sujet débattu. Quoi que disent les Nations Unies, à des fins étroitement comptables, il importe en effet de déterminer qui paie en réalité les taxes imposées par le Parlement fédéral sur les produits manufacturés et les produits importés. Or, il tombe sous le sens qu'en règle très générale, le fardeau de ces taxes est porté en dernière analyse par celui qui achète les produits à des fins de consommation. Au nom d'arguments spécieux, M. Tremblay voudrait que le Québec et l'Ontario paient de leur propre poche les taxes indirectes sur les produits qu'ils fabriquent ou importent en très grande quantité à l'intention des consommateurs des autres provinces. Qu'il aille essayer de vendre ce faux raisonnement à M. Blakeney ou à M. Lougheed.

M. Tremblay, dans sa réponse à Ottawa, soulève aussi un certain nombre de difficultés à propos d'autres éléments des "Observations préliminaires" fédérales. Mais c'est en définitive autour des trois questions majeures que nous avons évoquées que gravite son désaccord avec Ottawa. A moins de vouloir chercher refuge dans l'abstraction purement comptable à laquelle conduit parfois la méthode des Comptes économiques (utile par contre à d'autres fins), on ne saurait souscrire à ses raisonnements.

En même temps que M. Tremblay préparait sa réponse avortée, le trésorier de l'Ontario,

M. Darcy McKeough, publiait de son côté la semaine dernière des données fort intéressantes sur le même sujet.

Or, au lieu de s'en tenir à une seule méthode, le ministre ontarien des Finances, retenait trois méthodes différentes qui permettent de se faire une idée plus équilibrée des obligations et des avantages respectifs qu'entraîne l'appartenance à la fédération canadienne pour l'Ontario et le Québec.

A ne s'en tenir qu'à la méthode des Comptes nationaux, chère à M. Tremblay, les conseillers de M. McKeough en arrivent à l'étonnante conclusion suivante: pendant les quinze années étudiées par M. Tremblay, soit de 1961 à 1975, l'Ontario, dans ses transactions avec le gouvernement fédéral, aurait subi un manque à gagner de \$26.1 milliards, soit un déficit six fois plus élevé que celui du Québec, établi par M. Tremblay à \$4.3 milliards.

Mais cette méthode n'est manifestement pas satisfaisante. Aussi M. McKeough a-t-il voulu emprunter aussi celle dite des Comptes publics, qui consiste à répartir le plus exactement possible les revenus et les dépenses du gouvernement fédéral entre les provinces, suivant les meilleurs renseignements disponibles et, là où des informations rigoureusement quantifiées ne sont pas disponibles, suivant les critères les plus raisonnables. Or, cette méthode, qui n'est pas étrangère à Québec puisque l'on s'en inspira naguère pour des calculs semblables, produit des résultats fort différents. Pour trois années-type qu'a retenues M. McKeough, cette province aurait donné à Ottawa un surplus de quelque 5 milliards suivant la méthode des Comptes nationaux. Mais selon la méthode des Comptes publics, beaucoup plus proche de la réalité, ce surplus favorable à Ottawa est ramené à \$2.6 milliards, soit deux fois moins! Pour les trois mêmes années, on obtient dans le cas du Québec un surplus favorable à Québec de \$300 millions ou de \$2.3 milliards suivant qu'on emprunte la méthode des Comptes nationaux ou celle des Comptes publics.

À propos de la méthode des Comptes publics, un élément important vaudrait d'être souligné. Dans ses calculs, Queen's Park a imputé à l'Ontario, au chapitre des bénéfices reçus, tous les salaires et tous les achats qui pouvaient raisonnablement être imputés à cette province à l'aide des renseignements disponibles. En d'autres termes, tous les salaires des fonctionnaires fédéraux qui travaillent à Ottawa ont été imputés à l'Ontario. Nonobstant ces imputations, M. McKeough en est néanmoins arrivé à conclure que, pour les trois années retenues (soit 1961-62, 1968/69 et 1975-76), sa province avait versé à Ottawa deux milliards et demi de plus qu'elle n'en a reçu sous forme de versements directs et indirects.

Devant ces chiffres, il n'est pas question de conclure que la vérité est plus attrayante quand elle vient d'ailleurs. On se demande toutefois pourquoi les contribuables de l'Ontario auraient droit à des données fondées sur trois méthodes différentes de calcul tandis que ceux du Québec n'auraient droit qu'à des chiffres fondés sur une seule méthode. On se le demande d'autant plus que le Québec eut naguère l'intelligence et l'honnêteté de recourir à au moins deux méthodes. Ce n'est que récemment qu'on a apparemment conclu que les non-instruits n'avaient droit qu'aux lumières tirées d'une seule méthode, qui est en même temps comme par hasard la plus incomplète et la seule favorable à la thèse politique du gouvernement actuel.

Claude RYAN

## Si nous rejetons le nucléaire, où trouverons-nous demain notre énergie?

par LIONEL BEAUCHEMIN

Nous assistons actuellement à un débat à outrance sur l'implantation de l'équipement nucléaire qui devrait prendre la relève des installations hydrauliques classiques. Comme on le sait, le potentiel de nos ressources naturelles s'épuise. De plus, il faut se rendre à l'évidence que la centrale thermique ordinaire deviendra un cas d'exception avec l'escalade des prix du pétrole. Il ne faut pas trop y compter, surtout comme centrale de base. La seule solution logique semble devoir venir de l'énergie nucléaire, qui produira la vapeur nécessaire pour faire tourner les turbines des centrales thermiques de l'avenir.

Mais voilà. Il se fait une campagne de plus en plus forte contre le nucléaire. Du côté des experts, ingénieurs, spécialistes ou hommes de science, les avis sont partagés à un point tel qu'on ne sait plus quoi penser. Ici, selon certaines émissions de Radio-Canada sur le sujet, c'est monsieur tout le monde qui, en dernier ressort décidera du sort réservé au nucléaire, à l'occasion d'un référendum. (Encore!)

Si la question était aussi simple qu'on semble le croire en certains lieux, la réponse n'exigerait pas beaucoup de cogitations profondes et encore moins une connaissance de certaines implications qui pèsent lourd sur la décision à prendre.

Sans vouloir jouer aux experts, il se fait bon, il me semble, de penser qu'une fois le complexe actuel de la baie James relié au réseau de l'Hydro-Québec, cet équipement de base sera destiné à satisfaire aux besoins prévus de 1980 à 1985, alors que la demande atteindra 26,000 MW. Basées sur les données actuelles qui sont l'image du rythme de la croissance de la demande pour les dernières années, les prévisions des besoins à satisfaire atteindront 37,000 MW en 1990, 54,000 MW en 1995 et, 78,000 MW en l'an 2000. Ceci représente plus de six fois la puissance installée actuelle. Ces chiffres veulent dire aussi qu'entre 1985 et l'an 2000, la puissance requise, et à installer, sera de 63,500 MW.

Or, après la fin des travaux du complexe La Grande, l'Hydro-Québec disposera encore d'un potentiel hydraulique d'environ 25,000 MW dont 15,000, selon les données actuelles, pourraient être aménagés à un coût inférieur ou égal à celui de centrales nucléaires équivalentes. Outre ce potentiel hydraulique, il faudra trouver dans la même période de 1985 à 2,000 une puissance de base de 30,000 MW qui viendra s'ajouter par tranches aux installations existantes, y compris les centrales de pointe qui devront être en état de produire 18,500 MW. (Ces dernières centrales ont un facteur d'utilisation très bas et il n'est pas rentable de leur substituer les grands ouvrages durant les quelques heures où elles sont utilisées.)

Les chiffres cités plus haut peuvent, malgré les études poussées qui leur ont donné naissance, subir des variations en plus ou en moins selon la conjoncture. Le problème demeure quand même entier. L'énergie, de demain, d'où viendra-t-elle?

Ce n'est pas faire montre de fatalisme que de penser au nucléaire comme solution de rechange. Nombre de centrales nucléaires fonctionnent sans anicroche depuis plusieurs années d'ailleurs et chaque jour apporte des perfectionnements à cette technique. De plus, il est permis de penser que cette dernière technique pourrait bien n'être qu'une période de transition entre la fission de l'atome et la fusion thermonucléaire à grand avantage de ne pas produire de déchets radioactifs. Tout cela n'empêche pas les chercheurs de travailler pour découvrir d'autres sources d'énergie. Nous en avons un exemple au laboratoire de l'IREQ où l'Hydro-Québec collabore avec des chercheurs du monde entier.

Peut-être serait-il mieux d'aménager d'abord tous les sites hydrauliques avant de penser au nucléaire? Ce serait se jouer un mauvais tour. Quel organisme en effet, pourrait d'un seul coup assumer les coûts et les efforts énormes sur tous les plans à la fois, pour arriver à lancer un programme nucléaire d'une importance aussi considérable? Ni les ressources humaines,

ni les possibilités de production de l'industrie ne pourraient répondre aux besoins. Il faut donc procéder par étapes logiques, ce qui permet en même temps au personnel d'acquiescer une connaissance précieuse de la filière nucléaire qui se présente à l'heure actuelle comme la solution de rechange.

Personnellement, je serai toujours un adepte de l'hydraulique, énergie de tout repos. Malheureusement, nous l'avons vu, les sites se font de plus en plus rares. Pour l'énorme quantité d'énergie requise pour demain, quel choix nous reste-t-il? Le nucléaire. C'est un risque calculé à l'avance. En somme, quand je prends l'avion, le train ou ma voiture, est-ce que je ne prends pas un risque calculé? Lors d'une émission récente de "Science-Réalité", Fernand Séguin disait, après avoir analysé les débats en cours à Radio-Canada, que le plutonium, déchet radio-actif des centrales nucléaires, circulait assez librement pour que le président d'un pays connu qui le voudrait "puisse s'en procurer aussi facilement qu'une livre de beurre". Est-ce que ce même président ne se procure pas les armes et les munitions d'une façon aussi facile? Il faudrait aller en Afrique pour le lui demander.

Objectivement, j'ai tâché de me faire une opinion à l'occasion de l'émission "Le Pour et le Contre" qui fut consacrée à ce sujet. Malheureusement, on y perdait bien un peu son latin. Le modérateur, (pas atomique) perdait le contrôle du débat. Tout le monde parlait en même temps, dans les moments critiques du moins. Quand on fit allusion à un article du Devoir de la veille sur l'usine d'eau lourde Laprade, je me suis dit que j'allais enfin connaître des détails intéressants. Allez-y voir. Le spécialiste en sciences nucléaires put tout juste ouvrir la bouche pour décrire le dispositif de protection, soit le jeu de torches. Il ne termina point et pour cause. C'était la confusion de la Tour de Babel, sans deux opposants d'en face lui ayant ravi la parole...

Après que l'Hydro-Québec eut donné le feu vert pour construire le complexe de la baie James, les débats se firent assez normalement. Puis, ce fut la levée des boucliers et toutes les objections qui n'ont pas peu contribué à l'escalade des coûts, dit-on, sans compter les retards qui eux aussi continuent de coûter cher. Je me demande quelquefois si les objectifs d'aujourd'hui n'auraient pas une certaine affinité avec ceux de jadis. Si on leur demande pourquoi ils contestent, leur réponse est bien souvent fort évasive. Pourtant, à la fin de l'émission "Le Pour et le Contre", le préposé aux communications résumait dans une phrase lapidaire et ex cathedra: "Nous avons reçu un nombre record d'appels et 87% sont contre le nucléaire". Ce fut la fin de l'émission.

Il faut compter entre dix et douze ans depuis le début des études et la mise en service d'une centrale nucléaire sur un nouvel emplacement. Il faut donc prévoir longtemps à l'avance. Lors du référendum, il faudrait s'en souvenir, autrement, on pourrait crier famine si des restrictions devaient être imposées sur l'usage du courant.

Comme on peut le voir, la décision que l'on veut demander à la population de prendre à propos de l'énergie nucléaire n'est pas aussi simple qu'on voudrait le faire croire.

Mais, même si entre deux maux, il faut choisir le moindre, il faudra tout de même faire ce choix. Il reste à savoir ce que l'on préfère: construire des centrales nucléaires ou risquer de se voir privé de courant avant la fin du siècle. Du référendum, on passe alors à un dilemme.

C'est pourquoi, dans l'optique qui nous concerne tous, je crois que l'on devrait assortir la première question d'une seconde qui a son importance: "D'après vous, l'Hydro-Québec doit-elle continuer de fournir à la population le courant nécessaire à son bien-être? Oui ou Non?"

Vous me direz que c'est une question complexe? C'est pourtant celle que l'on se prépare à poser à la population, dans un référendum qui orientera la grande décision avant la fin de l'année. Saint-Césaire-de-Rouville

### Le mot du silencieux

## Maximisons les maximales

par ALBERT BRIE

On est plus écouté mort que vivant.

L'été s'amène, salue et passe. L'hiver arrive, s'arrête, s'installe, s'étend, fait le mort.

Si la neige a fondu, ce ne fut pas de gêne.

Les grandes idées ne manquent pas. Ce sont les cervelles en mesure de leur offrir l'asile qui font défaut.

Les chemisées n'ont jamais appris à fumer, vous le remarquerez. Elles soufflent la fumée mais ne l'aspirent jamais.

Si je vois que mon interlocuteur boit mes paroles, c'est fini: ma langue s'assèche.

Les femmes sont félines, mais en partie seulement. Car, de tous les animaux, les félins sont les plus indépendants.

Il vaut mieux ne pas dire: "J'ai le coeur encore jeune." On ne peut mieux confesser que tout le reste est vieux.

Recommandation à un bel esprit: "Sois tiède et tais-toi."

J'attrape mes opinions le matin, par la lecture du journal. Le reste de la journée, je m'en dépossède.

Si vous voulez être bien coté dans la bonne société, veillez à vous corriger de vos qualités les plus voyantes.

Le spécialiste a un esprit bossu. C'est sa bosse qui se remarque. Plus il se spécialise, plus l'homme s'efface. Il peut finir par n'être plus qu'une excroissance.

Sur certaines personnes naïves, les plaisirs de vanité font des merveilles pour leurs orga-

nes. Par exemple, elles sentiront moins l'âge qu'elles ont que celui que vous leur donnez.

Quand on n'en fait qu'à sa tête, on ne fait rien avec.

Bien des gens ne vous pardonnent pas de ne pas vous rappeler leur nom. Ils sont comme ces chiens qui, si vous ne savez comment les appeler, se jettent sur vous pour vous mordre.

Pour le Dieu des armées, faut-il croire que tous les hommes sont fratricides?

La vie est mal faite: il est rare qu'elle vous interdise de faire ce qui vous déplaît.

Le bonheur! Cette provocation...

D'aucuns voient de la profondeur là où il n'y a que du superficiel sur une grande épaisseur.

Dans l'ordre de la création, l'homme est le dernier arrivé. Ayant vu ce qu'il a fait, il voudrait mieux qu'il soit le premier à partir.

On ment pour un moindre mal; rarement pour un plus grand bien.

L'habitude, c'est cette mode qui résiste à l'usure par un reprise obstinée.

Une idée que vous avez et qui vous échauffe, écrivez-la. Le papier est un refroidisseur.

Il y a des êtres si éloquents pour raconter leurs malheurs que, si on les applaudissait, ils donneraient des rappels.

Le petit épargnant, pareil au bedeau de jadis, appartient à l'espèce sonnante.

### Les motifs d'une démission

## D'interminables palabres qui ne mènent nulle part

par YVES NORMANDIN

Aux membres du R.C.M.-Côte-des-Neiges.

Il m'est apparu nécessaire devant les rumeurs de toutes sortes qui circulaient en ce moment, de vous informer de mon avenir politique. Je crois qu'il est tout à fait normal que vous soyez les premiers à être informés de la décision que j'ai prise de quitter le R.C.M. et de siéger maintenant comme indépendant. Suite à l'Assemblée Générale du 27 mars dernier, j'avais décidé de m'accorder un mois de réflexion. Ce mois est pratiquement terminé et je crois que vous avez droit à certaines explications.

Depuis un certain temps l'image et le contenu du R.C.M. ont beaucoup changé, ce qui a eu pour conséquence qu'il m'est impossible de continuer à m'identifier à ce Parti. Suite aux événements de ces derniers mois, il m'est apparu impossible de faire revenir le Parti à son orientation première.

La première chose qu'on a dite après l'élection de 1974, c'est que les citoyens de Montréal venaient de se donner un droit de parole à l'Hôtel de ville. Mais en pratique les citoyens n'ont pas été impliqués dans la vie municipale. Il n'est pas suffisant de dire qu'il est dur de faire sortir les gens de chez eux pour qu'ils participent. Je crois qu'il est temps qu'on se dise qu'on s'y est peut-être pris de la mauvaise façon pour les impliquer et qu'on doit trouver d'autres façons. Il est indispensable de continuer à s'identifier comme Rassemblement des Citoyens de Montréal quand on n'est pas capable d'attirer plus de personnes à nos Assemblées Générales.

Je crois que depuis 1974 nous avons donné trop d'importance à nos structures et instances (conseil général, différents comités, etc.). Dans le but de faire marcher le Parti, on en est venu à concentrer pratiquement toutes nos énergies et notre temps sur le Central. Sans s'en rendre compte, on a négligé la participation des citoyens et indirectement empiété sur l'autonomie des districts. Pour moi le R.C.M. reste secondaire par rapport à l'objectif d'impliquer l'ensemble des citoyens de Montréal. Pour moi le R.C.M. devrait être l'instrument qui permettrait à l'ensemble des citoyens de faire une prise de conscience afin

comme on est, avec nos positions, nos connaissances, nos limites et nos disponibilités. Il ne fallait surtout pas tomber dans cette sorte d'intolérance qui a marqué les derniers débats. Il aurait fallu reconnaître que notre premier objectif à tous était de changer cette ville et de donner le pouvoir aux citoyens.

Ce n'est pas à nous de décider si la population de Montréal veut vivre dans un système socialiste ou capitaliste. Pour moi, le R.C.M. aurait dû être l'instrument qui nous aurait permis d'impliquer les citoyens dans un processus de réflexion (lié à des luttes concrètes dans leur district) leur permettant ainsi de faire réellement un choix démocratique sur le système dans lequel ils veulent vivre. Il aurait fallu donner aux citoyens en général le temps et les moyens de choisir leur option et non leur demander de le faire à partir d'une analyse conçue par une minorité au sein du parti. Ne pas reconnaître ces faits, c'est manquer de respect envers la population. Pour moi il n'existe aucun doute sur la capacité de la population d'analyser et de décider par elle-même de son avenir.

Cela fait maintenant plus de 2 ans que je suis impliqué à fond dans le R.C.M. Le R.C.M. est le premier parti (et le seul) auquel je me suis associé et si j'ai choisi le R.C.M., ce n'est surtout pas simplement pour me faire élire comme conseiller municipal. Je croyais pouvoir trouver dans le R.C.M. cette volonté d'être un parti politique différent des autres où la priorité serait consacrée à impliquer les citoyens de façon à construire notre programme avec eux. Un parti politique qui appartiendrait réellement à cette population. Pour ce faire, il aurait fallu donner des moyens pour y arriver. Ce qui n'a malheureusement pas été fait, et comme je ne vois pas d'espoir de changement, je préfère me retirer et consacrer exclusivement mon énergie à travailler avec l'ensemble des citoyens de mon district.

Je souhaite évidemment recevoir vos commentaires qui me permettraient peut-être d'éclaircir certaines positions que je viens de prendre, et qui pourraient vous apparaître imprécises.

Je demeure votre conseiller municipal.

Au sein du R.C.M., il aurait fallu apprendre à s'accepter

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année; six mois: \$30. A l'étranger: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

# Keith Spicer et le Livre blanc

## ● Beaucoup de bon, mais aussi des citations tronquées et des avocasseries excessives, voire suffocantes

Par le passé, je me suis permis, à plusieurs reprises, de marcher allègrement sur des plates-bandes voisines à la mienne et de m'occuper, restons sur le terrain de la métaphore horticole, des oignons des autres. Et je crois avoir suffisamment parlé — pas toujours en bien — de la situation linguistique au Nouveau-Brunswick et en Ontario pour pouvoir, aujourd'hui, dire quelques mots du Livre blanc du gouvernement québécois sur la politique de la langue française. Je suis d'autant moins embarrassé de le faire que les auteurs du Livre blanc et le ministre Laurin, dans des commentaires subséquents à la présentation du document, ont généreusement puisé dans mes rapports annuels pour étayer certains des arguments fournis pour justifier le contenu de la future Charte.

Mais, avant de faire part de ma réaction au Livre blanc, j'aimerais dire quelques mots à propos du contexte dans lequel j'interviens:

1) Tout d'abord, je pense qu'il faut reconnaître et encourager la volonté du Québec d'assurer à sa population francophone une sécurité culturelle et linguistique durable.

2) Ensuite, toute critique du Livre blanc venant des anglophones — surtout de ceux qui vivent dans d'autres provinces que le Québec — doit tenir compte du sort minable qui a été réservé jusqu'ici et qui l'est encore, malgré certains progrès tardifs mais indéniables, aux minorités francophones hors Québec.

3) Enfin, si j'interviens dans le débat linguistique québécois, c'est que je ne peux pas, après avoir passé sept à ans à défendre la minorité française au Canada et dans certaines provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, ignorer les inquiétudes exprimées par la minorité anglaise au Québec. Ce serait faire preuve d'hypocrisie et avoir deux poids, deux mesures.

Il y a six ans, dans mon premier rapport annuel, je disais que "la vitalité du français partout au Canada reposera sur le dynamisme, voire la saine prédominance, du français" au Québec.

Il y a près d'un mois, à Paris, je disais que l'objectif prioritaire des gouvernements français, canadiens et québécois devait être de travailler de concert pour renforcer la sécurité culturelle des francophones du Québec: j'ajoutais que j'avais

■ Des propos tenus par le Commissaire fédéral aux Langues officielles, M. Keith Spicer, dans les jours qui ont suivi la publication du Livre blanc sur la langue française, avaient pu faire croire que M. Spicer approuvait sans réserve le document du gouvernement québécois. Mais dans une allocution prononcée le 21 avril devant l'Association canadienne des Éditeurs de Quotidiens réunis à Toronto, M. Spicer a tenu à préciser sa pensée à ce sujet. Ainsi qu'on pourra le constater par les extraits de sa causerie que nous publions ci-dessous, M. Spicer souscrit toujours à l'objectif fondamental du Livre blanc, mais formule des réserves sur plus d'une disposition concrète proposée dans le document.

la certitude que le gouvernement du Québec traiterait sa minorité anglaise deux ou trois fois mieux que les autres provinces ne traitent leur propre minorité francophone. Si je maintiens totalement ce que j'ai écrit et dit à propos de la primauté du français au Québec, je ne puis malheureusement en faire autant, sans quelques nuances importantes, en ce qui concerne mon optimisme quant au sort que les auteurs du Livre blanc semblent parfois vouloir réserver aux anglophones du Québec.

Commençons, sans trop nous y attarder, par dire quelques mots du premier chapitre du Livre blanc — "Situation de la langue française au Québec" —, chapitre qui tente de justifier les mesures annoncées dans la partie qui traite de la charte même. Il se trouve dans ce texte, pour ceux qui prennent la peine de le lire, un souffle de dignité souvent empreint de bon sens, d'équilibre et de fierté. Il s'y trouve aussi, à moins d'être aveuglé par le louable objectif de l'affirmation des francophones, des erreurs, voire des relents de démagogie.

### Des citations tendancieuses

D'autres ont relevé les carences, les oublis et les déformations, sans doute involontaires d'ailleurs, que renferme ce premier chapitre. Je ne puis par contre passer sous silence l'emploi, pour le moins tendancieux, qu'on y fait du contenu des rapports que j'ai déposés devant le Parlement depuis 1971. Quand les auteurs du Livre blanc écrivent que "l'aventure du bilinguisme à l'intérieur de la fonction publique fédérale (...) ne semble pas (avoir

été) un grand succès (...) si on en juge par les rapports successifs du Commissaire aux langues officielles", on peut s'étonner qu'ils n'aient pas cru bon d'ajouter ce que j'écrivais dans l'avant-propos de mon cinquième rapport annuel (portant sur l'année 1975): les progrès sont lents mais réguliers et "la réforme, semble-t-il, s'accomplit avec humanité et tend de façon plus marquée vers l'irréversible".

D'ailleurs, je crois avoir clairement indiqué dans mes deux derniers rapports annuels (je m'empresse de souligner que les auteurs du Livre blanc n'ont pas pu prendre connaissance du dernier — le sixième — que j'ai déposé quelques jours avant la publication du Livre blanc) que les tendances qui se dégagent des efforts entrepris par les institutions fédérales pour assurer au français et à l'anglais un statut égal sont franchement positives. Il existe, bien sûr, d'importantes poches de résistance; et une des quatre ou cinq modalités de la réforme, la formation linguistique des fonctionnaires, n'a justifié ni les espoirs ni les budgets qu'on y a investis. Le mouvement vers l'égalité n'en a pas moins atteint, je crois, le point de non retour. Je souhaite aux auteurs du Livre blanc le même succès que le Gouvernement fédéral à atteindre, en si peu d'années, l'essentiel de leurs objectifs.

Mais trêve de chicanes à propos de citations données hors contexte. Ce qui restera en fin de compte, ce n'est pas tant le diagnostic présenté par le Livre blanc que les dispositions précises de la Charte elle-même, car ce sont elles qui vont façonner, à la longue, les comportements linguistiques et culturels des Québécois tant francophones qu'anglophones. Sans tomber dans le fétichisme des chiffres, je dirais que je suis à 100% d'accord avec l'objectif global de la Charte — que je définis comme la saine prédominance du français au Québec — mais que mon enthousiasme tombe à environ 60% ou 70% lorsqu'ils s'agit des modalités prévues pour atteindre l'objectif visé. En effet, la Charte, dans sa forme présente, renferme, à mon avis, à la fois beaucoup de bon et beaucoup de mauvais.

Beaucoup de bon, parce qu'il y a là les éléments nécessaires pour donner au français l'élan qui lui permettra d'occuper, au Québec, la place normale qui lui revient; beaucoup de mauvais, parce que certains des moyens préconisés sont excessifs par rapport aux effets désirés et qu'ils risquent de corrompre la fin, et aussi parce que le texte, de temps en temps, laisse percer un juridisme lourd, parfois chicanier, parfois presque étouffant.

### Les carences du Livre blanc

Examinons d'ailleurs de plus près quelques-uns des aspects de la Charte qui, à mes yeux en tout cas, mériteraient d'être revus.

1) Au chapitre de la langue française dans l'Administration publique, le Livre blanc annonce que "La documentation (...) sera uniquement française. (...) Feront exception certains imprimés reliés notamment à la santé ou à la sécurité des citoyens..." J'ai suffisamment dénoncé les fesse-mathieux du bilinguisme sur les fronts fédéral et provincial pour sentir tout ce qu'il y a, dans cet énoncé, de restrictif. Outre que cela obligera les anglophones à quémander telle formule, tel questionnaire en anglais, qui pourrait leur être adressé dans leur langue sans pour autant compromettre la situation du français, l'administration du Québec risque de se trouver dans la situation étonnante de devoir faire réimprimer en français seulement des formules qui existaient auparavant dans les deux langues. Il semble que ce mouvement ait déjà été amorcé sous l'ancien gouvernement du Québec. L'avis de cotisation d'impôt, par exemple, n'existerait plus qu'en français. Or, il ne s'agit pas là d'un imprimé relié à la santé ou à la sécurité — à moins qu'on ne considère le moment des déclarations d'impôt comme une période de folie passagère. Serait-ce trop demander que de redonner aux contribuables anglophones la volupté anodine de payer leurs impôts dans leur propre langue?

2) Les mesures annoncées dans la section qui traite de la langue française dans l'entreprise, les relations de travail et les ordres professionnels semblent, à première vue, s'harmoniser avec les objectifs généraux du Livre blanc. Jen n'aime pas, personnellement, l'idée de recourir à des sanctions d'ordre pécuniaire ou administratif pour amener des entreprises à instituer un programme de "francisation". Mais il se peut que ce soit une mesure nécessaire pour faire bouger des sociétés qui n'ont pas toujours respecté les Québécois de langue française. Moins nécessaires m'apparaissent les exigences qui voudraient — si j'interprète correctement le Livre blanc — que les conventions collectives et les décisions arbitrales ne puissent être rédigées qu'en français ou que les ordres professionnels ne puissent avoir qu'une dénomination en français ou qu'ils ne dénom-

niquent qu'en cette langue même avec leurs membres anglophones. Une fois de plus, je crois que le gouvernement du Québec pourrait, sans tomber dans l'angélisme, l'"à-plat-ventrisme" ou le masochisme collectif, se passer de mesures aussi restrictives.

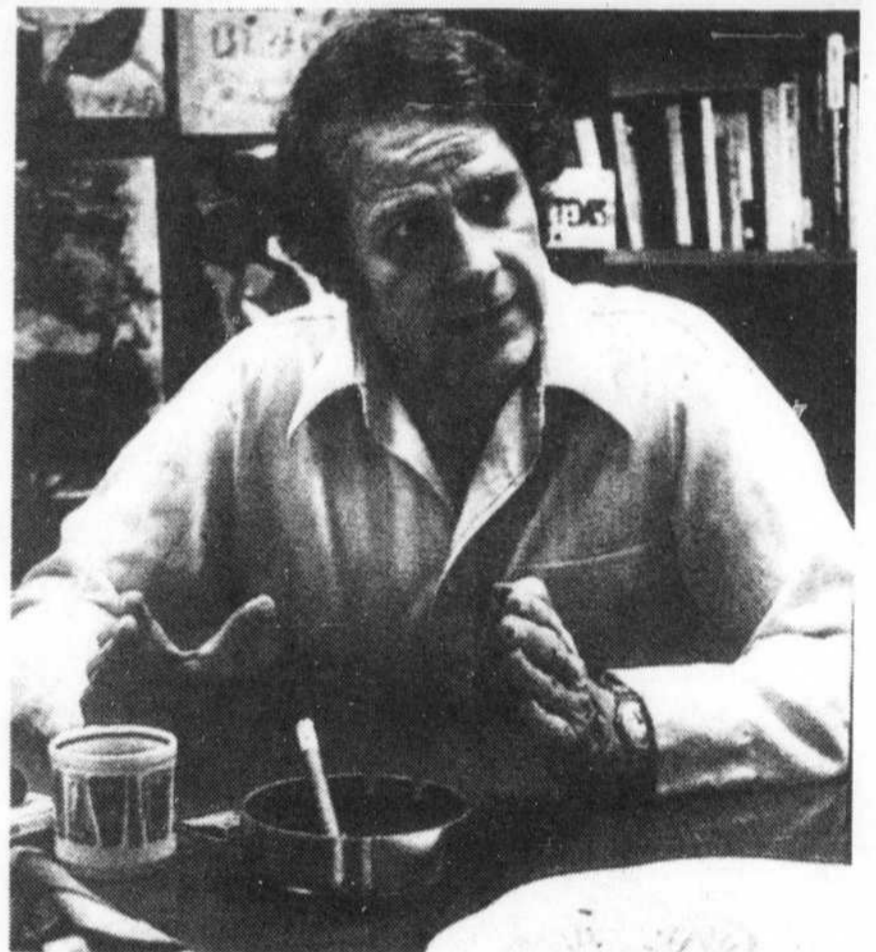
3) S'il y a peu de gens pour s'opposer à ce que le paysage québécois soit francisé — ce ne sont certainement pas les fabricants de panneaux qui vont se plaindre! —, est-il pour autant nécessaire d'exiger que tout "affichage public, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, doit se faire uniquement en français"? Bien sûr, on ne sait pas encore ce que le gouvernement entend par "affichage public", mais s'il fallait interdire à la ménagère anglophone qui veut vendre un réfrigérateur d'afficher, sur le tableau d'un supermarché, une annonce rédigée en anglais ou à un petit commerçant situé dans un quartier anglophone de communiquer en anglais un message particulier — des soldes, par exemple, — à sa clientèle, nous serions alors en présence d'une mesure à la fois futile et vexatoire, qui, j'en suis persuadé, ne cadrerait pas avec l'intention, manifestée par le gouvernement du Québec, de traiter généreusement sa minorité.

Au chapitre de la Langue des individus, je pense que les auteurs du Livre blanc auraient pu, avec le même esprit de flexibilité qui les animait lorsqu'ils faisaient une distinction entre les entreprises de plus de 50 et de moins de 50 employés, tenir compte du nombre sans doute élevé de "personnes morales" qui, en fait, ne sont composées que de quelques individus, parfois de la même famille — les propriétaires d'une petite épicerie, par exemple. Permettre à ces "personnes morales" de plaider en anglais devant les tribunaux n'ébranlerait sûrement pas les structures sociales massivement françaises dont veut se doter le Québec.

### La langue de l'enseignement

Je ne cacherais pas que, à mes yeux, c'est surtout dans ses lignes consacrées à la langue de l'enseignement que le Livre blanc peut paraître excessivement étiré. Il faut, bien sûr, faire en sorte que les immigrants qui arrivent au Québec s'intègrent à la société québécoise, ce qui implique, entre autres choses, qu'ils puissent, lorsqu'ils ont à le faire, communiquer en français avec leurs concitoyens francophones. Mais faut-il nécessairement, pour qu'il y ait intégration, que même les parents venant d'autres provinces canadiennes doivent envoyer leurs enfants à l'école française? À la lumière de mesures proposées dans les autres secteurs, il est difficile de croire que ces enfants ne s'intégreraient pas rapidement à la société québécoise, surtout s'ils doivent, à la fin de leurs études, réussir un examen de français qui, je l'espère personnellement, sera un peu plus difficile que les examens qu'on fait passer aux fonctionnaires fédéraux.

Les enfants des parents, relativement peu nombreux, des autres provinces qui viennent s'installer au Québec ne seront certes pas des agents actifs d'assimilation des francophones. Et si le gouvernement québécois veut éviter que des immigrants fassent semblant de s'installer dans une autre province pour ensuite s'empresser de venir grossir les rangs des anglophones au Québec, il serait, je crois, facile et jus-



tifiable de n'ouvrir la porte des écoles anglaises qu'à ceux qui auront obtenu leur citoyenneté canadienne. Couper le lien qui relie les anglo-québécois aux anglophones des autres provinces, c'est les condamner à un isolement et à un étiolement progressif qui irait à l'encontre des intérêts du Québec. Ce dernier ne peut que bénéficier de la présence d'un élément anglophone qui, tout en étant respectueux des règles raisonnables que le gouvernement lui imposera, puisse respirer et se mouvoir, en un mot vivre, sans avoir l'impression de commettre, quotidiennement, un crime de lèse-majesté. Trop de Québécois ont trop longtemps souffert du "speak white" pour qu'ils veuillent l'imposer à leur tour. Ce serait peut-être le moment de se rappeler ces paroles de Pierre-Henri Simon que je cite de mémoire: "Si nous sommes capables d'un seul réflexe moral que n'a pas l'ennemi, c'est la meilleure justification de notre cause même". (Je donne évidemment un sens hyperbolique au mot "ennemi").

En définitive, l'exclusion prévue dans le Livre Blanc n'est ni juste pour les anglophones — du Québec ou des autres

provinces, — ni très logique quand on pense à la deuxième partie de l'hypothèse péquiste, à savoir l'association qui, par définition, implique le consentement de partager un minimum de concessions.

J'éprouve toujours une immense sympathie pour la cause du français, non seulement au Québec où de toute évidence, il doit dominer, mais encore au Canada où, tout aussi évidemment, il doit acquiescer une place beaucoup plus digne que celle qu'il occupe actuellement — une place "normale", pour employer cet adjectif qui, ces derniers temps, serait allégrement à légitimer bien des choses.

Les quelques critiques que j'ai adressées au Livre blanc ne remettent pas en cause le redressement radical du français que ce document propose. C'est parce que j'appuie de tout coeur ce redressement et parce que je comprends la soif de dignité qui l'inspire que je me permets ce conseil d'ami aux auteurs de la Charte: soyez sûrs, bien entendu, que les modalités de votre réforme sont efficaces; mais soyez sûrs aussi qu'elles sont à la hauteur de vos idéaux politiques, qui se réclament, à juste titre, de l'humanisme.

## lettres au DEVOIR

### Comment les psychologues osent-ils ?

Mme Pierrette Letarte,  
(lettre au Devoir du 19 avril 1977)

Je joins ma lettre à la vôtre, mes protestations aux vôtres, ma honte à la vôtre. Je suis presque psychologue (étudiant en maîtrise) et les gens de la profession que j'ai choisis étaient aussi placés au même niveau que vous (c'est-à-dire très bas) par le tout-puissant DOCTEUR André Fortas. J'ai honte quand je vois que la population de mon beau pays peut engendrer des individus qui voudraient posséder une toute-puissance dont ils ne veulent, ni ne peuvent, assumer la responsabilité.

Nes travailleurs sociaux et les psychologues sont les malades que les autres professions refusent et refusent encore de voir. Vous, médecins, confortablement assis dans la quiétude de votre bureau, comment pouvez-vous prétendre à la toute-puissance quand à l'aide à apporter à une communauté et à ses individus quand cette aide, pour être vraiment profitable, nécessite une connaissance du milieu de vie de ces individus et que cette connaissance ne peut provenir que d'une intégration à ce milieu? Cette intégration, vous ne l'avez pas faite encore et avec des idées comme les vôtres, je devine que vous vous refusez à la faire. Vous traitez des symptômes et perpétuez des causes. Poursuivez votre excellent travail chers médecins, mais la population s'apercevra bien un

jour que ses maux reviennent toujours, grâce à vous, qu'ils se multiplient, grâce à vous.

Tournez le dos aux malades réels de la société comme vous l'avez toujours fait. Ne sortez pas trop loin de votre bureau au cas où vous vous retrouveriez parmi ceux qui souffrent le plus (il n'y a pas que des malades physiques et que des traitements physiques mais ceci, vous ne pouvez le comprendre). Quand on est impuissant devant un problème, n'est-il pas plus simple de l'ignorer et même d'en nier l'existence et ainsi pouvoir crier à qui veut l'entendre que ceux qui sont maintenant en place (pour soulager les gens qui en souffrent) sont inutiles, qu'ils vous ont volé vos droits (que vous n'avez pas), qu'ils empiètent sur votre terrain? Continuez à ignorer, cultivez votre ignorance, ignorants! Mais laissez travailler ceux qui ont pour but la formation d'une communauté où des individus pourront connaître le bien-être physique et psychologique.

Je me joins à vous travailleurs sociaux pour crier avec vous: Franchement, docteur Fortas, arrivez en ville! J'ajouterais ceci: promenez-vous et observez, peut-être y verrez-vous des choses devant lesquelles vous restiez aveugle, si votre esprit s'élargit quelque peu.

Yves LANCTÔT, B.Sp.Sp.  
Longueuil, le 19 avril 1977.

### En marge d'une actualité

C'est une grande erreur de poser le problème de la liberté en termes d'indépendance. La liberté n'est pas l'indépendance. Elle ne consiste pas à faire ce que l'on veut, mais à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir. Toute liberté humaine, même celle de l'épouse à notre époque de liberté-égalité des sexes, est, comme on dit, "en situation", ce qui signifie qu'elle rencontre des obstacles et des pesanteurs. La liberté humaine n'est jamais liberté "pure" et abstraite, qui n'aurait à tenir

compte de rien.

Saint Thomas a très bien dit que la grandeur de la liberté est d'être constituée providence pour soi et pour les autres, et donc, dans le cas de l'épouse, pour le mari et les enfants.

"Une liberté qui ne veut pas obéir est toujours flagellée par le malheur". (Shakespeare).

Adélaïde DESJARDINS  
Sté-Agathe-des-Monts, le 12 avril 1977.

**telbec**

LA MAISON DES COMMUNICATIONS

- \* Transmission de vos messages et communiqués aux médias du Québec et du Canada.
- \* Service de traduction.
- \* Service hebdomadaire: vos communiqués par courrier aux hebdomadaires régionaux du Québec.
- \* Service sonore: vos déclarations offertes aux stations radiophoniques.
- \* CLIP: service de coupures de presse.
- \* Location de téléimprimeur Telbec: vous recevez tous les communiqués de vos clients.

Pour recevoir notre documentation, postez votre carte d'affaires à:

Jean Lecompte,  
TELBECC INC.,  
1440 ouest, rue Sainte-Catherine,  
suite 720, Montréal, Qué.

Au téléphone: (514) 871-9881

## Les pré-arrangements:

un sujet dont vous n'aimez pas entendre parler mais sur lequel vous désirez plus de renseignements.

Malheureusement, lors d'un décès, le conseil de famille, bousculé par le temps et bouleversé par l'émotion, doit prendre des décisions difficiles. Cette pénible situation peut être évitée par une décision posée et réfléchie que vous seul pouvez prendre: celle d'un pré-arrangement, cette formule par laquelle un individu peut lui-même établir, à l'avance, les modalités de nos services (à compter de \$287).

De récents sondages auprès de citoyens du grand Montréal nous ont clairement démontré que les gens désirent être mieux renseignés à cet égard. Nous en avons conclu qu'il était de notre devoir de vous informer davantage. C'est pourquoi nous avons préparé un feuillet explicatif sur les pré-arrangements et leurs modalités. Ainsi, sur demande, nous vous le ferons parvenir, sans obligation aucune de votre part.

Ou encore communiquez avec monsieur André Brazeau pour tout renseignement supplémentaire.

**Alfred Dallaire INC.**  
23 salons dans la région métropolitaine  
siège social:  
6821, rue St-Hubert  
270-3111

# Des militants libéraux réclament un congrès de leadership

Des militants libéraux ont réclamé en fin de semaine la tenue d'un congrès au leadership dès cet automne.

Le congrès régional du Saguenay Lac St-Jean a adopté une résolution voulant que le congrès pour le choix du successeur de M. Bourassa à la tête du parti se tienne avant le congrès d'orientation que la direction du PLQ avait fixé pour novembre 1977.

Le leader intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque, avait vainement tenté de convaincre les participants à cet atelier de travail sur le leadership d'attendre encore

deux ans avant de s'engager dans une campagne pour le choix d'un nouveau chef. Mais ce fut peine perdue, de sorte que cette résolution sera étudiée en priorité à l'occasion du prochain conseil général du parti. Entre-temps à la mi-mai, les membres du conseil de direction se réuniront à Trois-Rivières et la question du leadership sera à nouveau à l'ordre du jour.

Outre M. Lévesque, l'ex-ministre des Finances, M. Raymond Garneau ainsi que le président du PLQ, M. Ben Payeur, ont participé à ce congrès qui réunissait à Chi-

coumami quelque 200 militants libéraux de la région. C'était la première fois qu'était contestée la décision des dirigeants du parti de reporter à plus tard la tenue d'un congrès au leadership.

Parlant de la Charte de la langue française, M. Lévesque a prévenu que les députés libéraux à l'Assemblée nationale le scrutent "à la lumière du respect des libertés individuelles". Il a été convenu que le caucus tiendrait une réunion spéciale le 2 mai à Drummondville pour étudier le projet qui sera déposé en Chambre.

Le leader intérimaire du parti a longuement insisté sur la longue tradition de son parti pour défendre les libertés individuelles, rappelant qu'en 1956, tout comme en 1977, le gouvernement avait porté atteinte à ces libertés sous le couvert de l'autonomie et du nationalisme. "Mais à chaque fois, a-t-il dit, le Parti libéral s'est élevé comme un rempart contre ces atteintes à la liberté individuelle même au risque d'être traité de colonialiste".

De son côté, le président du parti, M. Ben Payeur, a soutenu que la primauté de

la liberté individuelle est un message qui apparaît de plus en plus clairement dans le firmament politique. "Seules les formations politiques qui seront en mesure d'interpréter correctement cette primauté sont vouées à un brillant avenir".

Aucun gouvernement, aussi péquiste ou social-démocrate qu'il soit, selon M. Payeur, ne pourra pendant longtemps brimer les libertés individuelles, que ce soit par une charte linguistique ou par quelque autre pseudo-mesure de salut national.

Enfin, M. Raymond Garneau a souligné

aux militants libéraux le caractère discriminatoire de la mesure linguistique qui fut annoncée la semaine dernière par le ministre des Transports, M. Lucien Lessard. Il juge que le gouvernement, ce faisant, a porté atteinte aux droits de la personne en obligeant les employés occasionnels du ministère des Transports à connaître la langue française pour obtenir un emploi. Il a rappelé que les députés péquistes avaient pourtant voté unanimement en 1975 pour la loi des droits de la personne qui interdit toute discrimination quant à la langue.



## ALI BHUTTO

pour permettre à la nouvelle de se répandre de bouche à oreille.

Les arrestations des chefs de file de l'opposition — une quarantaine hier — n'ont pas désarmé les adversaires de M. Bhutto: au cours d'une réunion hâtivement organisée à Lahore, dans la journée, le PNA s'est donné un nouveau leader. Il s'agit du pir de Pagaro, révérend chef religieux de la secte hur qui avait animé la rébellion contre les Britanniques durant la seconde guerre mondiale.

L'activité du conseil général a cependant souffert de l'application du couvre-feu et de la loi martiale. Une à une, les permanences de l'opposition sont fermées, les lignes téléphoniques coupées avec l'extérieur. Les dirigeants de l'opposition dans les zones soumises à la loi martiale sont pratiquement réduits à la clandestinité.

L'opposition semble se concentrer désormais dans les mosquées. A Islamabad, violant l'interdiction d'utiliser les hauts parleurs des minarets pour le seul appel à la prière, Les Maulas (clergé musulman) prient longuement durant la nuit en signe de résistance.

La journée d'hier semble cependant avoir été relativement calme dans tout le pays. Les autorités militaires chargées d'appliquer la loi martiale à Karachi, Hyderabad (Sind) et Lahore (Pebdjab) ont publié des communiqués annonçant que le couvre-feu n'avait pas été violé et qu'aucun incident n'était à signaler.

Le communiqué a annoncé d'autre part qu'après la mobilisation par les autorités militaires de tous les employés de la compagnie aérienne nationale (Pakistan International Airlines) et des Dockers, les liaisons aériennes et le port de Karachi fonctionnaient normalement. Il semble cependant qu'en raison des difficultés entraînées par le couvre-feu, la PIA n'ait pas pu reprendre hier la totalité de ses vols et que le port n'ait été rouvert que partiellement.

Soumise à la censure, la presse nationale ne publie que les communiqués des autorités sur la situation politique. Selon ces communiqués, une seule personne a trouvé la mort samedi dans les trois villes où la loi martiale a été proclamée. De source digne de foi, on déclare pourtant que trois personnes ont été abattues à Hyderabad et qu'une autre a été tuée à Lahore. L'agitation a fait au total quelque 245 morts depuis sept semaines. De source informée, on estime à 300 le nombre de personnes blessées au cours de la seule journée de vendredi.

De source diplomatique, on a appris que plusieurs ambassades avaient pris des dispositions pour évacuer leurs ressortissants si la situation venait à se détériorer davantage.

Quelque 10 millions de personnes, soit environ la moitié de la population urbaine ont pu pendant quatre heures hier faire leurs provisions et circuler dans les rues. L'armée est partout en force dans les zones soumises, à la loi martiale avec pour consigne de tirer à vue sur tous les contrevenants au couvre-feu.

Enfin, ancien chef d'Etat-major de l'armée de terre dont il démissionna l'an dernier, le général Tikka Khan pourrait être appelé au gouvernement par M. Zulficar

Ali Bhutto comme ministre de la Défense ou de l'Intérieur, déclarait-on hier à Islamabad de source informée.

M. Bhutto est à la fois premier ministre et ministre de la Défense et aucun ministre de l'Intérieur n'a été nommé lors du remaniement du gouvernement le mois dernier.

L'entrée au gouvernement du général Tikka renforcerait la position de M. Bhutto face à l'armée actuellement chargée d'administrer la loi martiale dans trois grandes villes du pays.

Le général brigue un siège au Sénat et son élection, simple formalité, lui permettrait éventuellement de siéger au gouvernement. Selon la presse pakistanaise, le précédent titulaire du siège, M. Nargis Zaman Kayani, déclare avoir été contraint par la direction du parti populaire pakistanaise de M. Bhutto de démissionner pour remettre l'élection du général Tikka.

## TRUDEAU À L'ÉLYSÉE

faire le point sur ces deux rencontres londoniennes et surtout tirer les grandes conclusions du sommet économique, dont le premier avait eu lieu l'année dernière à l'initiative du président français, mais dont le Canada n'avait pas été invité à y participer.

On pourra aussi discuter des travaux de la conférence Nord-Sud qui piétine depuis plusieurs mois et qui avait aussi été inspiré par M. Giscard d'Estaing. Le président du Conseil du Trésor et leader de la Chambre des Communes, M. Allan MacEachen, sera aussi présent à Paris cette semaine dans le cadre des travaux de cette conférence Nord-Sud dont il est le coprésident.

Les travaux de cette conférence ont débuté en 1975 avec comme objectif de définir un meilleur équilibre économique mondial entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. Prolongées de six mois, les recommandations finales devraient être formulées au début du mois de juin, lors de la réunion ministérielle de huit pays industrialisés du Nord et des 19 pays du tiers monde.

Le dernier voyage officiel de M. Trudeau en France remonte à la fin de l'année 1974, alors qu'il avait réussi à la dernière minute à devancer celui projeté par son homologue provincial québécois, M. Robert Bourassa, premier ministre libéral de l'époque.

Il semble bien, estiment les observateurs, que le gouvernement canadien se décide à tout mettre en oeuvre pour conserver son prestige en laissant savoir au gouvernement français que le Québec est toujours une composante du Canada et que l'indépendance n'est pas encore chose faite.

A ce sujet, la position du gouvernement français est claire: il n'est pas question, du moins officiellement, que l'on intervienne dans les affaires politiques intérieures du Canada et du Québec.

## DEUX PROGRAMMES

articulé" qui apparaît capital à M. Joron qui souhaite que les militants ne le perdent jamais de vue pour préférer la quotidienneté. Il trouve essentiel que le gouvernement se fasse tracer ainsi par la base militante du parti ses "corridors". "Ce n'est pas une contrainte, ça aide le gouvernement".

Le député de Mille-Îles reconnaît que le parti n'a pas trouvé la "formule parfaite" pour véhiculer les aspirations de la base vers le gouvernement. "Quelle que soit la formule que nous adopterons dans l'avenir, c'est la participation des militants qu'il ne faut pas perdre, qui est capitale. Il faut que le gouvernement reste le plus près possible de la population, qu'il soit toujours en mesure de réagir rapidement aux phénomènes de la société. Si jamais ça ralentissait cette conviction de participer à la chose publique, on aurait des problèmes.

Ces remarques du ministre délégué à

l'Énergie sont venues précisément au terme d'un congrès régional totalement dénué de débats fondamentaux. Tout au long de ce week-end il ne fut question que des problèmes particuliers qui accablent quotidiennement le citoyen. Il n'y fut même pas question de la langue d'enseignement, non plus que de la charte du français ou de la préparation du référendum.

C'est aux problèmes d'éducation que les militants de Laval ont davantage consacré les délibérations en plénière. Ils ont notamment réclamé que les écoles construites ou aménagées dorénavant par commissions scolaires soient plus petites et humanisées; que le ministère de l'Éducation mette l'accent sur l'amélioration d'un secteur public qui comporterait des écoles "plus novatrices" tout en conservant le type traditionnel, que les écoles élémentaires soient délogées des grandes structures pour être rapprochées du domicile des parents, du milieu familial; qu'une partie des commissaires d'écoles soit choisie par les étudiants, les professeurs, les parents.

## TRAGÉDIE

qu'on n'a pas encore pris de décision définitive quant à leur utilisation.

La plate-forme Bravo est la plus importante en son genre au monde puisqu'elle est reliée directement à 15 puits de pétrole différents. Elle est aussi reliée par oléoduc avec les autres plate-formes Alpha et Charlie situées sur le même gisement.

Dès l'explosion d'un des quinze puits de Bravo, vendredi, les quatorze autres puits gérés par la plate-forme ont été automatiquement fermés et il n'y a aucune autre fuite de ce côté. Samedi, le nuage de gaz qui se répandait sur toute la région a rendu aussi nécessaire l'évacuation des deux autres plate-formes, si bien que la production a totalement cessé dans tout le gisement. Pour la compagnie, cela représente une perte de 350.000 barils par jour. Bravo à elle seule produisait 190.000 barils par jour.

Au total, environ 300 ouvriers ont dû être évacués, dont les 112 qui travaillaient sur Bravo. Ces derniers s'étaient enfilés dans des embarcations de sauvetage dès l'explosion, vendredi soir. Ils ont été recueillis par un navire qui les a menés jusqu'à une plate-forme voisine. On ne compte aucun blessé grave.

Les informations préliminaires indiquent que la catastrophe est due à la défaillance

d'une valve de sécurité située sous les fonds marins, défaillance qui est survenue à un moment particulièrement critique, alors qu'on démontait la tête du puits pour effectuer une réparation.

Une défaillance d'un appareil de mesure a en effet rendu nécessaire le démontage de la tête du puits. Pour ce faire, on avait fermé la valve de sécurité et on avait bouché la tuyauterie avec 500 barils de boue de forage.

Ces précautions ne se sont pas avérées suffisantes et la surpression allée à la défaillance de la valve de sécurité a violemment éjecté les 500 barils de boue, et l'on a perdu le contrôle de la situation. Au total, au moins 10.000 tonnes de pétrole et une quantité indéterminée de gaz naturel s'étaient échappées hier soir.

Le gisement Ekokisk produit en effet à la fois du pétrole et du gaz; il est relié par un oléoduc de 300 kilomètres jusqu'au territoire britannique, tandis qu'un gazoduc le relie à la côte ouest-allemande. (Il y a dix-huit mois, un grave incendie avait aussi fait quatre morts parmi le personnel de la plate-forme Alpha.)

Le ministre norvégien de l'Industrie, M. Bjartmar Gjorde, a reconnu hier que cet accident risque d'avoir de graves conséquences psychologiques même si on réussissait à stopper bientôt le déversement. Toutefois, il a exprimé la conviction que la recrudescence du débat écologique n'entraînerait pas une remise en question de la politique de développement pétrolier du pays, grâce à l'appui de l'opposition conservatrice.

Le président du Parti travailliste, M. Reulf Steen, a pour sa part déclaré que l'accident de vendredi soir renforcerait les arguments de ceux qui s'opposent à de nouveaux forages au large des côtes norvégiennes, plus au nord des gisements actuellement exploités.

De son côté, le ministre britannique de l'Énergie, M. Anthony Wedgwood, Benn a loué la réaction efficace et compétente des autorités norvégiennes après avoir fait un voyage d'urgence jusqu'à Oslo pour offrir l'aide britannique nécessaire.

M. Wedgwood-Benn a révélé incidemment qu'il avait discuté de la possibilité d'une telle catastrophe avec les autorités norvégiennes il y a à peine deux semaines. A ses yeux, l'accident n'en revêt pas moins une ampleur surprenante. "Personne ne veut alarmer l'opinion publique mais, en même temps, on doit être prêt à faire face à toute urgence", a-t-il dit.

## L'assurance-automobile: ni chair ni poisson, dit la CSN

Le conseil fédéral de la CSN, la plus haute instance entre les congrès, a décidé samedi de relancer la campagne entreprise il y a sept ans pour doter le Québec d'un régime universel, public et obligatoire, d'assurance-automobile.

Cette décision, qui survient quelques jours à peine après l'énoncé politique du gouvernement dans ce domaine, était assortie d'un blâme non équivoque à l'endroit du projet de Mme Lise Payette. Pour la CSN, le système proposé aux Québécois n'est "ni chair, ni poisson" et il a le désavantage de laisser ainsi le régime public des deux tiers des sommes payées à cette fin par les automobilistes.

Le conseil fédéral de la CSN a aussi ordonné la préparation d'un document qui regrouperait les meilleurs éléments connus des régimes en vigueur ailleurs, notamment dans l'Ouest du pays. Le "contre-projet" syndical d'assurance automobile sera distribué à tous les militants de la centrale pour les préparer à affronter la commission itinérante, qui doit en principe permettre au ministre des Consommateurs, Coopératives et des Institutions financières de prendre le pouls de la province à ce sujet.

La CSN avait lancé sa campagne en faveur d'un régime public d'assurance automobile après la création du "deuxième

front", qui permettrait à cette centrale de s'engager dans tous les domaines où il y va des intérêts non seulement de ses membres mais de la classe ouvrière québécoise. Le Parti québécois avait par la suite repris l'essentiel des propositions syndicales dans son programme de sorte que c'est avec une grande surprise que la CSN a pris connaissance du partage entre l'Etat et les compagnies d'assurance privées, proposé par Mme Payette.

D'autre part, le conseil fédéral de la CSN a décidé de s'engager à fond dans un autre projet de grève générale contre la loi fédérale anti-inflation. La résolution adoptée précise que les syndicats de la centrale seront invités à donner un mandat de grève à leur exécutif sur cette question. De plus, la CSN invitera la FTQ et la CEQ à participer à cette grève afin de hâter le règlement des conflits engendrés par l'application de cette loi, comme c'est le cas des 500 menuisiers de la métropole.

En outre, la CSN devra organiser d'ici le 19 mai un colloque réunissant tous les syndicats "coupés" par la commission de lutte contre l'inflation. Seront aussi invités, tous les syndicats qui attendent une décision de la CLI. Les groupes en cause tenteront de bâtir une politique de lutte commune contre le programme fédéral.

## la météo

Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour lundi avec un aperçu pour mardi.

Abitibi, Chibougamau et nord de la haute Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 9 à 12. Aperçu pour mardi: ciel variable.

Sud de la haute Mauricie, Pontiac, Témiscamingue et nord des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 10 à 12. Aperçu pour mardi: ciel variable.

Sud des Laurentides, Outaouais, Montréal et Cantons de l'est: nuageux avec possibilité d'averses et vents modérés. Maximum, 6 à 8. Aperçu pour mardi: nuageux et frais.

Québec et Trois-Rivières: nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum, 6 à 10. Aperçu pour mardi: nuageux et frais.

Lac Saint-Jean: ciel variable. Vents modérés. Maximum, 6 à 10. Aperçu pour mardi: ciel variable.

Baie-Comeau et Sept-Îles: ciel variable. Vents modérés. Maximum, 6 à 8. Aperçu pour mardi: averses.

Gaspésie et Rimouski: nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum, 6 à 8. Aperçu pour mardi: nuageux avec averses.

## ENVIRONNEMENT

suite de la page 3

cherche et planification.

La nouvelle direction générale se préoccuperait moins de la pollution mais plutôt de l'équilibre écologique en général et de la riche diversité de l'environnement dont l'homme n'est qu'un élément.

Si cette nomination a été accueillie avec enthousiasme par les représentants des centaines d'associations vouées à la protection des lacs du Québec, les autres annonces du ministre de l'Environnement ont reçu un accueil beaucoup plus froid.

Par exemple, M. Léger a affirmé que les SPE offriront à tous les groupes de citoyens intéressés à une action positive pour l'environnement, une aide technique encore supérieure à celle qu'apporte le programme des lacs.

Ces groupes, qui attendent souvent depuis quatre ou cinq ans que le personnel extrêmement limité du programme des lacs puisse enfin entamer le travail sur "leur lac", ont manifestement pris avec un "grain de sel" ce "rêve en couleur" de M. Léger.

Le ministre de l'Environnement a bien souligné qu'il avait porté cette année de \$750.000 à un million le budget du programme des lacs mais l'auditoire sait très bien que ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan puisque les études préliminaires pour l'épuration de chaque lac coûtent au-delà de \$100.000.

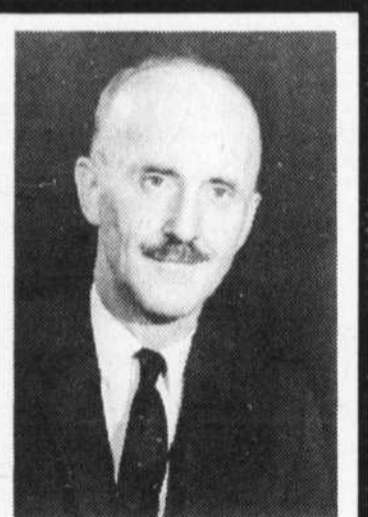
Même l'annonce d'une subvention de \$10.000 à la FAPEL pour l'année en cours n'a guère réussi à satisfaire l'auditoire; les dirigeants de la Fédération soulignent peu après que le gouvernement donne de deux à trois fois plus pour l'organisation de la semaine annuelle de l'environnement qui, selon eux, n'a aucun effet concret.

Le président de la FAPEL, M. Guy Lalande, a souligné que ce n'est pas une mince tâche de regrouper des centaines d'associations bénévoles à la grandeur du

territoire du Québec. Or, la subvention annoncée ne permettra même pas à sa fédération de se payer une secrétaire à plein temps.

"Si c'est comme cela qu'il compte mobiliser 26 millions de Québécois, M. Léger est mieux de ne pas être trop pressé", a-t-il conclu.

## AVIS DE DÉCÈS



À Montréal, le 23 avril 1977, après une longue maladie, est décédé Me ROLAND FILION, notaire, âgé de 66 ans.

Il laisse dans le deuil, son épouse née Suzanne Messier, sa fille NICOLE, ses sœurs Jeanne, infirmière retraitée, Marie, religieuse de la Congrégation Notre-Dame, ses frères l'abbé Maurice Filion, professeur au Cégep du Vieux Montréal, Gérard, ingénieur civil, Jean-Paul, Victor, missionnaire au Japon, ses beaux-frères et belles-sœurs, dont M. Guy Messier, chimiste, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Me Filion fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et au Séminaire de Philosophie de Montréal et ses études universitaires à l'Université de Montréal. Il fut admis à la pratique du notariat en 1936. Il exerça sa profession à St-Vincent-de-Paul (Laval), Montréal et Montréal-Nord.

En 1965 il s'est associé à Me Pierre Robillard, notaire à Montréal-Nord. Il participa étroitement à la fondation et à la direction des Caisses Populaires de St-Vincent-de-Paul (Laval) et de Ste-Gertrude de Montréal-Nord.

Il fut membre du Club de Réforme de Montréal et des Chevaliers de Colomb (Conseil Mercier). Il fut également gouverneur de l'hôpital Ste-Justine.

Il s'occupa activement d'organisation de loisirs, d'associations de parents et aussi de l'association des notaires du Québec.

Il fut échevin de la Cité de Montréal-Nord de 1957 à 1960, maire de la Cité de Montréal-Nord de 1960 à 1963.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Alfred Dallaire Inc. 2645 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal.

Les funérailles auront lieu en la Paroisse de Ste-Gertrude de Montréal-Nord, mardi, le 26 avril, 10 heures a.m. Inhumation cimetièrre de St-Vincent-de-Paul, salon fermé de 5 hres à 7 hres p.m.

## 25 avril

par le PC et l'AP

La Voie maritime du Saint-Laurent, le plus important réseau de navigation intérieure au monde, était inaugurée officiellement par la reine Elizabeth II et le président Dwight Eisenhower il y a 18 ans aujourd'hui, le 25 avril 1959. Longue de 3.769 kilomètres, cette voie d'eau a été construite en coopération par le Canada et les Etats-Unis pour permettre aux cargos océaniques de franchir la dénivellation de 177 mètres entre Montréal et le lac Supérieur.

1962 — Les Etats-Unis reprennent leurs essais nucléaires dans l'atmosphère, l'Union soviétique ayant pris une décision similaire en septembre 1961.

1947 — Au Québec, onze mineurs sont emprisonnés sous terre à Malartic.

1917 — La Chine déclare la guerre à l'Allemagne, entrant ainsi dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Alliés.

1859 — Début des travaux de construction du canal de Suez, sous la direction de Ferdinand de Lesseps.

1792 — La guillotine est dressée pour la première fois, sur la place de Grève à Paris.

As-tu ton

# INTER

v'la ta chance... TIRAGE: 6 MAI

# Projet Katimavik: pourquoi pas une révolution culturelle?

par Michel Roy

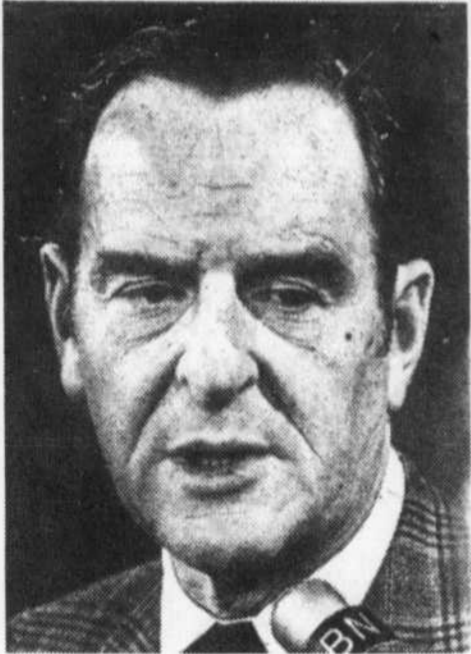
Ils seront âgés de 17 à 22 ans, garçons et filles, citoyens canadiens ou immigrants reçus, francophones et anglophones. A compter du 1er août, un premier contingent de 1.000 jeunes gens, répartis en équipes de 30 et dispersés sur l'ensemble du territoire, prendra part durant 10 mois à un programme d'échange et de formation.

Lancé avec discrétion au début d'avril, ce nouveau projet appelé "Katimavik" (qui signifie "lieu de rencontre" en langue Inuit) a été conçu par M. Jacques Hébert, président de *Jeunesse Canada Monde*, et M. Barney Danson, ministre de la Défense nationale. Entièrement défrayé par le gouvernement fédéral, à raison de \$8 millions pour la première année, ce programme est organisé et mis en oeuvre par une société à but non lucratif. On y retrouve, en partie, les caractéristiques de *Perspective Jeunesse*, et, davantage, l'esprit de *Jeunesse Canada Monde*, fondé il y a quatre ans par M. Hébert.

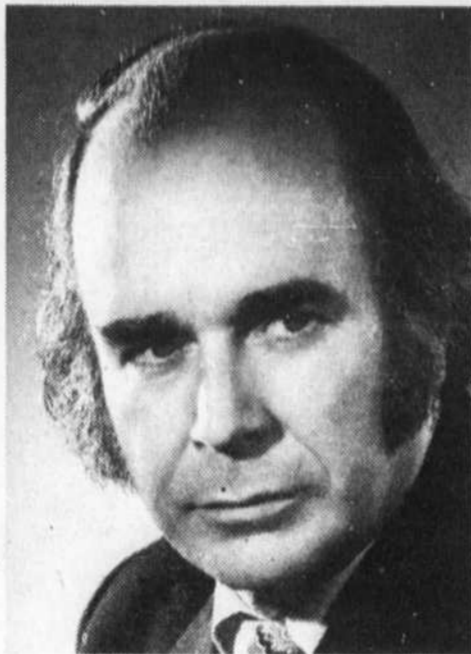
Mais, tandis que *Jeunesse Canada Monde* ne s'adresse annuellement qu'à 350 jeunes Canadiens et à un nombre égal de jeunes étrangers, *Katimavik* est une opération entièrement canadienne et beaucoup plus ambitieuse.

"Ils seront 1.000 la première année, a déclaré Jacques Hébert, mais très bientôt ce nombre sera décuplé et, dans quelques années, je l'espère, porté à 100.000. Pourquoi pas une révolution culturelle au Canada?"

La société Katimavik rendra ses comptes au gouvernement



Barney Danson



Jacques Hébert

par l'entremise de M. Danson dont les responsabilités ministérielles à la défense nationale n'ont toutefois aucun rapport avec la nature de l'entreprise qui n'est pas militaire, mais culturelle, sociale et éducative.

Katimavik s'adresse donc aux jeunes qui sont disposés, durant 10 mois, à relever un défi, à éprouver leur dynamisme, leur imagination, leurs muscles, leur intelligence et leur coeur. On leur propose, aux frais de l'Etat, avec un salaire d'un dollar par jour et une prime de \$1.000 au terme de l'expérience, une vie collective et intense, faite d'amitié, d'apprentissage, de travail et de voyage dans le cadre d'un programme structuré, sous la direction de moniteurs et d'é-

ducateurs.

Ils sont recrutés en fonction d'une grille de sélection rigoureuse assurant la représentativité de la réalité canadienne: géographique, économique, linguistique, sociale et démographique, de sorte qu'annuellement le contingent sera un microcosme de la société canadienne, donc hétérogène.

Quatre champs d'activités sont prévus pour les équipes disséminées à travers le pays et appelées à se déplacer d'une région à l'autre de trois mois en trois mois.

Le premier type d'activité amène les jeunes à s'intégrer dans des projets mis sur pied par la communauté d'accueil ou dans des projets gouvernementaux. Etant conçus comme service ou échange de service, ces activités ne doivent en aucun cas déplacer des travailleurs ou enlever des emplois aux citoyens du pays. On songe par exemple à des initiatives touchant l'environnement et le recyclage, la réalisation de projets précis et limités dans des parcs nationaux, provinciaux ou municipaux, l'assistance aux handi-

pés et aux personnes âgées, la lutte contre les inondations ou l'érosion, l'inventaire des ressources communautaires pour les compte des autorités locales, l'entretien et la réparation d'auberges de jeunesse, la prévention des incendies de forêts, des opérations de secours, des travaux agricoles, etc.

Un deuxième champ d'activité intéresse l'environnement immédiat de l'équipe, le lieu même où vivront les jeunes. Outre les travaux domestiques — préparation des repas, lavage des vêtements et entretien — auxquels ils devront vaquer quotidiennement, les participants s'emploieront à produire une partie de leur nourriture. Soucieux de subvenir à leurs propres besoins, ils apprendront les applications concrètes des techniques de remplacement en matière de production d'énergie; ils apprendront à vivre des produits de la terre dans un esprit de conservation des ressources.

Un troisième champ d'activité vise à favoriser le développement personnel des jeunes gens. Ils seront ainsi conduits

à prendre conscience des problèmes de développement international, grâce à des projets, des études, des discussions qu'animeront des personnes-ressources venues du tiers monde. On leur enseignera aussi les notions fondamentales des techniques relatives à l'environnement. Les communications dans chacun des groupes se feront en français et en anglais, de telle manière qu'en quelques mois tous les participants auront acquis la maîtrise de l'autre langue.

Enfin, un quatrième champ d'activité tend à promouvoir le service volontaire et un esprit d'échange: les participants offriront leur assistance aux organisations locales, aux mouvements communautaires, aux programmes socio-culturels et à tous les groupes qui pourraient bénéficier de leur travail, de leur énergie, de leur intérêt.

Par moments, les jeunes travailleront sept jours sur sept; ils seront nourris, logés et transportés aux frais de Katimavik. Outre le dollar quotidien, ils recevront au terme du séjour une somme équivalente à \$3.30 par jour pendant les 10 mois, soit environ \$1.000.

A tour de rôle, dans chacune des équipes, les participants passeront trois semaines dans une famille de la région, dont à l'écart du groupe.

Ce nouveau programme, pour lequel les candidatures sont reçues jusqu'au 30 avril au siège de Katimavik, Cité du Havre, Montréal, fait suite à l'un des engagements que le gouvernement avait pris dans le Discours du trône d'octobre 1976: "Le gouvernement entend augmenter le nombre des programmes qui aident les jeunes des diverses régions à mieux se connaître les uns les autres."

Il répond également aux vœux maintes fois exprimés par le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, notamment dans son dernier rapport annuel où celui-ci exprimait l'espoir d'une participation financière fédérale en

faveur de programmes d'échanges de toutes sortes. M. Spicer mettait ainsi l'accent sur ce qu'il appelait la "priorité-jeunesse", non seulement pour l'apprentissage des langues, mais aussi "pour franchir le mur de la culture".

Depuis quelques années déjà, M. Barney Danson insistait de son côté sur la nécessité d'une formule canadienne de "service civil" pour la jeunesse. De ses discussions avec Jacques Hébert est née l'idée de Katimavik dont le programme, outre les quatre champs d'activités offerts aux jeunes, prévoit une "option militaire", limitée toutefois à 10% des participants qui, par goût ou par besoin, sont à la

recherche de structures disciplinaires plus formelles. Ceux-ci seront dirigés vers des projets conçus par le ministère de la Défense.

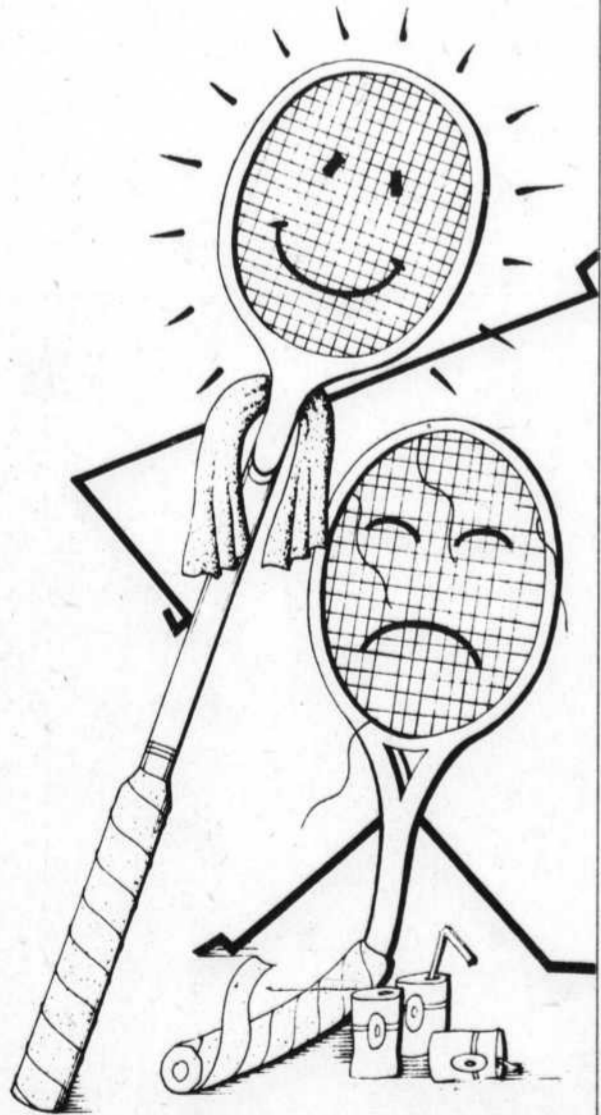
Au-delà des objectifs humains, sociaux, éducatifs et culturels de ce programme, Jacques Hébert évoque naturellement un dessein plus large qui, oncontestablement, s'inscrit dans une perspective politique. Il songe au "rôle que la jeunesse doit jouer dans notre société", à sa "contribution essentielle" au développement futur du Canada, à l'aménagement d'une société plus fraternelle, sans égard aux options idéologiques de l'heure. Ce grand brassage de jeunes, surtout s'il doit tou-

cher éventuellement 100.000 garçons et filles, aura des conséquences à long terme sur l'avenir du pays. Et c'est ainsi qu'il faut entendre le caractère culturel de la "révolution" que peut accomplir une telle entreprise, par analogie avec d'autres phénomènes connus, bien entendu. Et c'est pourquoi, malgré les efforts de préparation et de persuasion qu'il a déployés depuis plus d'un an, M. Hébert a réussi à convaincre les autorités fédérales de donner suite à son projet qui, exempt de propagande et faisant simplement appel aux aspirations naturelles de la jeunesse, n'en répond pas moins à une volonté d'unité canadienne.

## Défaite HUMILIANTE du Tennis contre le Squash

# 90 à 30

30 minutes de Squash valent 90 minutes de Tennis



L'objectif primaire du club de squash Ville Marie est de vous informer sur les avantages du squash

Pour plus de détails téléphonez au 861-6705 ou rendez-vous au club de squash Ville Marie 1200 rue McGill Collège Suite 300

## Clark a rendu mon départ plus facile (Jack Horner)

OTTAWA (PC) — Jack Horner dit que Joe Clark aurait pu le persuader de rester dans le Parti progressiste-conservateur. Il précise qu'un jour il a dit à Clark qu'il pourrait quitter le parti et qu'après Clark s'est mis à rire, plutôt que de l'inciter à y rester.

"Joe Clark, comme leader du parti, m'a rendu facile mon départ", déclare M. Horner, qui est aujourd'hui ministre sans portefeuille dans le cabinet Trudeau.

M. Horner a parlé ainsi dans une interview qu'il donnait dimanche sur le réseau de télévision privée de langue anglaise, CTV, à l'émission Question Period.

Il a dit que le Parti libéral l'avait approché en octobre

dernier et que l'affaire devait être très sérieuse pour lui le 10 mars, jour où, a-t-il précisé, James Cootes, le principal secrétaire du premier ministre, l'invita à dîner.

M. Horner a ajouté que 24 heures après avoir rencontré Cootes il en informa Clark et que celui-ci pensa alors que ce n'était pas vrai. "Ils cru, dit-il, que c'était pure invention de ma part pour accroître mon importance vis-à-vis de lui ou du Parti conservateur."

M. Horner a poursuivi en disant qu'il rencontra le premier ministre Trudeau le 4 avril, par la suite il en informa Joe Clark et que Clark se mit alors à rire.

"Oui, il a ri et il a dit qu'il n'était pas surpris, a déclaré

M. Horner dans son interview télévisée. Il a néanmoins ajouté qu'il aurait pensé qu'on aurait essayé d'avoir Claude Wagner avant de m'avoir, moi."

Horner, qui est député de la circonscription albertaine de Crowfoot, et Wagner, qui est député de la circonscription québécoise de Saint-Hyacinthe, furent des candidats contre Clark au congrès de leadership du Parti conservateur il y a un an.

Au cours de l'interview, on a demandé à M. Horner si M. Clark aurait pu le persuader de rester dans le parti, et M. Horner a répondu:

"Je pense qu'il aurait pu. Je pense qu'il aurait pu clairement soutenir: "Le Parti conservateur a besoin de vous et j'ai besoin de vous et je vous apprécie et je veux que vous restiez". Jack Horner a été 19 ans un militant conservateur.

## Pour la protection des îles de Mingan

Dans le but d'en faire une attraction touristique, le gouvernement du Québec devrait prendre le contrôle des îles de Mingan actuellement propriété privée. C'est l'essentiel d'une résolution, adoptée à l'unanimité samedi au Cégep Garneau du Québec, lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil des monuments du Québec, un organisme indépendant voué à la protection du patrimoine en général.

L'archipel Mingan est situé sur la rive nord du Saint-Laurent à la hauteur de Havre Saint-Pierre, vis-à-vis la pointe nord-ouest de l'île d'Anticosti. Les îles ont récemment fait l'objet d'une série de reportages dans LE DEVOIR.

La résolution, présentée par M. Bernard Lebrun, étudiant à l'Université Laval, se lit comme suit: "Que demande soit faite au ministère des Affaires culturelles de déclarer l'ensemble de l'archipel de

Mingan comme arrondissement historique et naturel, en vertu de la Loi sur les biens culturels et des règlements connexes".

"Il faudrait dans un premier temps que le gouvernement exproprie les îles, mais le Conseil ne peut actuellement évaluer ce que cela représenterait comme coûts, explique M. Lebrun. Nous aimerions qu'on y mette l'accent sur le développement touristique, ce qui implique nécessairement un contrôle gouvernemental sur l'archipel".

Il ajoute que la Commission des biens culturels, présidée par M. Georges-Emile Lapalme, aurait déjà procédé à une étude du dossier des îles et s'apprêterait à faire une recommandation au ministre des Affaires culturelles dans le sens de la résolution du Conseil des monuments du Québec.

## Les Visites interprovinciales

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, vient d'autoriser le versement d'une subvention de \$8.000 pour aider la corporation "Visites interprovinciales" à réaliser son programme d'échange 1977.

Le président national de "Vi-

sites interprovinciales", Me François de B. Gravel, a annoncé, vendredi, que cette contribution était identique à celle reçue plus tôt cette semaine du gouvernement de l'Ontario.

Cet organisme, qui s'occupe d'échanges entre étudiants francophones et anglophones, principalement au Québec et en Ontario, attend également une réponse favorable du gouvernement fédéral à sa demande de subvention.

Seulement 1.100 étudiants ou étudiantes ont participé au programme des "Visites interprovinciales" l'an dernier mais M. Gravel s'attend à ce que ce nombre passe à 4.500 cette année.



**OGILVY**

### Qu'est-ce qui mijote dans ta cocotte?

Pour les cordons-bleus désespérés, ces trois livres de recettes simples et rafraichissantes écrits par des spécialistes de renom pour débutants et chevronnés. Pour rehausser vos plats, un volume illustré traitant des vins étrangers. Le printemps se fête aussi en buvant et en mangeant.

**Cuisine pour tous les jours,**  
Margo Oliver, 8.95

**Cuisine printemps-été,**  
Grange Batelière, 5.40

**Vins étrangers,**  
Grange Batelière, 4.80

**Qu'est-ce qui mijote?**  
Harel et Leduc, 6.95

Écrivez ou composez 842-7711  
(frais additionnels de .50 pour toute marchandise payée sur livraison)  
Ogilvy, Les livres, au rez-de-chaussée  
Centre-ville et Galeries d'Anjou

**OGILVY**

# LA RENAULT 30 EST ARRIVÉE!



Moteur V6 - Traction avant

- Nous vous offrons un essai, même chez vous, si vous le désirez, avec une évaluation gratuite de votre voiture.
- Échanges repris au plus haut prix.
- Financement bancaire sur les lieux.
- Super service de voitures de courtoisie gratuites.

Automobiles Renault **Renault Ville Marie inc.** Le concessionnaire Renault des Québécois

2230, rue VIAU (Entre Ontario et Hochelaga)

MÉTRO VIAU 254-9971

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée: 11:00 am pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

ACHATS de volumes canadiens. Tél.: 677-8861 2-5-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

JEUNE COUPLE venant d'avoir un second enfant, recherche personne pouvant secourir la mère. He des Soeurs. Tél.: 767-6162 27-4-77

CHICAGO ILLINOIS

Une aide domestique au pair, jeune, expérimentée pour 2 enfants en âge scolaire, belle maison. Excellent salaire. Envoyez: Age, photo, expérience, références. Écrire à dossier 306, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 28-4-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX

CHIEN YORK SHIRE, adorable, chiots enregistrés, ligne champion. Tél.: 272-0511 26-04-77

ANTIQUITES À VENDRE

MEUBLES en pin, armoires, buffet 2 corps vitré, buffet faux 2 corps, commodes, coffres, huches, tables et autres. Tél.: 659-2851. 28-4-77

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: 2 1/2, sous-location immédiatement. Tél.: 733-3007 26-4-77

PARC LAFONTAINE 3680, 1 1/2 spacieux, 13x35, moderne, face parc, coin Cherrier, meublé si désiré, garage, vue sur parc, \$160, chauffage électrique, taxe incluse. 27-4-77

PRES UNIVERSITÉ MCGILL, appartement non-meublé, 3 pièces, dans maison convertie, tranquille, tapis partout, \$225, chauffé, 1er mai. Le Dwellling 844-3941 courtiers 26-4-77

OUTREMONT: superbe 3 1/2, penthouse chauffé, pièces vastes et éclairées, piscine, 5 Avenue Vincent d'Indy, près chemin Ste-Catherine. Libre immédiatement. \$335, Tél.: 270-1482 ou sur les lieux 26-4-77

LAVAL

Nouvel immeuble d'appartement 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2. Un mois gratuit. 3100 rue Alton Goldbloom, à la fin du boulevard. Notre-Dame est. Tél: 687-5555 389-8444 2-5-77

ARTICLES À VENDRE

CONGÉLATEUR, horizontal, 12 p.c. Roy, 2 ans d'usage \$190. Tél.: 352-9304 après 1h. 26-4-77

AUTOS À VENDRE

Renault 12, familiale 1973 manuelle, 35,000 miles, mécanique revue, bonne condition. 331-0212 26-4-77

le bridge

Donnez-lui la main! par Charles-A. Durand

- Donneur: Sud
Vulnérables: aucun
NORD
♦ AV 85
♦ 864
♦ RV 9
♦ AR 7

- OUEST EST
♦ 93 ♦ 62
♦ D1093 ♦ V52
♦ 8653 ♦ AD10
♦ V109 ♦ D6542

- SUD
♦ RD 1074
♦ AR 7
♦ 742
♦ 83

Les enchères: Sud Ouest Nord Est 1 ♦ passe 3 ♦ passe 4 ♦ passe passe

Entame: Le Valet de trèfle par Ouest. Les enchères accompagnant la donne ci-dessus sont bien normales et l'entame du Valet de trèfle est conservatrice et bien classique.

Tout en jouant machinalement l'As de trèfle et l'As et le Roi de pique, le déclarant voit bien quatre perdantes, mais il se croit maître de la situation, son équipe possédant vingt-huit points. Les atouts adverses sont éliminés et il perçoit à travers le nuage du moindre effort, un des deux honneurs As ou Dame de carreau dans la main d'Ouest. Alors ce présumptueux joueur, se croit en possession de son contrat ne voyant plus que trois perdantes. Aussi, il joue à la quatrième carte, un carreau vers la fourchette Roi-Valet. Le valet est perdu à la Dame

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu, autos, motos. V2C. Tél.: 342-0965 ou 733-9523. 28-4-77

CHALET À LOUER

VAL MORIN: face à Belle Neige, foyer, 3 chambres, de mai à octobre. Soir: 672-8072 27-4-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 J.N.O.

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavaois, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été: piscine chauffée, terrain de jeux) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

ST-JOVITE: Chalets sur vaste domaine aménagé. Lacs (baignade-enfants). Priorités: respect et amour de la nature. Maximum 6 enfants. Chalet. Location: semaine, mois, saison (mai, fin septembre). Information: 521-8898 26-4-77

CHALET À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR. Exclusif au Canada, déjà 200 chalets Suisses et Bavaois, de conception architecturale authentique, construits et en construction.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430 26-4-77

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRES à louer ou logement à partager: prendrait dame ou monsieur travaillant au pas, 60 ans et plus, références, tout fourni, haut duplex, Ville St-Laurent, dépendieux, pas d'impôt. Tél.: 334-9841 28-4-77

ÉTUDES AU MEXIQUE

En 1977-1978. Pour étudiants et étudiants de niveau collégial et toutes personnes désirant mieux connaître le Mexique et l'Amérique Latine.

- Septembre 77 à mai 78. Ce pendant ceux et celles qui ne désirent qu'un séjour d'une session peuvent se joindre au groupe.
• Sous la conduite d'un professeur accompagnateur.
• Programme d'études: cours sur le Tiers-Monde et la décolonisation, cours d'espagnol, histoire de la civilisation occidentale, de philosophie, d'histoire de l'Amérique précolombienne, visites de sites archéologiques et historiques.
• Lieu de résidence: Cuernavaca (50 miles de Mexico)

Renseignements et inscriptions: Centre interculturel pour la Jeunesse 4824 Côte-des-Neiges, Chambre 28, Montréal, Qué. H3V 1G4. Tél.: 731-5314 26-4-77

DIVERS

TRAVAIL à temps partiel. Pour rendez-vous téléphonez à 388-8316 entre 6 heures et 7 heures le soir. 30-4-77

EQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnaires bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 26-4-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSIONNEL recherche logement dans le district de Côte-des-Neiges, près de l'Université, Pas d'enfant. Tél.: 342-2409 ou 735-6171, poste 11. 27-04-77

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT à sous-louer, 7 1/2 mai à octobre, \$190, par mois. Tél.: 277-3427 28-4-77

2467 BOLD: haut de duplex, 7 1/2 pièces, chauffage électrique \$325. Garage inclus. Décoration luxueuse. Ville St-Laurent 667-2260, 744-0845 9-5-77

VOISIN de l'U. de M. Bas de duplex, grand 5 1/2, poêle, réfrigérateur, chauffé, eau chaude, garage, \$400. Tél.: 342-5807 après 5 heures 26-4-77

C.D.N. près Université, haut duplex, coquet, élégant, tapis. Cuisine, salle de lavage équipée. Grand salon, salle à manger, quelques rideaux, 2 chambres à coucher, 1 1/2 bain. Entrée privée. \$486 chauffé, 1er juin. Le Dwelling, 844-3941. Courtiers. 27-04-77

MAISONS À LOUER

CARTIERVILLE, cottage 8 pièces complètement meublé appareils électriques, jardin paysagé \$450. par mois. Libre 1er juillet pour un an. Tél.: 331-9219 28-4-77

ILE BIZARD, maison uni-familiale à louer, 6 pièces, peinture fraîche, magnifique terrain paysagé, piscine, garage double, 5 minutes du lac des Deux Montagnes. \$475, par mois. Occupation immédiate. Tél.: 728-8591 26-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE particulier(e) pour médecin spécialiste. Dactylo et dictaphone, parfait bilinguisme essentiel. Quartier Snowdon. Tél.: 484-2141 après 19 heures 28-4-77

ÉCOLE PRIVÉE, juive (élémentaire et secondaire) demande professeur pour coordonner les études séculaires, bilingue, de langue maternelle française. Dossier 305 Le Devoir, C.P. 6033 Montréal, H3C 3C9 27-4-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Expérience juridique, dictaphone et steno. Étude Place Ville-Marie. Tél: 879-1353 30-4-77

HORLOGER

Avons présentement besoin d'un réparateur — Bon salaire — Avenir assuré 2 magasins. Appelez à la Maison d'Or 1-(613) 632-9422 5-5-77

DACTYLO TEMPORAIRE

Notre client demande les services d'un(e) dactylo bilingue, expérimenté(e). Centre-ville. Excellent salaire. Appelez Christine Porter 878-1122 Lundi rendez-vous au bureau QUANTUM MANAGEMENT SERVICES 26-4-77

DACTYLO TEMPORAIRE

Grand bureau a besoin d'une dactylo bilingue, minimum 6 mois d'expérience, rapidité et habileté nécessaires. Travail pour une longue période. Appelez Rosemary Rossignol. 878-1122 QUANTUM MANAGEMENT SERVICES 26-4-77

SECRÉTAIRE EN PUBLICITÉ

Bilingue, Excellente connaissance du français. Secrétaire dans le département pour un très important journal financier. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à: The Financial Post 625 Avenue du Président Kennedy, Montréal, Qué. H3A 1K5 28-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

INSTITUTRICES DEMANDÉES POUR L'ÉLÉMENTAIRE. Téléphonez: 334-4060 30-4-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a. b. pédagogue, b. philosophie, licence als lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliants gratuits sur demande. Tél.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTREAL-NORD: résidence détachée, pierre, brique, garage, grand terrain, secteur résidentiel, 4 chambres à coucher, 3 salles toilette, bureau, cuisine, salle à diner, salon, 2 pièces sous-sol, intéressant pour professionnel, pas d'agent. Tél.: 327-6413 26-4-77

BOUCHERVILLE: Superbe cottage authentique en pierre 1700 situé sur magnifique terrain 57,427 p.c. Système chauffage central. 7 pièces, 2 foyers pierre naturelle, l'atelier authentique et remise à neuf. Le tout pour \$75,000. Jacqueline Gervais 651-5710 ou 655-9532 Immeubles Beaudry Inc. courtiers 26-4-77

BOUCHERVILLE: Domaine de rêve au bord de l'eau. Bungalow superbe sur terrain paysager professionnellement. Il faut voir. M.L.S. Candide Tremblay 655-9400 ou 655-0995 Immeubles Triton, (1976) Courtiers 26-4-77

GRAND SACRIFIÈRE: luxueuse maison de 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, climatisée. Décoration magnifique. Beau jardin. Vaut \$70,000 et plus. Faire offre. Tél.: 694-1789 soir. 30-4-77

AHUNTSIC, cottage semi-détaché, près école, cépage, métro, 4 chambres à coucher, fenêtres aluminium, de 9 h. à 17 h. 384-4664 après 18 h. 389-2498 28-4-77

LAVAL DES RAPIDES, bungalow, split, site résidentiel, grandes pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, très propre, garage, taxes totales \$820. Prix \$43,000. Particulier. 688-2110. 28-4-77

OUTREMONT: duplex 6 1/2 plus 2 1/2 au sous-sol, haut 7 1/2, garages, secteur résidentiel près parc, 2 logements, libres à l'acheteur 733-8161 28-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

NDG. Belle maison restaurée, 9 pièces, grand confort, boiseries en chêne, 2 cheminées, jardin, garage. M.L.S. \$74,500. Mrs. G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.

QUARTIER MONT-ROYAL. Charmante villa en pierre, condition impeccable, 6 pièces, 3 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, garage. \$89,500. M.L.S. Mrs. G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.

WESTMOUNT. Maisons très élégantes. 5 chambres à coucher, 3 cheminées naturelles, 2 1/2 salles de bains, sous-sol fini pin, garage double, jardin. M.L.S. \$89,500. Mrs. G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.

WESTMOUNT. AVE. HOLTON. \$92,500. Quartier tranquille proximité transports et achats. Coquette maison de ville 7 pièces, conception harmonieuse, sous-sol fini, terrasse, jardin paysagé. Exclusif. G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.

VILLE. ST-MARC. Près de 3 Hôpitaux. Grande résidence avec patio. Belles moulures. Peut être convertie en 3 appartements. Boni. "Coach House". \$89,500. Françoise Bibaud 935-8541, rés.: 482-1143. 26-4-77

L'immeuble, c'est notre affaire.

Si vous déménagez...

Veillez remplir la carte-réponse insérée avec votre facture d'électricité et nous la retourner.

Hydro-Québec

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FABREVILLE. Grande maison pour professionnel, salon double avec foyer pierre, salle à manger. Prix intéressant. M.L.S. Cécile Larose 467-1120 ou 334-9181. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANDIAC "Parc Laurier". Luxueux cottage de 7 grandes pièces, foyer dans salle familiale. Système intercom, garage. Mérite d'être visité. N'hésitez pas à me contacter. Lucille Duquette 656-0660 ou 671-2950. IMMEUBLE DES ROSIERS courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-PHILIPPE. 15 minutes Pont Champlain, split-level, 8 pièces, magnifique terrain de 5,500 p.c. entouré d'une rivière. M.L.S. Prix demandé \$59,000. Denise Soulard 672-6450 ou 672-5874. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU ILE PERROT. Bord du lac St-Louis, Pointe du domaine. Terrains 36,000 p.c. Annette Lanoue 334-8336. CANADA PERMANENT courtiers 2-5-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-SAUVEUR DES MONTS. Maison canadienne, 3 chambres à coucher, foyer, tapis mur à mur, terrain paysagé, site résidentiel. Pas d'agent. \$45,000. Tél.: 1-227-3961 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE. Bord de la montagne, bungalow grand luxe, terrain boisé, grandes pièces, 2 foyers, plusieurs extras. \$125,000. Rock Benoit 467-1120 ou 467-0381. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT OUEST. Prix réduit pour vente rapide. Beau duplex 6 1/2, 5 1/2, libre 3 1/2. Garage double, parfaite condition bons revenus. M.L.S. Marthe Grosso 747-7591 ou 747-1538. LE PERMANENT courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL. Révez-vous d'une maison entourée d'arbres, située près transports, magasins, écoles, 6 pièces plus sous-sol fini, décoration recherchée. Appelez Gisèle Snape 467-1120 ou 467-3212. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE. Bungalow brique alcan, bien coquet, 5 pièces, à 8 miles de Montréal. Prix alléchant. 34,000. Huguette Brabant 467-1120 ou 866-1307. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: avenue Outremont, pres Côte Ste-Catherine, cottage dégagé, 10 pièces, 4 chambres à coucher plus 1, salon, salle à manger, 2 salles de séjour, pas d'agent. Tél.: 276-6551 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: duplex 6 1/2 plus 2 1/2 au sous-sol, haut 7 1/2, garages, secteur résidentiel près parc, 2 logements, libres à l'acheteur 733-8161 28-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAVAL DES RAPIDES, bungalow, split, site résidentiel, grandes pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, très propre, garage, taxes totales \$820. Prix \$43,000. Particulier. 688-2110. 28-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: 732 Wilder à 2 pas du parc Joyce, cottage semi-détaché avec garage, 5 chambres à coucher, sous-sol fini, foyer, boiserie, cuisine, tout juste refait, unique avec mur de brique, lot de travail. 1er juillet \$92,500. Tél.: 733-1642 ou 875-2160 local 239. Pas d'agent. 28-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT: secteur Chameran. Duplex 2-5 1/2 semi-détaché, pierre et brique, sous-sol fini, garage double. Bas libre à l'acheteur. Tél.: 331-2339 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: avenue Outremont, pres Côte Ste-Catherine, cottage dégagé, 10 pièces, 4 chambres à coucher plus 1, salon, salle à manger, 2 salles de séjour, pas d'agent. Tél.: 276-6551 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

La Citière TROIS ÉTAGES DE LUXE. Le luxe inédit, voilà ce que nos architectes ont créé. Prestigieuse maison multi-niveaux comprenant: chambre des maîtres avec balcon, trois autres très grandes chambres, salon avec portes-patio donnant sur le jardin, cuisine entièrement équipée, 2 salles de bains, toilette et de nombreux autres avantages. Aux portes de Montréal dans un environnement idéal. Jean Turcotte 659-8916

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-PHILIPPE. 15 minutes Pont Champlain, split-level, 8 pièces, magnifique terrain de 5,500 p.c. entouré d'une rivière. M.L.S. Prix demandé \$59,000. Denise Soulard 672-6450 ou 672-5874. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU ILE PERROT. Bord du lac St-Louis, Pointe du domaine. Terrains 36,000 p.c. Annette Lanoue 334-8336. CANADA PERMANENT courtiers 2-5-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-SAUVEUR DES MONTS. Maison canadienne, 3 chambres à coucher, foyer, tapis mur à mur, terrain paysagé, site résidentiel. Pas d'agent. \$45,000. Tél.: 1-227-3961 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE. Bord de la montagne, bungalow grand luxe, terrain boisé, grandes pièces, 2 foyers, plusieurs extras. \$125,000. Rock Benoit 467-1120 ou 467-0381. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT OUEST. Prix réduit pour vente rapide. Beau duplex 6 1/2, 5 1/2, libre 3 1/2. Garage double, parfaite condition bons revenus. M.L.S. Marthe Grosso 747-7591 ou 747-1538. LE PERMANENT courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL. Révez-vous d'une maison entourée d'arbres, située près transports, magasins, écoles, 6 pièces plus sous-sol fini, décoration recherchée. Appelez Gisèle Snape 467-1120 ou 467-3212. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE. Bungalow brique alcan, bien coquet, 5 pièces, à 8 miles de Montréal. Prix alléchant. 34,000. Huguette Brabant 467-1120 ou 866-1307. MONTREAL TRUST courtiers 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: avenue Outremont, pres Côte Ste-Catherine, cottage dégagé, 10 pièces, 4 chambres à coucher plus 1, salon, salle à manger, 2 salles de séjour, pas d'agent. Tél.: 276-6551 26-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: duplex 6 1/2 plus 2 1/2 au sous-sol, haut 7 1/2, garages, secteur résidentiel près parc, 2 logements, libres à l'acheteur 733-8161 28-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE



## L'Éthiopie ferme tous les organismes américains et les consulats à Asmara

**ADDIS ABEBA** (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement militaire éthiopien a ordonné en fin de semaine, la fermeture immédiate de tous les organismes américains en Éthiopie, ainsi que celle de tous les consulats étrangers à Asmara, capitale de l'Érythrée, marquant ainsi un nouveau durcissement du régime dans sa lutte contre "l'impérialisme".

La décision de fermer tous les consulats en Érythrée illustre d'une part la volonté des militaires éthiopiens d'isoler cette province du nord, et d'autre part elle pourrait laisser présager une éventuelle offensive contre les mouvements de cessionnistes avant la saison des pluies, qui commence en juin.

La décision annoncée par un communiqué du conseil militaire administratif provisoire (DERG) n'a pas suscité de réaction officielle de la part du gouvernement américain. Le porte-parole du département d'État s'est contenté de protester contre le délai très court — quatre jours — laissé aux quelque 300 ressortissants

américains civils et militaires concernés, pour quitter le territoire éthiopien.

Les organismes intéressés sont la station de radio et communication de Kagnew située près d'Asmara, le groupe de conseil et d'assistance militaire (MAAG) l'unité de recherche médicale de la marine et les services d'information (USIS) ayant leur siège à Addis Abeba.

Le Derg a justifié cette mesure en soulignant qu'elle fait partie du combat "éthiopien révolutionnaire" engagé par les "masses opprimées" de l'Éthiopie contre l'impérialisme "numéro un".

Les relations entre les États-Unis et l'Éthiopie s'étaient récemment détériorées, lorsque le président Jimmy Carter avait décidé en février dernier, de supprimer les crédits de six millions de dollars d'aide militaire à l'Éthiopie pour "violation des droits de l'homme" dans ce pays.

En mars, le gouvernement d'Addis Abeba, en pleine "révolution socialiste" devait expulser deux Américains accusés d'appartenir à la CIA.

L'attitude des États-Unis, qui, pendant plus de vingt ans, ont été le principal fournisseur d'armes de l'Éthiopie, permet aux dirigeants "révolutionnaires" d'Addis Abeba, de plus en plus attirés vers le camp socialiste, d'affirmer que le gouvernement américain n'a jamais apprécié l'avènement de la révolution éthiopienne.

"Le Gouvernement américain n'a jamais parlé de violation des droits de l'homme, quand le gouvernement fasciste de Haïlé Sélassié affamait des milliers de gens", a même ajouté le DERG dans sa déclaration annonçant sa décision.

Même si la rupture n'est pas totale, puisque l'ambassade américaine n'a pas été touchée pour le moment, la décision spectaculaire des dirigeants éthiopiens, pourrait ne pas être étrangère, à la visite effectuée en mars dernier par le premier ministre cubain, M. Fidel Castro.

De nombreux observateurs y voient également une victoire de la tendance la plus radicale au sein du "bureau provisoire pour l'organisation des masses", le sort de bureau politique chargé de conseiller les dirigeants militaires en matière idéologique et politique.

Le bureau provisoire, à la tête duquel se trouve M. Haïlé Fida, passe en effet pour vouloir accélérer et radicaliser le processus révolutionnaire au maximum.

Des divergences à ce sujet l'opposeraient, croit-on savoir, au conseil militaire administratif provisoire (DERG) sans toutefois jusqu'à présent remettre en cause la collaboration entre des deux organismes.

Cette décision intervient aussi au moment où les troubles intérieurs, notamment en Érythrée, sont de plus en plus aigus et où Addis Abeba, s'en prend à "l'ennemi extérieur", le Soudan en l'occurrence. L'Éthiopie vit depuis une dizaine de jours sur le pied de guerre, "prête à faire face à toute éventualité".

Faisant suite à un discours radiotélévisé prononcé le 12 avril par le chef de l'État, le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, qui qualifiait la situation aux frontières nord et ouest de "grave" et invitait la population à être en état d'alerte, des comités de révolution et de développement ont été mis en place.

Le lieutenant-colonel Mengistu a accusé le Soudan d'intervention armée en Éthiopie et a annoncé pour la première fois la

chute de certaines villes aux mains des "rebelles": mouvements sécessionnistes érythréens et membres de l'union démocratique éthiopienne (UDE, opposition de droite).

Selon l'agence d'information soudanaise, quarante mille réfugiés éthiopiens sont entrés au Soudan depuis que le lieutenant-colonel Mengistu a pris le pouvoir. De même source, on précise que plus de 100.000 Éthiopiens et Érythréens se sont réfugiés dans le Soudan oriental depuis le début de la lutte des Érythréens pour leur indépendance.

Quant à la mobilisation de la population, elle se poursuit: réquisition de matériel (tous les Éthiopiens possédant une tente ont été invités à la remettre aux autorités), recrutement de volontaires.

## La prise de Mutshasha par les Zaïrois est imminente

**KINSHASA** (AFP) — La prise de Mutshasha est imminente, peut-être même déjà effective. Dans la savane du Shaba, les ex-gendarmes katangais se replient sous la pression des forces conjointes Zaïro-marocaines. Celles-ci sont sans doute en train de gagner, un mois et demi après le début de l'"invasion" cette nouvelle guerre de l'ex-Katanga.

En 15 jours, la fortune des armes a changé de camp. Une dizaine de Transall à cocarde tricolore, une demi-brigade de tabors marocains, quelques officiers français et belges ont redonné à l'armée zaïroise une confiance qu'elle avait perdue sur les pistes de sa retraite initiale. Au sursaut de la fin du mois de mars qui évita la chute de Kolwezi, la capitale minière de cette région "cœur et poumon"

économique de tout le Zaïre, a succédé aujourd'hui une offensive décisive. Celle-ci devrait se traduire prochainement — quelques heures ou quelques jours — par l'annonce officielle de l'entrée des forces zaïro-marocaines dans Mutshasha et Kapanga, deux des trois principales villes du Shaba tombées au mains des ex-gendarmes katangais dans les premiers jours de mars.

Ceux-ci, désormais privés de soutien logistique venu d'Angola, comme semblent le démontrer les reconnaissances aériennes effectuées cette semaine, font le vide. Les bataillons des forces armées populaires du Congo (FAPC) décrochent sans tenter — du moins pour l'instant — d'opposer une résistance cohérente selon des observateurs militaires occidentaux à

**Kinshasa.**

Constat d'échec ou tactique? Les stocks d'armes et de munitions récupérés par les forces zaïro-marocaines ces derniers jours (qui selon les déclarations officielles représenteraient l'équipement d'une brigade) incitent à opter pour la première hypothèse. Jusqu'à présent, en tout cas, les deux colonnes zaïro-marocaines qui sont aux portes l'une de Mutshasha et l'autre de Kapanga ne semblent pas selon des observateurs militaires occidentaux avoir livré de combats importants. La tactique adoptée: troupes zaïroises en première ligne, effectifs marocains en soutien utilisant mortiers et canons pour pilonner les positions supposées des "rebelles" et guerriers pygmées aux peintures de guerre "ratisant" la savane armée d'arc et de flèches empoisonnées, semble porter ses fruits.

Cette tactique qui "à la guérilla classique oppose la guérilla traditionnelle", selon les déclarations officielles, a provoqué "la débandade" des troupes du général Nathaniel Mbumba, chef militaire des ex-gendarmes katangais.

Pour la majorité des observateurs, la défaite militaire de ces véritables "soldats perdus" de l'Afrique paraît se dessiner. "Reste à savoir, faisait cependant remarquer l'un d'eux, si cette défaite sur le terrain consacrera véritablement leur échec à long terme. Que deviennent tous ces soldats qui abandonnent leurs uniformes pour se fondre dans la population? N'y a-t-il pas là un risque de pourrissement? De guérilla larvée?"

Autant dire que pour beaucoup, la victoire militaire de l'armée zaïroise ne résoudra pas entièrement le problème du Shaba. Pour l'instant, cette victoire est "une question de jours ou de semaines" selon les appréciations. Aujourd'hui, en tout cas le président Mobutu peut recevoir selon l'agence zaïroise de presse "un accueil délirant" à Kolwezi, où il effectue une visite de quelques jours.

Peut-être se rendra-t-il d'ailleurs sur le front voire même à Mutshasha avant la fin de son séjour au Shaba, si ainsi qu'on s'y attend généralement dans la capitale du cuivre la prise de cette ville est imminente, voire même déjà effective.

## 300 petits hommes au front du Shaba

**KINSHASA** (Reuter) — Vêtus de simples pagnes mais munis de redoutables armes, cent cinquante à trois cent pygmées du nord du Zaïre ont été dépêchés sur le front du Shaba, où ils jouent un rôle d'avant-garde dans la reconquête de la province.

On dit que leur apparition sème une terreur quasi-surnaturelle parmi les ex-gendarmes katangais. Venus de la forêt équatoriale où ils vivent habituellement en clans d'une centaine, chassant les animaux, du rat à l'éléphant, ces petits hommes — ils mesurent à peine plus d'un mètre trente — sont armés d'arcs et tirent des flèches empoisonnées.

La potion empoisonnée d'où ils tirent leur puissance reste leur secret. On ne lui connaît pas d'antidote. Leur habileté au tir à l'arc fait des ravages. Ils passent pour être capables de tuer un singe sautant d'un arbre à l'autre.

Le poison, dont ils trempent leurs flèches, paralyse instantanément le système nerveux de leurs victimes, "mortes avant même de toucher le sol".

Deux Boeing d'Air Zaïre ont récemment débarqué sur le front ces guerriers redoutés que "les autres tribus ne considéraient pas comme humains", mais qui, "en raison de leur courage et de leur mode de vie, se considéraient eux-mêmes comme supérieurs".

Le Zaïre compte environ cent cinquante mille pygmées. Deux mille d'entre eux ont été enrôlés dans l'armée depuis quelques années mais seuls trois ou quatre de ceux-ci ont atteint le grade de sous-officier. Leur intégration dans les forces zaïroises est cependant considérée comme un succès pour les efforts du chef de l'État en vue d'inspirer un sentiment national au sein de ce groupe ethnique.

Selon le président Mobutu, le groupe de pygmées envoyé sur le front est spécialisé dans la guérilla.

Lors de la rébellion Simba, en 1965, dans le nord-est du Zaïre, on a prêté à cette ethnie, qui possède sa langue propre, un rôle capital, bien que non politique, dans la lutte contre les insurgés.

**Le Boeing 727**  
Le meilleur aller-retour pour Québec  
Départ: 8:45hres  
Départ de Québec: 17:25hres  
(Vous êtes certain d'avoir de la place et vous évitez au retour, les embouteillages.)

**QUEBECAIR**

# RIVE GAUCHE

**NOTRE GRANDE VENTE BAT SON PLEIN**  
BOUTIQUE POUR HOMMES — PREMIER ÉTAGE  
NOUVELLES IMPORTATIONS DE PARIS

	px courant	px spécial
Costumes "Deloustar et Colomb"	\$310	\$179
Blazers "Deloustar et Colomb"	\$169	\$85
Ceintures en véritable lézard	\$85	\$25
Jeans importés de France	\$49	\$14

**Mlle RIVE GAUCHE — DEUXIÈME ÉTAGE**

	px courant	px spécial
Nouveaux T-shirts	\$14 \$18	\$5
Chandails en shetland	\$12	\$3
Pantalons et jupes en corderoy et gabardine	\$45 \$85	\$9
Chemises "Fendi"	\$18	\$9
Hauts en velours "Maglia"	\$45	\$3

**HAUTE COUTURE ÉLÉGANT-MADAME — TROISIÈME ÉTAGE**

	px courant	px spécial
Jumpsuits en soie noir et beige	\$70	\$35
Pantalons "Ray Marjory"	\$80	\$40
Robes longues importées de France	\$100 \$195	\$69
Tuniques et pantalons "Jean-Jacques Tatou"	\$99	\$49
Pantalons en gabardine "Lucien Daunois"	\$70	\$49

**Des spéciaux arrivent tous les jours**

**1254 ouest, rue Sainte-Catherine**  
Acceptons Charge et Master Charge et les importantes cartes de crédit

# Inde: des problèmes économiques et politiques pour le gouvernement Desai

NEW DELHI, (AFP) — Les difficultés d'ordre politique et économique se précipitent en Inde, un mois après la formation du gouvernement de M. Morarji Desai. La décision de la nouvelle équipe dirigeante, annoncée il y a quelques jours par M. Charan Singh, ministre de l'Intérieur, d'organiser des élections dans neuf états pour renouveler les assemblées locales se heurte à une vive résistance du parti du Congrès.

La formation de Mme Indira Gandhi, aujourd'hui présidée par M. Swaran Singh, entend préserver les bastions qu'elle contrôle encore. C'est la raison

pour laquelle le congrès, maintenant principal parti de l'opposition avec 153 sièges sur 542 à la Chambre basse du Parlement ne veut pas d'élections anticipées dans les États.

Les membres des Assemblées des États doivent remplir leur mandat, et les élections devraient avoir lieu comme prévu au début de 1978, disent les dirigeants du Congrès.

De leur côté, les membres du gouvernement et du Janata, le parti de M. Desai, affirment que le pays a clairement manifesté sa volonté de changement lors des élections de mars et qu'il est normal d'in-

ter l'électorat à se prononcer dans les États.

En réalité, les nouveaux dirigeants du pays voudraient, semble-t-il, profiter du courant populaire qui est apparu en leur faveur au cours des derniers mois pour faire basculer du côté du Janata les assemblées et les gouvernements des États contrôlés par le Congrès.

Dans certains États, comme l'Uttar Pradesh (nord-est du pays), fief traditionnel du Congrès, où se présentaient Mme Indira Gandhi et son fils Sanjay, les 85 sièges à pourvoir à la Chambre basse du parlement fédéral ont été enlevés par le Janata et son allié le Congrès pour la démocratie, de M. Jagjivan Ram.

Les décisions du gouvernement fédéral et ses directives aux gouvernements des États pourront difficilement être appliquées. Quand elles iront à l'encontre des intérêts d'un État où le congrès contrôle l'assemblée locale et le gouvernement.

Certains commentateurs indiens ont désapprouvé le projet du gouvernement en soulignant qu'il s'appuyait sur des arguments constitutionnels faibles et qu'il fallait voir dans cette décision une volonté de renforcer la position du Janata, dans la foulée de sa victoire aux élections de mars.

Le gouvernement n'a pas encore annoncé les grandes lignes de sa politique économique. Il va devoir s'attaquer aux quatre principaux pôles de déséquilibre de l'économie indienne: l'inflation — de l'ordre de 15 pour cent au cours des douze derniers mois —, la faiblesse des investissements, l'accroissement du chômage et l'augmentation des réserves de change.

Au cours des derniers jours, M. Atal Behari Vajpayee, ministre des Affaires étrangères, a indiqué à son collègue ouest-allemand Hans-Dietrich Genscher que son gouvernement comptait utiliser "avec prudence" les importantes réserves en devises accumulées par l'Inde.

Les industriels indiens ne sont pas mécontents, semble-t-il, de l'accession au pouvoir de M. Desai, considéré comme favorable à une économie libérale et aux investissements étrangers. Ils redoutent surtout une forte vague de revendications sociales appuyées par des grèves. M. G.D. Birla, l'un des grands industriels du pays, a exprimé vendredi ses préoccupations face aux coupures d'électricité de plus en plus fréquentes qui, selon lui, paralysent l'activité des entreprises.

# Prague: journaliste canadien interrogé

PRAGUE (AFP) — Un journaliste canadien, M. Peter Calamai, de l'agence de presse canadienne Southam News Service, s'est fait confisquer toutes ses notes hier à son départ, à l'aéroport de Prague.

M. Calamai, qui se rendait à Moscou après un reportage d'une dizaine de jours en Tchécoslovaquie, n'a pu prendre son avion en raison de la durée de cette fouille. Il est parti sur un autre vol en fin d'après-midi.

Un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a indiqué à un représentant de l'ambassade du Canada à Prague, qui était intervenu, qu'il s'agissait d'un "malentendu" et que les notes de M. Calamai lui seraient retournées. Le journaliste a cependant quitté Prague sans les avoir récupérées les notes ayant déjà été transmises au ministère de l'Intérieur.

Depuis le début de l'année, de nombreux journalistes occidentaux venus à Prague ont éprouvé de semblables dif-

ficultés. La saisie de leurs notes a été parfois accompagnée d'interrogatoires plus ou moins longs sur leurs contacts avec des citoyens tchécoslovaques.

La Tchécoslovaquie a d'ailleurs adopté des mesures plus strictes pour la délivrance de visas aux journalistes occidentaux: ceux-ci doivent désormais produire un plan de travail — comme c'est la règle également en URSS, et il leur est parfois demandé de promettre de ne pas rencontrer de dissidents. Cela avait notamment été le cas pour M. Calamai.

Au cours de ses démarches avec la police de l'aéroport, le journaliste canadien a d'ailleurs souligné qu'il s'était plié à cette dernière règle et qu'il n'avait rencontré aucun des dissidents qui ont été officiellement "avertis" par le procureur général de la république. M. Calamai n'a pu emporter à Moscou qu'un seul document personnel: le texte de l'acte final de la conférence d'Helsinki.

# Combats palestino-syriens à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Après une nuit tendue, les accrochages armés opposant la force arabe de dissuasion (FAD) à des éléments de gauche palestiniens et libanais, ont repris hier aux premières heures de la matinée dans un quartier du secteur ouest de Beyrouth.

Les deux groupes de gauche sont une organisation nassérienne dirigée par M. Issam al Arab et des éléments de la tendance anti-syrienne du Front Populaire pour la libération de la Palestine — commandement général (FPLP-CG), dirigée par Aboul Abbas.

Des accrochages avaient commencé samedi soir lorsqu'une patrouille de la FAD a été prise sous un tir d'armes devant un restaurant du quartier. Un civil avait été tué et deux autres blessés. Le CLAP (Commandement de la lutte armée palestinienne), sorte de police militaire palestinienne, était intervenu pour séparer les deux parties.

Un incident au cours duquel deux "casques verts" arabes ont été tués, est à l'origine des affrontements armés qui se déroulent depuis samedi à Beyrouth-ouest, a annoncé un communiqué de la force arabe de dissuasion.

Selon ce communiqué, les deux "Casques verts" ont été tués vendredi dans le quartier de Chiah (périphérie sud-est de Beyrouth), après avoir été enlevés par quatre éléments armés d'une organisation "scissionniste".

"La FAD a aussitôt réagi, bouclant les issues de la région. Des accrochages ont alors eu lieu. La FAD a réussi à arrêter dimanche matin les quatre criminels", a précisé le communiqué qui ne révèle pas l'identité des coupables.

La FAD a poursuivi l'encercllement et le ratissage de la zone où les coupables

s'étaient réfugiés, "à la recherche de ceux qui les ont soutenus au cours des combats", a encore indiqué le communiqué.

Les affrontements se déroulent à Beyrouth-ouest dans le secteur du grand boulevard al Mazraa, jusqu'à l'hôpital des Makassed (association islamique de bienfaisance). Ce secteur est contigu au quartier populaire de Chiah.

La FAD, a-t-on appris de bonne source, avait adressé vendredi un ultimatum à la résistance palestinienne, la sommant de livrer les coupables. Le communiqué ne précise pas la nationalité des "casques verts" tués. Les 30.000 soldats de la FAD sont en majorité syriens.

La résistance palestinienne a rejeté hier soir les prétextes avancés par la FAD, pour justifier les opérations militaires qu'elle a entreprises depuis samedi dans certains quartiers de Beyrouth-ouest, voisins des plus grands camps palestiniens de la capitale libanaise.

Le commandement de la révolution palestinienne a ainsi annoncé, dans un communiqué, qu'il avait livré, il y a vingt-quatre heures déjà, "les deux auteurs" du meurtre de deux "casques verts" syriens, tués vendredi à Chiah (banlieue sud-est de Beyrouth). L'un des deux assassins avait été arrêté le jour même, vendredi, et remis aussitôt à la FAD. Le second avait été arrêté samedi et livré lui aussi à la force arabe de dissuasion, a souligné le communiqué palestinien.

La résistance palestinienne a en outre affirmé que "deux autres éléments", qui appartenaient à la même organisation (qui n'est pas nommée), que les deux auteurs du crime avaient été arrêtés par la FAD, avant même que les deux soldats syriens ne soient tués.

La décision d'organiser des élections anticipées a sans doute été inspirée par des préoccupations liées à la prochaine élection du chef de l'État. L'intérim est assuré par M. B.D. Jatti depuis le décès de M. Fakhruddin Ali Ahmed en février et un nouveau président, élu par les deux chambres du Parlement fédéral et les Assemblées des États, doit être choisi avant le 12 août.

Dans ces conditions et en dépit de l'opposition du Congrès, il est probable que le gouvernement, en application de l'article 356 de la constitution, procédera à la dissolution des Assemblées dans neuf États en organisera des élections. Cette consultation constituera un test pour la nouvelle équipe au pouvoir.

Dans le domaine économique, les membres du cabinet de M. Desai, qui font preuve de discrétion et de prudence, doivent faire face à une nouvelle poussée inflationniste et à la montée des revendications sociales.

Les travailleurs, privés du droit de grève pendant les vingt mois d'état d'urgence, et dont les salaires avaient été bloqués et la gratification de fin d'année supprimée par le précédent gouvernement, commencent à manifester. L'agitation sociale, marquée par des arrêts de travail, a repris à Calcutta, où plusieurs milliers d'ouvriers de l'industrie du jute sont en grève et à Bombay où on dénombre plus de 15.000 grévistes dans le secteur du textile. Les revendications portent sur l'augmentation immédiate des salaires et le versement de la gratification de fin d'année.

# Les pays de l'OTAN préparent leurs positions pour Belgrade

BRUXELLES (AFP) — Les pays de l'Alliance atlantique sont prêts à aborder Belgrade. Les diplomates en poste au siège de l'OTAN à Bruxelles, lieu de consultation privilégié des Occidentaux sur les relations Est-Ouest, mettront cette semaine la dernière main à un document reflétant les points de vue communs aux quinze pays de l'Alliance sur la tournure que devrait prendre, selon eux, la conférence diplomatique prévue pour le 15 juin dans la capitale yougoslave.

Cette assemblée réunira les trente-cinq pays qui avaient signé, le 1er août 1975, à Helsinki, l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ce texte, si souvent invoqué par les dissidents des pays de l'Est pour obtenir l'application des droits de l'homme, fera alors l'objet d'une révision, conformément aux engagements pris à Helsinki.

Dans ce but, et afin d'éviter les malentendus ou l'improvisation, les quinze pays de l'OTAN se sont concertés — comme le feront encore de leur côté les Neuf et les membres du Conseil de l'Europe — avant leur rendez-vous avec les vingt autres signataires: les pays du pacte de Varsovie, les neutres, les non-alignés et le Vatican.

Selon des renseignements puisés à bonne source, les pays de l'OTAN sont convenus:

1) contrairement aux intentions des pays de l'Est, de demander à ce qu'il soit procédé à un inventaire complet des engagements qui, de part et d'autre, ont été respectés ou ignorés dans les trois domaines appelés "corbeilles" (relations entre États, coopération économique, scientifique et technologique, et coopération dans les relations humaines);

2) de mettre l'accent sur ce bilan détaillé sans se laisser détourner par des propositions nouvelles;

3) de n'envisager de nouvelles conférences de révision que lorsque ce travail aura été complètement achevé.

Les pays de l'OTAN qui, pris séparément, ne veulent pas faire de la CSCE une affaire de bloc à bloc, n'ont donc pas prévu de demander des comptes sur la seule question des "droits de l'homme". Ils se sont mis d'accord, cependant, pour que la conférence de Belgrade ne se transforme ni en tribunal ni en mur des lamentations. Ils ne tiennent pas à dénoncer ce qui n'a pas été fait, mais à souligner ce qui reste à faire.

Le ton qu'ils adopteront pour ce faire dépendra de l'état des relations Est-Ouest et de la situation des dissidents à l'époque de la conférence. Moins le climat sera favorable à l'Est, plus les Occidentaux ménageront leurs interlocuteurs en vue de sauvegarder l'esprit de la détente. Il s'ensuit que la stratégie définitive de la plupart des pays occidentaux ne sera pas arrêtée avant le début de l'automne et que

Georges Marchais s'est subitement endormi, alors qu'il était stalinien pour se réveiller eurocommuniste." Amalrik a ensuite estimé que "les déclarations des communistes français étaient essentiellement tactiques et qu'on pouvait difficilement leur faire confiance".

Enfin, Amalrik a déclaré que "la lutte pour la succession de M. Brejnev était déjà ouverte en Union soviétique" et qu'elle opposait "des forces conservatrices à des forces modérées" et il a conseillé aux politiciens occidentaux d'attendre l'issue de cette lutte.

# L'avenir d'Abba Eban compromis par des transactions bancaires?

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — M. Abba Eban s'est entretenu hier avec M. Dov Kantorovitch, directeur du département des devises au ministère israélien des Finances, qui avait annoncé la veille qu'une enquête avait été ouverte au sujet des transactions financières de l'ancien ministre des Affaires étrangères.

Un porte-parole du ministère des Finances a indiqué qu'il n'y avait rien de nouveau à dire sur l'enquête en cours depuis plus d'une semaine pour déterminer si M. Abba Eban a violé ou non les sévères règlements nationaux en matière de devises étrangères.

M. Eban a déclaré samedi que les "suspicions" à son sujet étaient "sans fondement" et que les devises que lui avaient rapportées ses conférences et la publication de ses livres à l'étranger avaient été dûment déclarées au ministère des Finances comme il l'exige la loi.

Il avait cependant reconnu que l'autorisation qu'il avait reçue en 1967 de conserver des comptes en banque aux États-Unis n'avait pas été renouvelée en 1975,

alors qu'il lui aurait dû en solliciter le renouvellement.

Au ministère des Finances, on indique toutefois que cette négligence sera considérée comme une erreur technique non soumise à poursuites judiciaires.

M. Eban figure en troisième place sur la liste travailliste pour les élections législatives du 17 mai et passe pour être le futur ministre des Affaires étrangères, portefeuille qu'il a déjà détenu pendant plusieurs années, en cas de victoire de son parti.

S'il était établi que l'ancien ministre des Affaires étrangères a violé les règlements sur les devises, il serait, rapidement rayé de la liste travailliste, que le premier ministre en titre, M. Yitzhak Rabin, a dû lui-même renoncer à conduire à la suite du petit scandale provoqué par le maintien illégal de comptes bancaires aux États-Unis à son nom et à celui de son épouse.

L'enquête ouverte à propos des affaires de M. Eban a été déclenchée par une lettre anonyme adressée à la police avec une

photocopie relative à des transactions bancaires de plusieurs milliers de dollars qu'aurait effectués M. Eban à l'étranger. Selon plusieurs journaux israéliens, cette lettre aurait été postée aux États-Unis.

Dans une déclaration reproduite hier par la presse israélienne, Abba Eban souligne que l'ouverture de ses deux comptes aux États-Unis a été rendue nécessaire par ses activités littéraires et universitaires (conférences) à l'étranger. "Tous les transferts de fonds ont été effectués légalement", souligne-t-il.

De source proche de l'ancien ministre, citée par la presse, on précise que M. Eban se trouvait dans l'obligation de conserver à New York une somme en dollars. Il s'agit d'avances versées par ses éditeurs, Random House, pour une autobiographie et un ouvrage sur la diplomatie, et qui devraient être remboursées, si les délais ne sont pas respectés. M. Eban doit aussi, notent ces sources, pouvoir payer son agent littéraire, ainsi que son secrétaire et son assistant chargé de recherches, tous trois à New York.

Les consultations intensives à Bruxelles ou, mieux, les contacts entre chefs d'États et de gouvernements dans le courant de l'été — comme les visites de M. Brejnev en Europe — contribueront à faire avancer les choses de façon décisive.

A Bruxelles, la conférence de Belgrade est prévue pour se dérouler en deux étapes. La première débute le 15 juin pour une durée approximative de six semaines et définira uniquement les procédures à suivre. Les "choses sérieuses" seront examinées dans la deuxième phase entre octobre et décembre. La date du 3 octobre apparaît la plus probable pour l'ouverture des travaux. La date de clôture dépendra du déroulement de la conférence.

C'est surtout sur l'insistance des pays de l'Est, désireux de ne pas donner d'éclat particulier à ces discussions, que les pays ne seront pas représentés aux séances plénières d'ouverture et de fermeture à un niveau politique élevé. Il s'agira vraisemblablement d'ambassadeurs "ad hoc" ou, au maximum, des secrétaires d'État. Il est probable, comme ce fut le cas à Helsinki, que les experts seront répartis dans trois commissions — une par "corbeille" — et qu'il y aura un comité de coordination.

Toutes ces idées seront formellement entérinées par le Conseil atlantique réuni au niveau des ministres des Affaires étrangères le 11 mai à Londres, au lendemain du "sommet" atlantique des chefs d'États et de gouvernements. Elles seront accompagnées d'une évaluation générale des progrès accomplis, des suggestions et des critiques attendues de la part du Pacte de Varsovie.

Les diplomates auprès de l'OTAN préparent en outre, à l'usage interne des capitales un projet d'annexe énumérant quelques suggestions occidentales aptes à faciliter l'application des "accords d'Helsinki".

SARREBRUCK (AFP) — "La question du respect des droits de l'homme dans les pays de l'est devrait être discutée au cours de la conférence de Belgrade" a déclaré le dissident soviétique en exil Andreï Amalrik dans une interview diffusée samedi par la radio sarroise.

Amalrik a estimé qu'une telle discussion "constituait la plus grande force à opposer à la violation de ces droits en Union soviétique." Il s'est ensuite déclaré "décu" par la position du gouvernement ouest-allemand qui n'entend pas évoquer cette question à Belgrade et il a salué la conduite des gouvernements britannique et néerlandais.

Evoquant l'eurocommunisme, Amalrik a déclaré: "Les communistes italiens ont de véritables traditions démocratiques, tandis que le parti communiste français a, jusqu'au dernier moment, été stalinien.

**MAISON ELIZABETH**

Le Conseil administratif et les employés de la Maison Elizabeth Inc. vous invitent à prendre part à la neuvième réunion générale de la Maison Elizabeth qui aura lieu à 19h30 mercredi le 25 mai 1977 à 2131 avenue Marlowe.

**Peut!!!**

**PEUGEOT**  
d'occasion

**72-73-74-75-76**  
et démonstrateurs  
toutes garanties

**Biarritz**

10.825 Racette Mil-Nord  
323-1900

**ARCHITECTES**

**DAVID, BOULVA CLEVE**  
ARCHITECTES  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ  
MARCHANT  
GOUDREAU  
DOBUSH  
STEWART  
HEIN

**DÉCORATEURS ENSEMBLIERS**

**MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET**  
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS  
DESIGNERS D'INTÉRIEURS  
878-3846  
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

**L'AUTENTIQUE**

**CHATELAIN**  
d'aujourd'hui

M. Serge Lafrance, s.d.e.  
382-4710

# Pologne: la police arrête six dissidents

VARSOVIE (Reuter) — Les autorités polonaises ont arrêté six membres du comité de défense des ouvriers, ainsi qu'un partisan de ce groupe contestataire.

De source dissidente, on précise que cinq membres du comité ont été arrêtés samedi soir lors d'une réunion dans un appartement de Varsovie. Le sixième membre, ainsi qu'un collaborateur, avaient été appréhendés la veille à Radom, au sud de la capitale. Ils s'y étaient rendus pour assister à une audience au cours de laquelle le ministre public devait présenter son recours contre l'acquiescement d'un tra-

vailleux arrêté lors des manifestations de juin dernier contre la hausse des produits alimentaires.

Les cinq personnes arrêtées à Varsovie sont les historiens Jacek Huron-principal porte-parole du comité — toni Macierewicz et Wojciech Onyszkiewicz, le critique littéraire Jan Jozef Lipski et le biochimiste Piotr Naimski. Le propriétaire de l'appartement, l'avocat en retraite Ludwik Cohn, également membre du comité, n'a pas été arrêté, mais la police a fouillé les lieux jusqu'à deux heures du matin.

Evoquant l'eurocommunisme, Amalrik a déclaré: "Les communistes italiens ont de véritables traditions démocratiques, tandis que le parti communiste français a, jusqu'au dernier moment, été stalinien.

# 200,000 Allemands de l'Est veulent émigrer

BERLIN (AFP) — Deux cent mille Allemands de l'Est auraient demandé aux autorités de leur pays d'abandonner la citoyenneté de la RDA et d'émigrer à l'Ouest, affirme le Berliner Morgenpost, citant une lettre du professeur est-berlinois Helmut Nitsche au président Carter.

Helmut Nitsche qui, selon des informations parvenues à Berlin-Ouest, a été arrêté en même temps que sa femme Ursula, souhaite une intervention du président des États-Unis en faveur du respect des droits de l'homme en RDA.

Le journal affirme que la publication du texte de sa lettre a été prévue par Hel-

muth Nitsche pour le cas où lui-même et sa famille seraient inquiétés.

Les autorités de la RDA, aurait écrit le professeur, sont incapables de faire face à la situation créée par 200.000 demandes de sortie. Elles ne donnent droit qu'à une minorité de requêtes et réagissent contre les auteurs des autres par des licenciements sans préavis, des interrogatoires et d'autres représailles.

Helmut Nitsche a également mis en garde, selon le journal, "le monde libre" contre le "danger mortel" qu'il courrait s'il accordait foi aux allégations pacifiques des communistes.

# Vancouver

**A 7h30, prenez notre vol Montréal-Toronto, et là, profitez de notre excellente correspondance 747 sans escale vers Vancouver. 3 autres vols directs par jour de Montréal.**

**C'est l'Orange qui nous mène en haut**

**CP Air**

# Le Portugal: correction ou récupération

Suite de la première page

de juillet 1975 à "légalisé" et dans une certaine mesure "rectifié" une situation de fait provoquée par des initiatives plus ou moins spontanées, parties de la base mais encadrées, accélérées par les syndicats agricoles du Sud ou certains mouvements gauchistes adoptant une "tactique de débordement" du P.C.P. Tous les témoignages concordent pour estimer que "la majeure partie des occupations de terres" ont eu lieu "après la promulgation de la réforme agraire", tenant compte par conséquent des dispositions de la loi. Mais il est clair que celle-ci a été adoptée dans un contexte politique qui a radicalement changé. Les pressions parlementaires, politiques, professionnelles, pour une révision "sérieuse" de la loi sont aujourd'hui toutes-puissantes, et peuvent compter sur un gouvernement lui-même très intéressé à une "correction" afin de réduire l'influence communiste dans le Sud et de "rentabiliser" l'agriculture de cette région.

Dans cette querelle, "test" décisif pour l'évolution du régime ne le 25 avril 1975, les adversaires, essentiellement, les communistes et les socialistes, n'utilisent pourtant que des arguments "techniques". Le gouvernement, qui a déjà pratiquement mis au point le nouveau projet, après consultation des organisations agricoles de la CAP, insiste sur la nécessité d'"augmenter la production et la productivité". M. Barreto, ministre socialiste de l'agriculture, qui a succédé à M. Lopes Cardoso, violemment hostile aux "nouveaux

orientations", risquant, selon lui, de "détruire purement et simplement la réforme agraire", a encore lancé en avril un vif réquisitoire contre les unités collectives de production de l'Alentejo (2). Il estime qu'elles ont utilisé les prêts d'urgence de l'Etat "d'une manière désastreuse". Elles favoriseraient un "chômage camouflé" en utilisant plus de travailleurs qu'il ne serait nécessaire. Les horaires de travail, selon le ministre, seraient "aberrants", compte tenu des impératifs du travail à la campagne. Et "30% seulement des semences auraient été réalisées" (3).

M. Barreto le dit nettement: "Les unités collectives de production, contrôlées par les syndicats de tendance communiste, sont les nouvelles latifundia de l'Alentejo", et la presse de tendance socialiste dépeint fréquemment M. Cunhal comme "le plus grand propriétaire terrien du Portugal".

Journalistes de Beja ou d'Evora, dirigeants de la CAP, leaders des syndicats agricoles, porte-parole des partis "centristes", P.S.D. ou C.D.S., semblent en tout cas bien d'accord sur un point: la controverse est d'abord "politique".

Le dialogue de sourds entre communistes et socialistes n'est pas moins évident dans le secteur industriel. Nationalisations, nouvelle stratégie syndicale du parti socialiste, définition d'un secteur privé, indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées en 1975, réorganisation du secteur bancaire, essentiel pour l'économie portugaise; le P.C.P. et le P.S., là encore, divergent à peu près sur tout. M. Cunhal, qui justifie son refus de

l'"euro-communisme" en affirmant qu'"au Portugal, les monopoles ont été détruits", doit bien reconnaître que sur ce terrain le parti est sur la défensive.

"C'est vrai, dit-il. Le contrôle ouvrier est menacé. Et c'est profondément injuste. Des patrons ont abandonné leurs usines, d'autres ont pratiqué le sabotage économique. Leurs ouvriers ont travaillé, ont fait tourner les boîtes, ont payé les dettes. Sous prétexte de productivité et pour relancer le secteur privé, on veut rogner leurs conquêtes. C'est immoral..."

Dans les entreprises industrielles de la banlieue de Lisbonne ou de Setubal, la lutte, sourde, peu spectaculaire mais non moins décisive, pour apprécier les "limites" possibles de la "remise en ordre" se déroule sur le thème, à consonance barbare, de la "désintervention". Il s'agit pour le gouvernement de définir, cas par cas, secteur par secteur, si le retour du "patron" pouvant faire état d'une "spoliation" caractérisée est "justifié", s'il convient de réaménager les usines fonctionnant déjà en "autogestion" et si l'Etat doit maintenir sa participation dans des sociétés mixtes, et à quel niveau. Banques, compagnies d'assurances, transports, compagnies de production et de distribution de l'énergie électrique, raffineries, sidérurgie: les nationalisations créées en 1975 ne sont pas en cause, bien que l'on estime dans l'entourage du chef de l'Etat que "certaines nationalisations auraient pu être évitées alors que d'autres, possibles, n'ont pas été faites". Mais la "droite" civile, exception faite de quelques murmures, ne conteste pas le principe des nationalisations. Le P.S.D. de M.

Sa Carneiro s'est seulement prononcé en faveur d'une "extension du secteur bancaire privé" (4).

La question de fond est simple: une "saine gestion", au sens capitaliste du terme, de l'économie portugaise est-elle compatible avec la défense de tous les "acquis" de la révolution? Expresso a publié l'essentiel du "plan de redressement et d'austérité" que la Banque mondiale a "recommandé au gouvernement. (La gauche préfère dire: "que la Banque a imposé"). On y trouve tous les thèmes socio-économiques en discussion ou en préparation dans les milieux dirigeants, afin de dégager un "pacte social" indispensable à la réussite du programme sévère, nécessairement impopulaire, qui pourrait permettre d'éviter le désastre économique-financier.

Ce "programme" peut-il encore être négocié ou va-t-il être imposé à un monde du travail de plus en plus préoccupé par la défense de l'emploi? (14% de la population active est au chômage.) Les entretiens avec petits patrons et ouvriers révèlent davantage de trouble, d'incertitude face à un lendemain imprécis, que de combativité sans faille. Guérin, Pimenta, Autoreconstrutora de Barreiros, Tome Ferreira: dans ces entreprises "en voie de désintervention", les ouvriers ont amorcé des mouvements de grève mais semblent en fait hésiter sur la meilleure manière de se défendre.

"Les travailleurs, dit M. Cunhal, sont confiants. Je dirais même trop confiants. Ils voudraient avoir plus qu'il n'est possible. Un effort national est indispensable pour surmonter la crise: produire plus, consommer moins... Le P.C.P. tient compte, dans ses analyses, de ces deux facteurs essentiels: la crise, plus financière qu'économique, et le contexte politico-militaire..."

Est-ce à dire que cette analyse "réaliste" de la situation implique une position plus "souple" du P.C.P. en général, et à l'égard de l'eurocommunisme en particulier? Un silence, un sourire, un ton plus ferme. "Nous voulons, nous aussi, toutes les libertés mais sans exclure les transformations économiques, car nous ne som-

mes pas social-démocrates. La révolution a chassé les monopoles au Portugal. S'ils revenaient, alors peut-être réviserions-nous notre position sur l'eurocommunisme... Nous ne voulons imiter personne, ni rééditer aucune expérience, pas même celle de 1971, dont on nous a rebattu les oreilles. On nous dit: "Mettons-nous à l'heure de l'Europe!" Fort bien, mais pourquoi? Pour en finir avec les réformes du 25 avril? Pour changer nos structures? Aucun pays européen n'accepterait de telles contraintes. Pourquoi le Portugal devrait-il le faire? Nous ne sommes pas contre le principe des emprunts, mais notre endettement extérieur est exorbitant. Et la C.E.E. n'est pas la solution miracle. Même dans dix ans, notre pays ne sera pas en condition de lutter à armes économiques égales avec les membres du Marché commun..."

Inflation, chômage, hausse rapide du coût de la vie, annulation progressive des avantages obtenus par certaines catégories de salariés depuis 1974, déficit de la balance des paiements et de la balance commerciale, service de la dette extérieure équivalente à près de la moitié de la valeur des importations de produits alimentaires: le petit Portugal, secoué par une expérience révolutionnaire sans précédent, n'échappe évidemment pas aux conséquences de la crise mondiale. À l'heure des bilans, il peut ajouter aux causes extérieures des facteurs d'aggravation qui lui sont particuliers: pendant un demi-siècle, la dictature a certes amassé un stock d'or, bien utile aujourd'hui, mais elle n'a pas préparé les structures industrielles et agricoles aux compétitions modernes. L'émigration, "soupage" ayant tempéré les tensions sociales internes au cours des deux dernières décennies, est pratiquement stoppée. Plus de cent mille soldats, guerryant en Afrique, ont surgi sur un marché du travail déjà encombré. Et des centaines de milliers de "retornados" (personne n'en connaît le nombre exact) viennent grossir les rangs des chômeurs. L'étonnant est qu'un pays si modeste s'adapte avec autant de souplesse à une situation virtuellement si explosive.

L'étonnant est aussi que la crise, dont

tout le monde parle et qui a déjà atteint la table de la ménagère, ne soit pas réellement "visible". Aucun indice de réduction de la consommation, bien au contraire. Ford a battu son record de vente de voitures au cours des trois premiers mois de cette année. Les experts estiment que les mesures d'austérité, adoptées par le gouvernement en février, ne comportent pas de véritables restrictions à la consommation, à l'exception d'un léger encherissement du crédit.

Ce plan modeste d'austérité est donc jugé insuffisant alors que la population admet mal que des "règles" encore plus rigoureuses puissent être bientôt nécessaires. "Nous sommes déjà dans le Marché commun... bougonnent les Portugais en assistant à une impressionnante flambée des prix. C'est bien dans le cadre de cette "crise" que se poursuit le dialogue ambigu entre le gouvernement et ses opposants sur le thème de la "récupération capitaliste". "Ne soyons pas hypocrites, déclare un directeur de journal proche du parti socialiste. Nous avons le choix entre l'économie de marché ou un système collectiviste. Rien d'autre. Je choisis évidemment l'économie de marché..."

Le chef de l'Etat n'a pas été moins clair quand le premier gouvernement constitutionnel est entré en fonction. "Si cette équipe ne résout pas la crise économique dans un délai raisonnable, alors nous aviserons..."

- (1) CAP: Confédération des agriculteurs du Portugal, qui a mobilisé petits et moyens propriétaires contre la réforme agraire et joue un rôle politique important pendant la crise de l'été 1975.
- (2) Les autorités ont mis fin cette semaine aux activités de la seule unité collective de production installée dans le Tras Os Montes au nord-est du pays.
- (3) Les dirigeants des unités collectives font valoir qu'un hiver, exceptionnellement pluvieux a effectivement gâté les semences. Si les récoltes ont été très bonnes en 1976 dans l'Alentejo, elles seront sans doute mauvaises en 1977.
- (4) Le secteur bancaire a été nationalisé, à l'exception de trois banques étrangères: le Crédit franco-portugais, la Banco do Brasil et la Bank of London. Les banques nationalisées continuent d'ailleurs de se concurrencer.

-FIN-

# Le RCM récuse la "mythologie" de ses démissionnaires

par Clément Trudel

Le président du Rassemblement des citoyens de Montréal admet que son parti a des problèmes de financement, d'organisation dans les districts, de stratégie électorale et de programme administratif; il récuse toutefois la "mythologie" et la "malhonnêteté" qu'il identifie dans les interprétations que l'on fait du départ récent du conseiller Yves Normandin ainsi que du refus signifié par les conseillers Keaton et Auf der Maur, auxquels avait été soumis un protocole d'entente, une sorte de compromis que le président Kenneth George jugeait applicable.

Faisant le point hier en conférence de presse sur l'état de son parti — trois postes sont à pourvoir à l'exécutif et ils seront comblés le 11 mai par le conseil général — le président Kenneth George s'en est d'abord pris à ses ex-collègues du

RCM, MM. Robert Keaton et Nick Auf der Maur: ou ils se sont moqués de nous, ou ils se sont révélés malhonnêtes en continuant à discuter avec un caucus de parti, résolu qu'ils étaient à rejeter toute solution offerte, pense M. George.

Ainsi, trois rencontres spéciales ont eu lieu depuis janvier entre l'exécutif et l'assemblée parlementaire du parti. Or, précise le président du parti, M. Keaton s'est présenté à une seule de ces réunions convoquées pour établir un mode de fonctionnement avec les conseillers que n'avaient pas réintégré le congrès en janvier. M. Auf der Maur a brillé par son absence à toutes les réunions qui tentaient de trouver une voie honorable à toutes parties, dans le but de collaborer durant les séances du conseil de ville.

Quel fut le compromis offert à MM. Keaton et Auf der Maur? Selon la formule suggérée par le conseiller Paul Clé-

che, quatre points étaient à prévoir: 1) le caucus restait au nombre de 14 (ce qui incluait Normandin mais excluait les deux cofondateurs de l'Alliance démocratique); 2) le RCM ne pouvait avoir comme porte-parole ni Keaton ni Auf der Maur; les deux devaient reconnaître ce fait; 3) s'il y avait alliance parlementaire, les deux auraient participé à la réunion préparatoire au conseil à titre d'invités du RCM et il en allait de même pour la séance préparatoire au conseil de la CUM; 4) les comités du caucus qui jugeraient important de recueillir l'avis de MM. Keaton et Auf der Maur auraient pu les inviter à des réunions traitant de sujets bien particuliers.

L'on sait maintenant que cette tentative de coalition n'a pas eu de succès. Qu'en est-il du troisième conseiller de Côte-des-Neiges, Yves Normandin, qui a quitté sur le prétexte de participation in-

suffisante des citoyens aux activités du RCM? Tout n'est pas vrai dans ce qu'avance M. Normandin, déclare le président George, qui cite une dizaine d'activités ayant eu lieu depuis six semaines dans plusieurs quartiers, tandis que Côte-des-Neiges n'a pas réussi à réaliser beaucoup plus qu'une fête populaire et une lutte sur une question de coopérative d'habitation... Où sont les intellectuels oisifs? demande M. George qui soutient que son parti est toujours orienté vers une polarisation des citoyens de tout district autour d'objectifs précis.

M. George s'est livré à une comparaison détaillée des programmes de 1974 et de 1976 sur les questions de logement. Y aurait-il radicalisation récente, comme le prétendent les "modérés", groupe qui s'effrite parce qu'il a pu attirer des gens qui s'aperçoivent rien avoir de commun entre eux? Mise à part la citation intro-

duite, dans le manifeste de 1976, du théoricien Friedrich Engels, on chercherait en vain une modification d'attitude ou de vocabulaire. Des sa formation, le RCM avait pris le parti des plus démunis parmi les travailleurs, ajoute M. K. George.

Dans son communiqué et dans les explications fournies par la suite, le porte-parole du RCM a rappelé que les vrais démocrates ne blâment pas une assemblée qui rejeterait leurs propositions. Il concède que son parti a commis une erreur: ne pas suffisamment tenu compte de l'importance de "l'image publique"; s'il fallait établir un choix toutefois entre l'embauche d'un relationniste et celle d'agents de recherche pour étayer les prises de position du RCM, la faveur de M. George irait à la deuxième possibilité.

Des remous récents, le président tire la leçon que le RCM est un parti où "toutes les expériences" convergent et qu'il n'y a pas à demander à quiconque sa place au RCM: il faut la prendre, cette place, et si les ex-membres du RCM avaient de brillantes idées à faire valoir, ils n'ont pas paru pressés de les communiquer au parti qui continue à être un "rassemblement" (les conseillers Keaton et Auf der Maur avaient accusé le RCM d'être devenu un club oratoire où les simples membres n'arrivaient pas à concurrencer les idéologues).

Et l'avenir? Cette semaine,

le RCM doit rendre publics des dossiers sur le transport et sur la négociation collective des baux. Quant aux élections de 1978, même ceux que l'on baptise "radicaux" ne sont pas

toujours d'accord entre eux, souligne M. George, puisque Saint-Louis et Papineau ont des stratégies différentes face à ces élections qui se gagneront "rue par rue", centre de

loisirs par centre de loisirs, paroisse par paroisse", a dit le président. Papineau est le seul des districts RCM à avoir planifié, à ce jour, la constitution d'un fonds électoral pour 1978.

## Carrières et Professions

### CHEF DE SERVICE

Compagnie progressive recherche un candidat expérimenté et capable de diriger le service de la sélection des risques de la division "Grande Branche".

Minimum cinq (5) années d'expérience ou équivalent.

*Veillez adresser le curriculum vitae et salaire désiré à:*

**Le Devoir**  
Dossier # 2697  
C.P. 6033  
Montréal, H3C 3C9

### DIRECT FILM

### ARTISTE GRAPHIQUE

**Description de l'emploi:**

À partir de données de Marketing et après analyse de l'utilisation du produit imprimé; concevoir, préparer et exécuter le montage final de matières imprimées, telles que emballages, manuels d'instruction, affiches publicitaires, formules, enveloppes, catalogues, etc. Le poste requiert aussi la création et l'élaboration de normes graphiques.

**Exigences requises:**

Le candidat devra avoir de 2 à 3 ans d'expérience en art graphique, être bilingue et avoir une bonne connaissance des techniques de l'imprimerie, de la typographie et de la photographie.

Un dossier de ces travaux devra être disponible sur demande.

Le salaire sera déterminé selon la compétence du candidat.

*Faire parvenir un curriculum vitae au:*

**Bureau du personnel**  
8469-8e Avenue  
Montréal, H1Z 2X2

### LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HARRICANA

recherche un

### PROFESSEUR D'ARPENTAGE

La commission scolaire régionale Harricana est à la recherche d'un professeur d'arpentage (homme d'instrument), pour enseigner dans le cadre de l'éducation des adultes à Amos.

**Début de l'emploi:** Le 2 mai 1977  
**Durée de l'emploi:** 26 semaines environ  
**Salaire:** Selon la convention collective.  
**Exigence spécifique:** Le candidat devra être bilingue.

*Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae sous pli confidentiel avant vendredi, le 29 avril à:*

**M. Denis Campeau**  
C.S.R. Harricana  
800-1ère rue Est  
Amos, J9T 2H8  
(819) 732-6561

### ATTACHEZ VOS CEINTURES POUR LA SÉCURITÉ



Conduire avec Prudence est une Affaire de Famille

### BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyage

**J. BRUNET Ltée**  
4824 Chemin Côte des Neiges  
Tel.: 738-8686  
Fondée en 1877

### Université Laval

## PROFESSEURS

Département de science politique

**POSTE:** En administration publique. Candidats aptes à offrir des enseignements aux trois cycles et à poursuivre et diriger des recherches principalement dans les domaines de l'administration publique canadienne et québécoise.

**EXIGENCES:** Le doctorat ou l'équivalent. Faire parvenir un curriculum vitae détaillé et le nom de trois répondants à l'adresse ci-dessous.

**ÉCHÉANCE:** Le 13 mai 1977.

**ADRESSE:**

**Le directeur**  
Département de science politique  
Faculté des sciences sociales  
Université Laval  
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

## POUR ACHETER OU VENDRE UNE PROPRIÉTÉ

**CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES**



**MAURICE GOULET**

**526-6655**



**JOSAPHAT GOULET**

**OUVERT LE DIMANCHE**  
3130 est Sherbrooke



**INC.**



**ROSEMONT, duplex deux logis, libre pour juillet, parc arrière. Exclusif. Filière J7687 Tardif.**



**LAC BOWKER. Bonsecours. Magnifique chalet hiver-été, 1975, 2 foyers, 83 milles de Montréal, pour professionnel. Filière 7667. M.L.S. Coulombe.**



**BIRNAM: 3 x 5, 16 ans, sous-sol fini, bas libre immédiatement, prix \$77,000. Discutable. Filière 7740. M.L.S. Truteau Coulombe.**

### POUR PLACER VOTRE MAISON

**ICI, APPELEZ 526-6655**



**ROSEMONT: cottage 6 pièces, plus sous-sol fini, garage, comptant \$10,000. Mayer 526-6655. J-7662. Exclusif.**



**N.D.G. Duplex deux 6 pièces, chauffage central, salle de jeux, comptant \$8,000. Prix: \$35,000. Cousineau 526-6655. Filière 7648.**



**LONGUEUIL: duplex qui pourrait être converti en cottage. Terrain 50 x 103.7, \$20,000. Lauzon 526-6655. Filière I-7568. M.L.S.**



**ONTARIO, duplex, garages, système chauffage à eau chaude, bas libre à l'acheteur, comptant \$10,000. Exclusif. Filière 1-7475. Paul Loranger 526-6655.**



**CÔTE ST-PAUL: 6 logements, 4 pièces. Revenu: \$5,484. Comptant: \$7,000. Cousineau 526-6655. Filière J7728.**

## IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTÈME DE VENTE GARANTIE FINANCEMENT JUSQU'À 90% ESTIMATION GRATUITE

vient de paraître

danse

Un spectacle des plus hétéroclites

aux Éditions de l'Homme:

Après Ultimatum, Exonération, Exodus U.K., voilà que Richard Rohmer publie Séparation, un scénario imaginé par l'auteur à partir de la tenue électorale du référendum québécois.

aux Éditions La Presse:

En rééditant L'indépendance économique du Canada français rédigé en 1906 par Errol Bouchette et préfacé par Rodrigue Tremblay dans sa nouvelle présentation, l'éditeur a cherché à confronter à 70 ans d'intervalle la pensée de deux économistes.

Aux Éditions internationales

Alain-Stanké: Conçu comme un petit manuel pratique du parfait vendeur, le volume de J. T. Auer, Vous pouvez toujours être un meilleur vendeur fait un usage sans doute très "étudié" de la typographie, redoublant de caractère gras, de majuscule etc., partout où l'emphase est souhaitée.

aux Presses de l'Université Laval:

Le volume IX (1861 à 1870) du célèbre Dictionnaire biographique du Canada présente 524 personnages dont les biographies mettent en lumière les événements qui entourèrent

la formation du Canada il y a un siècle. Le lecteur y trouvera quantité de noms prestigieux et de personnages hauts en couleur tels Dorion, La Fontaine, Mackenzie, Morin, Taché, Viger, Elgin, Joseph Montferrand, Laura Secord, François-Xavier Garneau, Livernois, Théophile Hamel, etc.

chez VLB Éditeur:

Le Petit manuel des études littéraires — Pour une science générale de la littérature de Guy Lafleche est un essai polémique sur "les études littéraires" où la littérature et ses approches critiques sont remises en question.

Dans Tout savoir sur les arbres du Québec de Marc Meloche, illustré par Sylvie Barrière, le lecteur retrouvera une description détaillée de 90 espèces d'arbres de la flore québécoise accompagnée d'une évaluation de leur valeur ornementale et de leurs propriétés médicinales, lorsqu'ils en ont.

Ministère des Affaires culturelles:

En vente chez l'Éditeur officiel, le catalogue Borduas réalisé par le Musée d'art contemporain à partir des œuvres du peintre qui fut partie de sa collection permanente, comprend 78 reproductions couleurs et noir et blanc, une biographie, une bibliographie et une liste des types d'archives Borduas déposées à la bibliothèque du Musée.

par Angèle Dagenais

Entre-Six nous réservait ces jours derniers un programme des plus hétéroclites. Ayant invité un confrère américain, chorégraphe et danseur, Rael Lamb (qui a exécuté trois courts morceaux en solo), la compagnie pouvait présenter un programme plus consistant mais dont les œuvres toutefois ne se complétaient pas du tout.

Rael Lamb, apprend-on dans le programme est natif de Détroit et directeur de sa propre troupe à Boston, (Dance for the New World); c'est un personnage excentrique et éféméiné dont le style est radicalement opposé à ce lui de Lawrence Gradus, chorégraphe et directeur artistique d'Entre-Six.

Les trois chorégraphies que Rael Lamb a présentées, Arch Angel, A song for you et Mud Bird, n'apportent singulièrement rien de nouveau au langage cinématique et plastique de la danse, si ce n'est de faire la preuve qu'un danseur peut sauter, rouler, glisser, bondir et virevolter sans interruption et sans brusquerie de mouvement, pendant plus de 3 minutes.

public bon-enfant d'un soir de première a semblé s'y intéresser, médusé ou impressionné, j'imagine, par la souplesse toute caoutchouteuse de ce beau grand garçon.

Cet épisode mis à part, le spectacle d'Entre-Six avait la qualité et le raffinement auquel la troupe nous a habitués sans être pour autant des plus novateurs car le public montréalais a eu l'occasion de voir plus d'une fois. Parmi les œuvres chorégraphiées par Gradus et dansées en première montréalaise, O saisons, O châteaux est un beau pas-de-deux exécuté par Fabienne Gosselin et Pierre Lemay qui se complètent admirablement bien.

Le "style" Gradus caractérisé par ses aspects intimistes

ou bouffons, lançant un perpétuel défi à la gravité de par ses enchevêtrements acrobatiques et imprévus, m'est apparu soudainement l'autre soir parce qu'à la fin du spectacle, à la cinquième chorégraphie de Gradus, les effets inévitables répétitifs des œuvres ainsi cumulées ne pouvaient faire autrement que de sauter aux yeux. Peux de chorégraphes, je crois, pourraient supporter de faire interpréter cinq de leurs œuvres en deux heures de spectacle sans se faire taxer de redondance.

Celle de Gradus est toutefois endurable parce qu'elle a un certain côté enfantin et gratuit qu'exploitent admirablement bien ses danseurs, véritables charmeurs, engageant spontanément la communication avec l'auditoire.

Une chorégraphie tranchait

nettement sur l'ensemble. Trois préludes nostalgiques d'Armando Jorge, directeur du ballet Gulbenkian du Portugal. Confiée à trois jeunes danseuses étudiantes, Marie Beaulieu, Christine Clair et Katia Dinard, cette œuvre sous-titrée "Thème de A. Tchekov" rappelle immédiatement les Trois sœurs du dramaturge russe, dans leur atmosphère empressée. Habillées de longues jupes glacées, exécutant des petits mouvements étudiés avec infiniment de concentration et de sérieux, les trois danseuses ressemblaient étrangement, à certains moments, à des poupées-automates, blanches et froides. Sur une musique de Rachmaninoff, ces Trois préludes, sont autant d'études dont les interprètes ont su rendre l'émotivité intérieure.

Elle chante à la fois en français et en anglais, plus intérieure et contemplative dans la langue de Molière, plus rythmée et répétitive dans celle de Shakespeare. L'influence de Joni Mitchell, surtout en anglais, se fait parfois trop intensément sentir aussi bien au niveau des paroles, de la pose de voix que de l'accompagnement subtil et discret des musiciens. Le seul problème avec Anne Joyal, n'en déplaît à Dédé Gagnon, c'est un manque de puissance et d'énergie. Ses chansons douces et très fluides auraient besoin d'une poussée viscérale qui les animerait d'avantage. On pourrait facilement attribuer ce manque à la jeunesse de ses vingt ans alors que le vécu n'a pas encore complètement rejoint l'inspiration et dire que c'est une simple question de temps. Sortie de nul part après avoir vu le circuit anonyme des cafés et des Cegeps, Anne Joyal étienne par son degré de professionnalisme, son aisance sur scène et le plaisir qu'elle semble éprouver à chanter. On sent que le talent est là, prêt à exploser mais qu'il n'a pas encore été tout à fait dirigé.

Anne Joyal À l'ombre des jeunes filles en fleur

par Nathalie Petrowski

Elle est la découverte, la perle précieuse d'André Gagnon, ce qui en partant lui assure une tranche spectaculaire du public. Gagnon l'a remarquée lors d'une émission de télévision puis lui a demandé de faire partie de son spectacle à travers le Québec et l'Ontario; une offre qu'elle ne pouvait refuser. Aujourd'hui elle se taille tranquillement une place au soleil sur les scènes québécoises et entame une deuxième semaine au Méridien jusqu'au 1er mai.

En première partie, on découvre deux fantasistes-chanteurs, Toba du Manitoba et Tibi de l'Abitibi. Personnes farfelus, sortis tout droit du lexique des robeuins, ils décrivent le monde solitaire des petites gens, les déracinés, les clochards, les immigrants, les ouvriers de Canada Packers et ceux du cimetière, le tout entrecoupé d'un bleu souffrant de Québécois. Ils se nomment Maurice Paquin et Pierre Paulin et entre deux spectacles, réintègrent leurs fonctions au cimetière de Côte des Neiges. Ils sont drôles,

très présents sur scène et appréhendent parce que leur humour profond teinté de tristesse et d'ironie est inspiré d'ailleurs, qu'il n'a pas encore subi l'ankylose urbaine de Montréal. Découverts par Jacques Antoin, puis par Pierre Calvé, il faudrait que la direction du cimetière Côte-des-Neiges, s'attende à les voir quitter leur fonctions d'ici peu.

Fin de la première partie. Anne Joyal transformée par la nouvelle gloire arrive sur scène. La dernière et la seule fois que je l'ai vue c'était l'année dernière à la Saint-Jean-Baptiste. Petite freak un peu maladroite, Anne avait alors toutes les peines du monde à se faire écouter par un public plutôt éméché. Seule avec sa guitare, une vieille robe défraîchie, elle était passée plutôt inaperçue. Un an plus tard, la transformation est miraculeuse et peut-être un peu trop calculée. Elle s'est fait couper les cheveux, porte des grosses lunettes à la mode, une jolie robe bien propre, on la reconnaît à peine. Désormais accompagnée par trois musiciens, elle nous présente un spectacle intime et sensible de jeune fille en fleur qui passe ses grands après-midis à rêver et à écrire. Ses chansons se ressemblent toutes et finissent par nous envelopper dans un doux bain de sons fluides et fuyants. Sa voix rappelle une pléiade de voix d'ic et d'ailleurs, celle de Priscilla, de Joni Mitchell, de Joan Baez et parfois même celle de Nana

Mouskouri. Le timbre cependant est riche et clair et la distinction des autres chanteuses locales. Infinitement plus sensuelle que Fabienne Thibeault qui a fait du petit quotidien québécois sa marque de commerce, Joyal est également plus personnelle, parle de ses émotions sans chercher à passer de gros messages évidents.

Elle chante à la fois en français et en anglais, plus intérieure et contemplative dans la langue de Molière, plus rythmée et répétitive dans celle de Shakespeare. L'influence de Joni Mitchell, surtout en anglais, se fait parfois trop intensément sentir aussi bien au niveau des paroles, de la pose de voix que de l'accompagnement subtil et discret des musiciens. Le seul problème avec Anne Joyal, n'en déplaît à Dédé Gagnon, c'est un manque de puissance et d'énergie. Ses chansons douces et très fluides auraient besoin d'une poussée viscérale qui les animerait d'avantage. On pourrait facilement attribuer ce manque à la jeunesse de ses vingt ans alors que le vécu n'a pas encore complètement rejoint l'inspiration et dire que c'est une simple question de temps. Sortie de nul part après avoir vu le circuit anonyme des cafés et des Cegeps, Anne Joyal étienne par son degré de professionnalisme, son aisance sur scène et le plaisir qu'elle semble éprouver à chanter. On sent que le talent est là, prêt à exploser mais qu'il n'a pas encore été tout à fait dirigé.

tnm DU MARDI AU VENDREDI Théâtre Midi \$1.50 du MAURIER On est deux faut s'parler de RAYMOND LEVESQUE 84 OUEST, RUE STE-CATHERINE Tél.: 861-0563

REPRODUCTIONS GRATUITES DE HAUTES QUALITÉS JUSQU'À \$25 SI NOUS VOUS LES ENCADRONS CHOIX DE 10.000 SUJETS jusqu'à 30 avril sélection d'oeuvres internationales encadrement sur place, qualité musée Jacque Inc. 1437 STANLEY (métré Peel) 842-3639

UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFOIS DRÔLE, SOUVENT MÉCHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE, LA PLUS IMPITOYABLE. LA PRESSE LE CASANOVA DE FELLINI CARREFOUR 14 ANS

LES REVOLTES DE L'AN 2000 14 ANS CINÉMA DE PARIS 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30 CINÉMA CANADIEN DES 100 2e Grand Film COULEUR AUX CINÉMAS CANADIEN JEAN TALON PLAZA

voici un nouveau sommet dans le film d'animation! Scénario de Peyo Pour tous La flûte à six Schtroumpfs 3e SEMAINE Le PARISIEN 5 LAVAL 4

théâtre Marie Stella a perdu son texte

par Adrien Gruslin

CAROLE LAURE LEWIS FUREY 18 ANS Adultes L'ange et la femme 3e SEMAINE! Le PARISIEN 2 486 STE CATHERINE O 866-3856 LAVAL 3 CENTRE LAVAL 888-7776

McGill Faculté de musique le mardi 26 avril 20h30 BRUCE MATHER, pianiste des œuvres de Bruce Mather, John Burke, Claude Ballif, William Bolcom, Alexander Scriabin. Entrée libre Renseignements: lundi à vendredi 9h - 17h 392-8224

élisée 35 MILTON / 842-6053 HORAIRES: LUN VEN 7.30, 9.30 SALLE RESNAIS POUR ADULTES JACQUES TATI ENFIN DE RETOUR DANS LE CHEF D'OEUVRE DU CINÉMA COMIQUE JOUR DE FÊTE SALLE EISENSTEIN POUR TOUS PIERRE RICHARD LE JOUET

Il est évidemment possible d'inventer un spectacle théâtral sans contenu. Il logera à l'enseignement du divertissement, lequel pourra être de bon aloi et sans prétentions. Cette perspective d'amusement ne signifie cependant pas facilité; au contraire, elle commande la même structuration rigoureuse que nécessitent des textes véhiculant un message.

Cette affirmation de principe permet d'aborder la création collective Marie Stella présentée en fin de semaine au Centre d'essai du Conventum rue Sanguinet, par la troupe "Les Chou-Clac". La pièce est annoncée comme un western spaghetti. L'appellation se confirme dans la musique de vie film de far-west des années cinquante, dans le chapeau du technicien éclairagiste, dans les numéros des gils du Blue Horse (sans doute aussi tristement cheap que ceux du Café Abitibi situés à quelques pas du Conventum) et dans la présence de la famille italienne, mamma et bambino compris.

L'histoire commence et finit dans un parc où l'on assiste à des jeux d'enfants, jeux à forte préoccupation sexuelle. L'arrangement visuel séduit mais la pertinence de la scène, en regard de l'histoire de Marie Stella qu'elle encadre, demeure introuvable. D'ailleurs, l'ensemble des liens entre les moments de l'histoire apparaissent lâches ou inexistant. Le texte de Marie Stella ne frôle pas le vide, il y chute bruyamment. Certains réglages chorégraphiques font montre d'une souplesse et d'une fraîcheur de bonne venue, cependant que la parole est toujours lamentable. Quelques stépettes ne sauraient suffire à composer un spectacle!

L'essentiel du soin des "Chou-Clac" a porté sur la réalisation des décors, des costumes et de tous les aspects plus concrets de la production. Ils ont oublié d'écrire un texte, c'est invraisemblable. Qu'on t'ait voulu faire? J'avoue avoir du mal à le cerner et ce que j'ai vu au Centre d'Essai du Conventum vendredi soir ne m'a pas donné envie de chercher. Chose sûre, avec Marie Stella ils auront été l'illustration convaincante des méfaits de la création collective. Ce faisant, peut-être se sont-ils amusés? Dommage qu'ils aient dû le faire aux dépens des spectateurs venus les entendre.

préoccupation sexuelle. L'arrangement visuel séduit mais la pertinence de la scène, en regard de l'histoire de Marie Stella qu'elle encadre, demeure introuvable. D'ailleurs, l'ensemble des liens entre les moments de l'histoire apparaissent lâches ou inexistant. Le texte de Marie Stella ne frôle pas le vide, il y chute bruyamment. Certains réglages chorégraphiques font montre d'une souplesse et d'une fraîcheur de bonne venue, cependant que la parole est toujours lamentable. Quelques stépettes ne sauraient suffire à composer un spectacle!

L'essentiel du soin des

télévision Emissions en noir et blanc

Table with columns for channel (CBFT, CBMT, CFTM, CFCF, CFCB, CFCM) and program details including time, title, and host.

cinéma

Table with columns for cinema name, address, and program details including time and title.



Le Centre de bénévolat de Shawinigan a choisi Louise Desaulniers la bénévole de l'année.

## Louise Desaulniers, choisie bénévole de l'année

par Renée Rowan

Elle est gaie, dynamique, constamment à l'affût des besoins du milieu. Pour elle, le bénévolat ne sent ni les pansements ni le tricot: il signifie un véritable engagement social, une participation active à la communauté.

La bénévole de l'année, Louise Desaulniers est toujours disponible, que ce soit pour donner un coup de main à la campagne de Centraide, au comité du Noël du défavorisé de sa région ou à tout autre organisme qui fait appel à ses services.

Résidente de la région de Shawinigan, elle est très active au comité promoteur pour un CLSC dans ce secteur et au comité de programmation pour la télévision communautaire. Elle y a fait une dizaine d'émissions touchant le bien-être de la société.

Louise est, depuis six ans, la vice-présidente fondatrice de la Fédération du Québec pour le planning familial dont le siège social est à Montréal. Elle est aussi secrétaire et animatrice depuis cinq ans de l'Association de planification des naissances pour la Mauricie. Profondément engagée dans le planning familial, elle s'était mise en tête, il y a quelques années, d'organiser pour les élèves de 5e et 6e année

des écoles publiques de la région de Shawinigan et Grand-Mère des cours en éducation sexuelle.

Mère de deux enfants, une fille et un garçon de 13 et neuf ans, Louise était convaincue de la nécessité de ces cours. "Étant moi-même professeur, nous dit-elle au cours d'une

de parents, les professeurs, l'aumônier, la direction de l'école et les commissaires pour les informer du contenu du programme et le but visé.

Elle ne s'est pas non plus improvisée professeur. Elle a suivi des stages de formation en sexualité et planning des naissances organisés par la Fé-

desse, de l'accouchement et de l'allaitement. Enfin, dans un quatrième temps, Louise répond aux questions des enfants.

Pour permettre à chacun de s'exprimer librement, les jeunes élèves sont invités à poser leurs questions par écrit, ce qui est moins intimidant d'une part, et tend, d'autre part, à éviter les à-côté plus ou moins drolatiques. "Il faut voir, souligne Louise, avec quel sérieux ils le font et l'exactitude des termes employés. On ne parle plus de "zizi, de bizoune ou du pipi"... L'autre jour, un petit garçon à l'esprit sans doute

écologique nous a écrit sur un bout de papier: "Comme il n'y a qu'un spermatozoïde qui rencontre l'oeuf, que se passe-t-il avec les autres... c'est du gaspillage!" Une petite fille de dix ans, forte de ce qu'elle a entendu dans son entourage probablement, a demandé: "Quand on prend la "pelule", pourquoi on n'a pas d'enfant?"

Les réactions sont saines, note encore Louise, et le cours présenté avec sérieux et sans "bêtèterie" est accepté avec autant de sérieux.

Louise Desaulniers est professeure. Elle aurait bien pu travailler comme enseignante sur une base rémunérée. "Pourquoi?" dit-elle. Un salaire à la maison, ça nous suffit. Les besoins dans notre région sont tellement grands qu'il n'est pas question pour moi quand on me sollicite de demander comment ça paie? Je n'ai même pas le temps d'y penser. Il y a tant de choses à faire!"

Elle n'a jamais cru non plus qu'elle était exploitée. Parfois, cependant, elle ressent de la frustration. "Non pas parce que je ne suis pas rémunérée, mais parce qu'actuellement je fais du travail qui devrait être fait à l'intérieur du réseau des Affaires sociales (consultations en planning familial) ou par le ministère de l'Éducation", précise-t-elle.

"La gratuité des gestes que vous posez, chacun dans vos domaines, est la preuve que la solidarité humaine existe et qu'elle se manifeste quotidiennement, et c'est ainsi que des rêves et projets naissent les réalités. C'est avec plaisir et reconnaissance que je proclame la semaine du 24 au 30 avril 1977, semaine du bénévolat." C'est en ces mots que le premier ministre de la province, M. René Lévesque a remercié les bénévoles du Québec qui est placée, cette année, sous le thème de Reconnaissance, Renouveau, Recrutement.

Les vingt centres de bénévolat à travers la province ont besoin de bénévoles pour s'occuper des Popotes roulantes, devenir chauffeurs bénévoles, consacrer du temps à un club de jeunes, rendre visite à une personne âgée, devenir le soutien moral, le "Grand frère" d'un jeune garçon d'une famille désunie, écouter les problèmes de ceux qui ont besoin d'aide, faire du rattrapage scolaire, du travail de bureau, prêter sa vue à un aveugle, aider à un handicapé, donner du temps à un organisme comme la Santé mentale, la Croix Rouge, la Sclérose en plaques, l'Aide aux prisonniers, les services d'écoute téléphonique, les centres de désintoxication, les hôpitaux, etc.

La Semaine du bénévolat ne dure qu'une semaine, mais on a besoin de bénévoles toute l'année. Pour renseignements, écrire à l'Association des Centres de bénévolat du Québec, Secrétariat 247 A, Bord-du-Lac, Pointe-Claire, H9S 4K8, Québec; tél.: 697-0966.

## Les femmes et l'information

# La discrimination est moins flagrante mais "plus subtile"

par Renée Rowan

Si les femmes journalistes sont, de toutes les femmes au travail, parmi les moins désavantagées, par contre, les formes que prend la discrimination dans les milieux de l'information sont généralement beaucoup plus subtiles qu'ailleurs.

Dans un dossier préliminaire déposé au neuvième congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui a eu lieu en fin de semaine, Lysianne Gagnon, journaliste à La Presse, et Armande Saint-Jean, animatrice à Radio-Canada, ont souligné avec statistiques à l'appui, que les femmes, dans l'information, sont minoritaires, concentrées dans les secteurs dits "humains" (santé, affaires sociales, consommation, arts et spectacles, rubrique féminine) et sont à peu près absentes des postes de direction.

Exception faite du Jour, il n'y a, actuellement, dans l'ensemble de la presse dite nationale aucune femme photographe, aucune femme graphiste et aucune femme éditorialiste. Dans l'ensemble toujours, le seul secteur où les femmes ont pu occuper des postes de cadre intermédiaire est celui, aujourd'hui pratiquement disparu dans la plupart des journaux, de directrice des pages dites féminines.

On constate d'autre part, et cela est très significatif — que dans leur ensemble, les femmes journalistes sont très peu mobiles à l'intérieur du milieu de l'information. Ce phénomène, estiment les auteurs du rapport adopté à l'unanimité par les participants au congrès, peut tenir au fait que les femmes sont moins souvent que les hommes sollicitées par d'autres entreprises de presse. Il leur a parfois été si difficile de se faire une place dans leur salle de rédaction qu'elles s'attachent davantage à leur emploi que leurs congères masculins.

Un autre phénomène, plus grave celui-là, tient aux politiques d'ensemble: d'une manière générale, dans les médias d'information, le processus d'embauche est plus exigeant pour les femmes. Alors que les départements d'information des universités (Laval et UQAM) produisent davantage de diplômées féminines et que, selon les professeurs, les meilleurs finissants sont souvent des femmes, les dirigeants des salles de rédaction affirment volontiers qu'ils n'ont pas de candidates valables.

"Nous le savons pertinemment, précisent Lysianne Gagnon et Armande Saint-Jean, l'embauche d'une femme est toujours problématique. On se demande si "elle" ne risque pas de se marier, si "elle" ne risque pas de "tomber enceinte" (pour en être bien sûr, on prolongera — dans un cas au moins — la période de probation). En général, on soumet la stagiaire féminine à un examen particulièrement critique."

On constate partout que les femmes n'ont guère tendance à postuler des fonctions de cadre. La chose s'explique assez facilement: manque de confiance en soi, peur d'avoir à diriger du personnel masculin, sentiment que la direction ne tient pas outre mesure à recevoir une candidature féminine, manque de disponibilité des femmes mariées et à plus forte raison de celles qui ont des enfants, pour faire ce qu'il faut faire lorsqu'on veut gravir les échelons dans une salle de rédaction: aller prendre un verre "avec les gars", discuter longuement en dehors des heures de travail de l'orientation du journal, etc. Il faut ajouter à cela que les femmes journalistes sont souvent moins portées à entrer dans le jeu de la compétition ou encore moins à sacrifier l'essence même du métier à des fonctions de coordination qui ont un caractère plus bureaucratique.

"Chaque fois qu'un poste de cadre est affiché, notent encore les auteurs du dossier, la direction sollicite des candidatures parmi le personnel masculin et va jusqu'à "tordre le bras" de ceux qui n'avaient pas au départ manifesté le désir de se voir promus. A notre connaissance, il est extrêmement rare qu'une femme se trouve ainsi sollicitée. Or, telle est la condition pré-requis pour qu'un individu ose postuler."

Les questions relatives à la condition féminine ont jusqu'à tout récemment été négligées par les syndicats, en particulier la clause relative aux congés de maternité. Les participants au congrès ont adopté à l'unanimité une recommandation à l'effet d'inclure dans toutes les conventions collectives une clause accordant à

toutes les femmes employées dans des entreprises de presse — qu'elles soient journalistes ou non — des congés de maternité sans perte de revenus, prévoyant un nombre minimum de semaines que l'employée pourra utiliser à sa guise (avant et/ou après l'accouchement) ainsi que la garantie que l'employée pourra reprendre son emploi sans perdre aucun droit acquis.

Si le principe de la parité de salaire est depuis longtemps acquis dans les entreprises syndiquées, il demeure toutefois des cas d'exception qui sont nettement discriminatoires, non seulement au niveau de la rémunération mais du statut même de la personne. Le dossier signale en particulier le cas d'un groupe exclusivement féminin de recherchistes à l'émission *Femme d'aujourd'hui*. Sept recherchistes régulières sont toutes "à la pique à la pièce en permanence" (donc sans contrat) dans une émission régulière

depuis deux, trois, six et même neuf ans.

Ce "non-statut" entraîne une série d'inconvénients allant de l'insécurité financière à l'absence de continuité dans le travail, en passant par l'arbitraire total dans les décisions touchant leurs projets, travaux, cachets, etc.

"Le paradoxe est aussi clair que navrant, notent Lysianne Gagnon et Armande Saint-Jean: c'est des femmes au bas de l'échelle de production de la seule émission féminine dont le rôle consiste justement à promouvoir la condition des femmes par l'information, qu'on inflige les conditions de travail les plus désavantageuses par rapport à la situation des recherchistes des autres services de Radio-Canada."

Abordant le problème de l'information dispensée par les médias dans le domaine de la condition féminine, le dossier note le silence presque absolu qui entoure le problème de la condition féminine dans les

media d'information. Comment se fait-il qu'il y ait, dans l'ensemble de la presse écrite que quatre publications — dont un seul quotidien, LE DEVOIR — où la condition féminine est régulièrement décrite, commentée et analysée (les trois autres sont Le Jour, la revue Châtelaine et Actualité).

Face à cette situation, les auteurs du rapport appuyés par la FPJQ recommandent l'établissement, dans chaque entreprise de presse, d'une politique d'information sur la condition féminine et cela à deux niveaux: d'abord la couverture quotidienne des événements, ensuite le reportage en profondeur et l'analyse. Ce secteur ne doit pas être confié à des débutantes, mais à des femmes (et des hommes) qui ont la maturité, la compétence et l'expérience nécessaires pour traiter adéquatement ces sujets complexes et délicats et pour le faire dans une optique progressiste.

## féminin pluriel

entrevue, j'étais bien consciente que dans les écoles, rien ne se faisait à ce niveau et qu'il était primordial que les élèves, avant de faire le saut au secondaire, reçoivent cette information indispensable qu'on ne leur donnait pas. Les parents se rendent compte qu'ils devraient le faire, mais sont encore incapables d'aborder le sujet ou d'utiliser les termes exacts ou ne savent pas où aller chercher l'information. Quant cet enseignement est bien fait, poursuit-elle, les parents se sentent sécurisés et loin de faire objection, sont très contents."

Pendant les trois années de gestation qui ont précédé la diffusion de cet enseignement, Louise a rencontré les comités

d'animation de la formation d'animatrices spécialisées, des cours sur le comportement sexuel et la psychologie humaine, et une session de formation à l'université de Sherbrooke, toujours en sexualité et planning des naissances.

Louise a rencontré au cours de l'année qui s'achève environ 2,500 élèves, garçons et filles. La rencontre dure environ trois heures par classe et est partagée en quatre parties: pourquoi des changements physiques surviennent-ils chez le garçon à l'âge de la puberté? Pourquoi ce même phénomène apparaît-il chez les filles à la même période? On aborde ensuite toute la question de la relation sexuelle, de la gros-

## Déjà 20 ans et toujours de l'avant!

L'Office des Communications Sociales, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire, est un organisme à but non lucratif dont le rôle est de former et d'informer le public sur l'usage des moyens de communication modernes que sont la télévision, la radio, le cinéma et l'imprimé.

### LE CINÉMA

L'OCS publie les fiches "Films à l'écran": évaluations critiques de la valeur artistique, humaine et chrétienne d'environ 600 films par année. Distribution dans les bibliothèques, maisons d'enseignement et aux revues périodiques.

### LES FILMS À LA TÉLÉ

Les fiches "Films à l'écran" servent également au service de presse de différentes publications mensuelles et à une dizaine de quotidiens et de grands hebdomadaires, atteignant environ 3.000.000 de lecteurs.

### UNE COLLECTION MICROFILMÉE

La documentation cinéma de l'OCS est l'une des plus riches en Amérique du Nord. Pour la protéger, les pouvoirs publics la font microfilmer. Le grand public, les étudiants, les professeurs et les critiques peuvent la consulter.

### NOS LIVRES

Depuis 1970, l'OCS a entrepris l'évaluation des ouvrages publiés en français au Québec et ailleurs au Canada. Cette revue mensuelle, intitulée d'abord "Le Livre canadien", s'appelle maintenant "Nos Livres". Ces critiques brèves, écrites par des gens recrutés dans diverses disciplines, donnent une vue d'ensemble des livres parus chez nous.

### UNE COLLABORATION ASSIDUE AVEC DES ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES

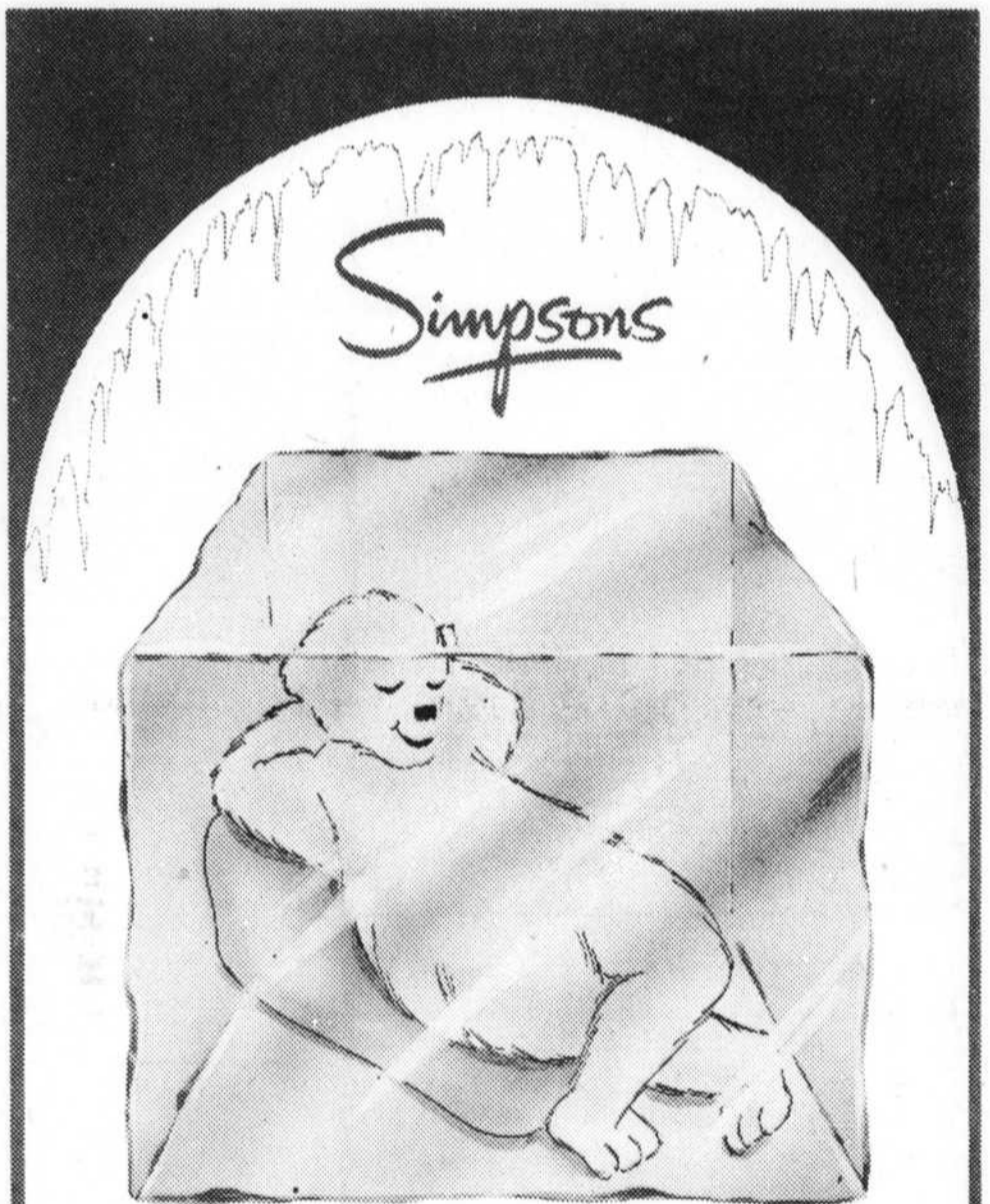
L'OCS travaille en collaboration avec une vingtaine d'organisations privées ou publiques, canadiennes ou internationales, qui oeuvrent dans les moyens de communication sociale. L'OCS s'occupe également de la publication de cahiers d'études et de recherches, de dossiers de presse, de l'organisation de stages de formation, de la tenue de colloques pour préparer des mémoires sur des questions d'actualité touchant les moyens de diffusion.

### UN ORGANISME AUTONOME

En 1957, l'OCS a été fondé par l'épiscopat canadien qui a été en mesure, d'en assurer le financement intégral durant de nombreuses années; aujourd'hui, l'Office est un organisme autonome — groupant quelque cinquante membres corporatifs et une trentaine de membres individuels — dont le financement est assuré à la fois par l'Église, par l'État et par des contributions volontaires. Il conserve son caractère français ainsi que son orientation catholique et jouit d'une reconnaissance officielle de la part de l'Église canadienne, qu'il représente auprès des mass media et des associations oeuvrant dans le domaine des communications sociales; cette reconnaissance officielle vaut notamment en ce qui concerne les émissions éducatives et religieuses et l'organisation de la Journée mondiale des communications.

**OCS**

Office des Communications Sociales  
4635 av. De Lorimier, Montréal, Québec H2H 2B4



## Mettez vos fourrures à l'aise chez Simpsons

Votre fourrure est un placement qui mérite un entreposage chez Simpsons! Vous avez le choix de deux genres d'entreposage basés sur l'évaluation de votre fourrure:

• **Le plan Simpsons 2½%** protection contre feu, vol, mites, poussière et chaleur excessive pendant l'entreposage de votre fourrure.

• **Le plan Simpsons 2¾%** procure la même assurance plus une protection tous risques de 12 mois n'importe où dans le monde.

Frais minimaux d'entreposage \$7.

Renseignez-vous au sujet des autres services Simpsons: nettoyage des fourrures, réparations, remodelage et confection des pelisses.

COMPOSEZ 842-7221 et un livreur porteur d'obligations viendra prendre livraison de vos fourrures (veuillez accorder un délai de 8 jours).

Rayon 738, au troisième. En ville seulement.

# Devant un auditoire hostile

# Chevrette se porte à la défense du syndicalisme politisé

par Renée Rowan

"Je suis contre un syndicat d'affaires pur, je suis contre un syndicat politisé à outrance, mais je ne suis pas contre un syndicat politisé pour améliorer le statut de ceux qu'il représente", a affirmé, hier, M. Guy Chevrette devant un auditoire ouvertement hostile au syndicalisme tel qu'il est perçu actuellement par une certaine partie de la population.

l'ex-membre de la Commission Cliche, maintenant adjoint parlementaire au ministre du Travail, s'est appliqué à démontrer l'importance d'obtenir des conditions minimales de travail pour les non-syndiqués qui, de plus en plus, voient s'élargir le fossé entre leurs conditions de travail et celles des syndiqués.

Les recours à des moyens de défense sont tellement minces actuellement, a-t-il ajouté, que les syndicats ont de la difficulté à défendre les travailleurs.

Beaucoup de syndiqués — dont de nombreux participants au congrès Couple et famille dont le thème cette année était "l'influence du travail sur la vie familiale" — se plaignent d'être noyautés par leurs délégués, mais, de demander M. Chevrette, se donnent-ils la peine d'assister à toutes les réunions de leur syndicat, d'aller au micro pour dire ouvertement ce qu'ils pensent de manière à influencer leurs collègues, de réclamer un vote secret?

Insistant sur la nécessité de redonner la démocratie aux locaux, M. Chevrette a dit sa ferme intention de faire appliquer la recommandation 11 du Rapport Cliche à l'effet que la Loi des relations du Travail dans l'industrie de la construction soit modifiée de façon à subordonner la grève, l'acceptation ou le rejet de convention collective au scrutin secret. Cet amendement doit viser à assurer la participation au scrutin et non le contrôle du scrutin par l'Etat.

Une législation désuète qui favorise le pourrissement de conflits et l'utilisation de recours ultime comme la grève ou le lock-out, l'insécurité au travail (le fait qu'un travailleur ne puisse démocratiquement syndiquer sans courir le risque de se faire mettre à la porte), les multiples affrontements et des conditions ridicules de travail sont aux yeux de M. Chevrette autant de facteurs et de situation qui souvent causent la désunion dans les foyers. L'adjoint parlementaire établit un lien entre les 17,988 demandes de divorce au Québec en 1976 et les 260 conflits de travail (qui ont exigé la présence de conciliateurs) impliquant 131,020 travailleurs et représentant 3,340,230 jours en perte de salaires.

Par expérience, après avoir assisté à des scènes de ménage, je pense que je peux affirmer qu'il existe un lien très étroit et le nombre de divorces et le nombre de conflits", a-t-il dit.

On oublie trop souvent la dimension de relations humaines à l'intérieur des relations de travail, a-t-il poursuivi. On se considère comme chien et chat. Une séance ou deux de négociation et c'est tout de suite la grève ou le lock out. "Trop souvent, le règlement

**CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES**

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc.  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

Brevets d'invention  
MARQUES DE COMMERCE  
**Robic, Robic**  
ET ASSOCIES  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal H3G 1X5 288-2152

**Modula**  
meuble modulaire commercial  
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.  
Montréal 931-8931  
1160 St Mathieu  
Québec - 683-1971  
2376 Galvanie St. Foy

721-9630  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
JEAN K. MALOUF INC.  
entretien industriel - commercial résidentiel  
Plus de 25 ans d'expérience  
Bureau  
6305, 25e Ave, Rosemont  
Montréal

**COMPTABLES AGRÉÉS**

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAN BELZILE C.A.  
ROBERT ST-JEAN C.A.  
GILLES SPERANO C.A.  
2345 est. Belanger  
Montréal 729-5226

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
Lucien D. Viau, C.A.  
Armand H. Viau, C.A.  
G. Serge Gervais, C.A.  
Wagdy Bouras, C.A.  
H. Louise Robin, C.A.  
J. Jean Jacques Durocher, C.A.  
Jacques H. Chabot, C.A.  
Jacques J. Viau, C.A.  
Richard De Bonheur, C.A.  
Louis Barré, C.A.  
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3  
7708 rue Edouard, LaSalle, H9P 1T9  
55A, Blainville Est,  
St-Thérèse J7E 1L4  
759-3871 - 435-4891

**PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER**  
Comptables Agréés  
Jean Provost, C.A.  
Jacques Larose, C.A.  
Henri Lavoie, C.A.  
Raymond Poirier, C.A.  
6000 est. Métropolitain 254-7559

**samson, belair & associés**  
comptables agréés  
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —  
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles  
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8  
861-5741

**NETTOYEUR P.M.**  
Service d'une heure  
ou comptoir  
Service de chemises  
8309 ST-DENIS  
381-1322

## Les comités d'entreprise

# Autant de "syndicats de boutique"?

par Louis-Gilles Francoeur

Les métallos de la région de Rouyn ont soutenu en fin de semaine que les "comités d'entreprises", qui seront chargés de surveiller l'application des normes minimales de travail au Québec, donneront naissance à autant de "syndicats de boutique" et, par le fait même, empêcheront les travailleurs de pouvoir véritablement se défendre contre

l'arbitraire patronal. La réaction des métallos de Rouyn constitue la première critique syndicale au discours prononcé mardi dernier par le ministre du Travail, M. Jacques Couture, au colloque sur la participation organisée par le département de Relations Industrielles de l'Université Laval. A cette occasion, M. Couture a précisé que le gouvernement confierait l'application des conditions minimales de travail, qu'il s'apprête à décréter,

à des comités d'entreprise. Les représentants des travailleurs non syndiqués qui siègeront sur ces comités, seront élus par leurs collègues, a dit M. Couture à cette occasion.

Le ministre a par ailleurs précisé à cette occasion que la création de ces comités, rendue obligatoire par la loi, s'inspirait du modèle déjà adopté pour faire appliquer la sécurité dans les entreprises au Québec.

Les métallos de la région de Rouyn ne l'entendent pas de cette façon toutefois. S'inspirant de la logique de la FTQ à propos du projet de conditions de travail minimales, ils affirment que seule une amélioration des lois en vue de faciliter la syndicalisation des travailleurs, permettra à ces derniers de pouvoir faire valoir véritablement leurs droits.

Selon le directeur québécois des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, "Les récentes déclarations du ministre Couture nous portent à croire qu'il s'éloigne du programme du Parti québécois, qui prévoit pourant les accreditations multipatronales (négociation sectorielle) et l'accès au syndicalisme à 65% des travailleurs québécois qui ne sont pas actuellement syndiqués".

## L'alcoolisme, un défaut cellulaire

WEST LAFAYETTE, Indiana (AFP) — L'alcoolisme semble être la conséquence d'un défaut cellulaire qui entraîne, dans le cerveau, ou d'autres parties du corps, une concentration anormale d'un composé chimique responsable de l'inclination à la boisson. Tels sont les résultats d'une étude de savants de l'Université de Purdue (Indiana) qui seront publiés dans le magazine Science du 29 avril. Selon

ces résultats vont à l'encontre de ceux d'autres études, notamment celles publiées il y a quelques mois par la Rand Corporation, selon lesquelles l'alcoolisme est dû à des facteurs de personnalité, culturels et sociaux, plutôt qu'à des facteurs physiologiques. A l'inverse de l'étude de la Rand, les spécialistes de Purdue estiment que

seule l'abstinence totale peut éviter une rechute après cure de désintoxication.

Selon les travaux effectués à Purdue, l'injection dans le cerveau de rats de certains composés chimiques issus du métabolisme de l'alcool a amené ces animaux à devenir alcooliques. Ayant à choisir entre une boisson d'eau et une boisson alcoolisée, ceux des rats qui avaient subi une injection buvaient jusqu'à vingt

fois plus l'alcool que les autres.

Parmi les quatre composés utilisés pour amener les rats à boire de l'alcool, le plus efficace en est un connu sous le nom de tétrahydropavéroline (THP). Même après interruption des injections de THP, les rats qui en avaient reçu ont continué à avoir un net penchant pour l'alcool pendant une période allant jusqu'à six mois.

tions du ministre Couture nous portent à croire qu'il s'éloigne du programme du Parti québécois, qui prévoit pourant les accreditations multipatronales (négociation sectorielle) et l'accès au syndicalisme à 65% des travailleurs québécois qui ne sont pas actuellement syndiqués".

Pour les métallos, les non-syndiqués élus à ces comités seront plus souvent qu'autrement des représentants de l'employeur, car en l'absence de véritable tradition d'autonomie syndicale, les non-syndiqués pourront difficilement rejeter les candidats, qu'on leur désignera invariablement.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**"JERZY KORNEŁ LESZCZYŃSKI"**  
Avis est donné que Jerzy Korneł Leszczyński, teneur de livrer, domicilié et résidant au 6690 Avenue Claranald, dans le cité et district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour un décret changeant son nom de Jerzy Korneł Leszczyński à Jeremey Korneł Lewis. Montréal, le 21 avril, 1977.  
Mes Zimmerman Gardner Blitt & Jarry  
Avocats  
Procureurs du Requantant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22ème Février 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SERVICES DE DISQUES DELTA INC. DELTA DISK SERVICES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11ème jour de Mars 1977, sous le numéro 2764066  
C 19ème jour de avril, 1977  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 décembre 1976, par lequel C.K. Manufacturing Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 13 avril 1977, sous le numéro 2771557. Banque de Montréal, le 13 avril 1977.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 9 novembre 1976 par lequel C2 & JAWA MOTORS CANADA LTD. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, le 18ème jour de Février 1977 sous le numéro 2759197.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 9 novembre 1976 par lequel C2 & JAWA MOTORS CANADA LTD. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, le 18ème jour de Février 1977 sous le numéro 2759197.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-00585-778  
Monsieur St-Laurent officier de police de Bois-des-Francs district de Terrebonne autrefois résidant au 109-33e avenue. Demandeur.  
-versus-  
ROBERT MASSE de la cité de St-Laurent district de Montréal présentement résidant au 540 boulevard Ste-Croix. Défendeur.

**AVIS DE CHANGEMENT DE NOM**  
AVIS est donné par les présentes que Marie, Micheline, Sylvie DENIS, fille majeure sans emploi, domiciliée et résidant au 5330 Boulevard Henri-Bourassa app. 303 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin de demander un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Micheline, Sylvie CHARBONNEAU. Montréal, le 18 avril 1977.  
POIRIER St-Pierre & Prescott  
Procureurs de la requérante.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
GEORGETTE RACINE, ménagère, domiciliée et résidant au 233 Champlain à Bellerive, du district de Montréal.  
-vs-  
AIME JANELLE, d'adresse inconnue, intimé.  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimé, Aime Janelle, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication de cet avis, sous la peine de la requête en divorce à être laissée au greffe des divorces de Montréal, à son intention. Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera par défaut dans cette cause et un jugement de divorce et autres mesures accessoires pourront être accordés sans autre avis.  
Mes Bastien, Alarie, Legault & Williams  
Avocats de la partie requérante

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-00563-776  
JOAN DECOU WHITE demanderesse  
-vs-  
RANDALL COCOUYT défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'EST ENJOINT au défendeur, Randall Cocouyt d'interdire qu'il envoie une copie de tout et de la déclaration à être laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication.  
Montréal, le 20 avril 1977.  
CLAUDE DUFOUR  
PROTONOTAIRE-ADJOINT C.S.M.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR DU BIEN-ETRE SOCIAL**  
No: 43-000889-76  
Monsieur et madame X.  
-vs-  
AVIS A: MURIELLE LAPLANTE, Requirants  
ROLAND SANTINI sous deux d'adresse inconnue  
PRENEZ AVIS qu'une requête pour l'adoption pour l'enfant STEVE SANTINI sera présentée au greffe de la Cour Supérieure de Québec, le 21ème jour de mai 1977 à 10:00 heures de l'auprès-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.  
MONTREAL, le 19 avril 1977  
ME ROBERT B. GIBOUX  
Procureur des Requirants

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 12-068 743-776  
Dame Janina Gwarda  
-vs-  
Henryk Kleczewski  
Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de Montréal, à son intention. Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.  
Montréal, 20 avril 1977  
Claude Dufour  
Reg. Adj.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-006973-778  
JEAN-BAPTISTE GOULET, résidant et domicilié en la cité de Longueuil, district de Montréal.  
-vs-  
DAME ALICE LALONDE GOULET, présentement d'adresse inconnue.  
Intimé  
AVIS A: Dame ALICE LALONDE GOULET PRENEZ AVIS qu'une REQUÊTE POUR ETRE ENVOYÉ EN POSSESSION DEFINITIVE DES BIENS D'UN ABSENT (suivant articles 98 et suivants C.C. et 923 et suivants C.P.C.) sera présentée pour adjudication sur cette devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, chambre 216, au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue Craig, Montréal, dit district, le 26ème jour de mai 1977 à 8:30 heures a.m. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.  
Une copie de ladite requête, Affidavit et Avis a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.  
Montréal, ce 19 avril 1977  
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.  
REGISTRARE DES DIVORCES  
Mes Laberge, Toulet & Lord,  
1010 est. rue St-Catherine,  
Suite 530  
Montréal, Québec  
Procureurs de la requérante

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-12-068518-772  
MARIE ROSE ST-ARNAUD, résidant et domiciliée en la cité et district de Montréal.  
-vs-  
ANTONIO CAMPBELL, présentement d'adresse inconnue.  
Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimé ANTONIO CAMPBELL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.  
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 19 avril 1977  
(S) A. BEAULIEU  
REGISTRARE DES DIVORCES  
Mes Edmond Jolicoeur  
a/s Daoust Durocher & Ass.,  
1595 rue St-Hubert  
Montréal, Québec  
Procureur de la Requerante

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-14-001386-770  
RAPHAEL RICHARD, demeurant et domicilié à 1979 Montarville, municipalité de Saint-Bruno, district de Montréal, Province de Québec, Canada, industriel, agissant aux présentes en sa qualité d'exécuteur testamentaire de la succession de feu Edmé Louis Gauthier d'Hauteserve, en son vivant demeurant et domicilié à 1959 rue Montarville, des mêmes lieux.  
-vs-  
JEAN RICHARD, demeurant et domicilié à 50 rue Albert, municipalité de Nitro, district de Beauharnois, et Al.  
Intimés  
AVIS A: Jean Richard et aux Héritiers de feu Edmé Louis Gauthier d'Hauteserve.  
PRENEZ AVIS qu'une requête pour lettres de vérification (art. 933 et suivants du Code de procédure civile) se rapportant au testament en forme authentique devant Me Pierre Desjardins, notaire à Montréal, le 26 octobre 1976, et concernant des biens en valeur capital en dehors de la province de Québec, sera présentée pour adjudication sur cette devant cette Honorable Cour Supérieure de Québec, division de pratique, ch. 216 au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue Craig, Montréal, dit district, le 30ème jour de mai 1977, à 9:30 heures ou aussitôt que conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.  
MONTREAL, le 19 avril 1977  
ME PAUL GAIL MICHAUD, MARCEL LATOUR, P.A.C.S.  
Procureur du Requirant

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-12-068518-772  
MARIE ROSE ST-ARNAUD, résidant et domiciliée en la cité et district de Montréal.  
-vs-  
ANTONIO CAMPBELL, présentement d'adresse inconnue.  
Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimé ANTONIO CAMPBELL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.  
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 19 avril 1977  
(S) A. BEAULIEU  
REGISTRARE DES DIVORCES  
Mes Edmond Jolicoeur  
a/s Daoust Durocher & Ass.,  
1595 rue St-Hubert  
Montréal, Québec  
Procureur de la Requerante

**OPTION CANADA**  
c'est le temps de s'en occuper!

**Le moyen:**  
**Le Parti libéral du Québec**

parce que: dans l'option du Parti libéral du Québec le progrès du Québec s'envisage avec sérénité dans un Canada uni.

parce que: le Parti libéral du Québec est le parti de tous les Québécois qui croient en l'option Canada.

**"Oui, je m'en occupe!"**

Complétez et postez à: Parti libéral du Québec, 460 rue Gifford, Montréal, Qué. H2J 1N3

Nom: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_ District électoral: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Je m'en occupe en souscrivant \$ \_\_\_\_\_ (un reçu suivra)

Je désire adhérer au Parti libéral du Québec

**Campagne de financement populaire**

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT  
5311, avenue du Parc  
Montréal, P.Q.

MONTREAL, ce 20 avril 1977  
A. BEAULIEU  
Registraire

MONTREAL, ce 19 avril 1977  
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.  
REGISTRARE DES DIVORCES  
Mes Laberge, Toulet & Lord,  
1010 est. rue St-Catherine,  
Suite 530  
Montréal, Québec  
Procureurs de la requérante

Le cauchemar d'Eagleson se termine 11-1

# L'URSS réduit les "pros" à de simples apprentis

VIENNE (d'après AFP) — Le Canada a payé fort cher la participation des équipes européennes à la Coupe Canada contre la présence des professionnels canadiens au championnat du monde. Alan Eagleson, l'homme orchestre du hockey professionnel, avait en effet assuré les formations européennes que le Canada déléguerait une équipe au championnat du monde pour la première fois depuis 1969 à la condition que les meilleurs sélections outre-Atlantique participent à la Coupe Canada. Eagleson a remporté la première manche, de justesse, faut-il l'avouer, puisque le Canada, représenté par ses meilleurs éléments, est parvenu à remporter de haute lutte la Coupe Canada.

Mais hier, à Vienne, Eagleson aura sans doute vécu ses heures les plus sombres à la tête d'une délégation canadienne. La sélection soviétique a en effet écrasé l'équipe Canada 11-1 dans un véritable match d'exhibition au cours duquel les Soviétiques n'ont laissé aucune chance aux joueurs canadiens qui n'ont jamais été en mesure de s'op-

poser à la mécanique bien réglée de leurs adversaires. Et Eagleson, qui coiffe plusieurs titres dont ceux de directeur exécutif de l'Association des joueurs de la LNH, et agent négociateur de plusieurs d'entre eux, ne pourra même pas évoquer la partialité des arbitres tant la victoire des Soviétiques aura été nette, absolue.

Le match, considéré à tort comme le premier "grand affrontement" de ce championnat, a commencé dans une atmosphère survoltée et ce n'est qu'après 8:36 que Balderis est parvenu à déjouer Jim Rutherford, complètement laissé à lui-même.

Les longues passes par lesquelles les attaquants d'Équipe-Canada, groupés autour de Phil Esposito la plupart du temps, ont voulu surprendre la défense soviétique, sont restées sans effet puisque les Soviétiques, et notamment les défenseurs, ont utilisé au mieux l'espace découvert au lieu de pratiquer un marquage trop serré.

Commencé sans brutalité (aucune pénalité pendant la première période), le match a

rapidement dégénéré à la suite notamment des interventions de Wilf Paiement, qui a échoué de 11 minutes de pénalité.

Le remplacement de Rutherford par Tony Esposito dans les buts après le premier tiers n'a rien changé, les Soviétiques surprenant la défense d'Équipe-Canada par l'imagination et la précision de leurs attaques.

Exécédés par les Soviétiques, les "pros" ont multiplié les accrochages et les fautes. Rick Hampton a marqué l'unique but du Canada au deuxième engagement. Dans la dernière période, l'URSS s'est

contentée de mettre en évidence, pendant de brèves périodes, sa propre supériorité mais sans plus combattre sérieusement.

Ainsi, le hockey professionnel, lorsque défendu par des joueurs moyens, et au surcroît aussi mal préparés que dirigés, a tout à apprendre des Européens et de leur hockey plus traditionneliste.

D'entrée, l'URSS n'a laissé aucun doute sur ses intentions; remettre à sa place une équipe canadienne réputée pour son jeu direct et simple. Kharlamov, Petrov et les autres se sont chargés de démontrer que ce que l'on considé-

rait comme simple était en fait simpliste. Les attaques d'Équipe-Canada sont rarement venues jusqu'au but très bien gardé par Vladislav Tretiak, la solide défense soviétique les bloquant en général au centre de la glace. L'URSS de son côté a utilisé au maximum les chances que lui offrait une défense canadienne plus brutale qu'efficace, et pendant de longues minutes la mécanique bien huilée des Soviétiques a fait apparaître les "pros" comme de simples apprentis.

Le véritable ballet organisé par les Soviétiques, plus rapides et surtout techniquement très supérieurs, a été d'une

précision éblouissante, réduisant les Canadiens plus d'une fois à de simples spectateurs d'un hockey parfait.

La Tchecoslovaquie, qui aura sans doute beaucoup de mal à défendre son titre face à une telle sélection soviétique, a néanmoins gardé toutes ses chances pour la suite du championnat en battant la Roumanie 13-1.

Le "duel scandinave" de la journée s'est soldé par une victoire nette de 5-1 de la Suède en très grande forme sur une équipe finlandaise desservie par la malchance dans un match rapide et intéressant mais d'un niveau technique

discutable. Enfin l'Allemagne fédérale a tenu en échec les États-Unis par 3-3, confirmant ainsi son intention de se maintenir en poule "A".

1ère période		2ème période		3ème période	
1-URSS: Balderis	8:36	4-URSS: Yakushev	9:40	10-URSS: Zhukov	4:39
2-URSS: Kharlamov	11:09	5-URSS: Vasilyev	6:51	11-URSS: Mikhailov	7:31
3-URSS: Yakushev	14:31	6-URSS: Balderis	9:40	12-URSS: Yakushev	10:53
Aucune pénalité		7-URSS: Mikhailov	10:36	13-URSS: Kharlamov	11:10
		8-URSS: Yakushev	11:53	Pénalités: Russel C 6:59, Paiement C 8:33, double mineure 16:51, McKennie C 20:00.	

Canadien 4, Islanders 3

## Al Arbour espère que la leçon portera



L'ailier droit Billy Harris (no 15) des Islanders de New York a marqué trois buts samedi soir au Forum, mais sa performance n'aura pas suffi puisque le Canadien a remporté le premier match de cette demi-finale, 4-3. (Photo CP)

Les Islanders de New York ont donné pendant deux périodes l'impression qu'ils allaient remporter leur première victoire de la saison contre le Canadien de Montréal. Trois buts de l'ailier droit Billy Harris avaient en effet permis aux Islanders de prendre une avance de 3-1 au début du deuxième tiers. Mais une montée en solitaire de Murray Wilson qui a produit un but au milieu de second engagement, puis deux buts réussis par Guy Lafleur et Steve Shutt en troisième période devaient assurer une victoire de 4-3 au Canadien, dans le premier match de cette série semi-finale.

Peter Mahovich a compté le premier filet du Tricolore en première période contre le gardien Billy Smith, qui a reçu 38 lancers contre seulement 19 pour son vis-à-vis, Ken Dryden.

"Nous avons cessé de travailler en troisième période, s'est borné à dire l'entraîneur des Islanders, Al Arbour. Nous avons arrêté de frapper et nous avons alors commencé à tourner en rond.

"Nous avons permis au Canadien de patiner librement et il devient alors impossible de le vaincre, a-t-il ajouté. Nous ne pouvons nous contenter de les attendre. Nous devons plutôt forcer le jeu. J'espère que ce match nous servira de leçon".

Le match risque par ailleurs de profiter davantage au Canadien, qui a présenté en première un jeu désordonné auquel il n'a pas habitué son public au cours de la saison.

"Nous étions nerveux en début de match, a expliqué Shutt, auteur du but vainqueur à 4:07 du dernier tiers, à la suite d'un beau jeu de Jacques Lemaire en zone newyorkaise.

Le match de samedi au Forum rappelle étrangement la série que se sont livrés les deux mêmes formations l'an dernier. On se souviendra que les Islanders s'étaient inclinés en cinq parties, mais sans avoir effrayé le Canadien au cours des deux premiers matchs disputés au Forum, qu'ils avaient perdu chaque fois par la marge d'un point. Les Islanders forment du reste une équipe fort bien dirigée et le résultat de samedi reflète la qualité des deux formations.

Guy Lapointe a effectué un retour au jeu. Sa blessure au dos l'empêche de plaquer l'adversaire comme il le voudrait, mais il n'a rien perdu en revanche de sa vitesse. Sans sa présence, le Canadien aurait eu encore beaucoup plus de peine à l'emporter.

Première période		Deuxième période		Troisième période	
1-ISLANDERS: Harris (4)	8:39	4-ISLANDERS: Harris (6)	9:49	6-MONTREAL: Lafleur (6)	2:25
2-MONTREAL: Mahovich (2)	12:14	5-MONTREAL: Wilson (1)	9:40	7-MONTREAL: Shutt (4)	4:07
3-ISLANDERS: Harris (5)	12:56	Pénalités: Marshall (1) 12:15, Smith (1), Robinson (M) 12:48.			
Pénalités: Hart (1) 3:31, Lemaire (M) 7:25.					

## Gilles Houde

### Régis Lévesque risque \$52,000

Avant même que ne débute le championnat du Canada à la boxe entre Fernand Marcotte et Gérard Bouchard demain soir au centre Paul Sauvé, il en aura coûté \$52,000 au promoteur Régis Lévesque. "Être promoteur de boxe au Québec, c'est un de pires métiers qui existe disait, Régis Lévesque, vendredi après-midi, durant l'entraînement de Marcotte et Bouchard au gymnase de Georges Drouin.

"Quant j'aurai payé tous les boxeurs, la salle et la publicité, il me faudra encore déboursier \$7,000 pour le spectacle de Joe Frasier. Si je n'aimais pas la boxe, il n'y a pas beaucoup de promoteurs qui risqueraient une finale Marcotte-Bouchard, surtout durant les éliminatoires du hockey. Au Québec, il faut toujours présenter les meilleurs "locaux" sans quoi le public ne vient pas. Rappelle-toi le 9 septembre 1976, quand Paduano a battu Leclair au Forum, il y a eu 13,000 personnes, c'est mon record. Pourtant, poursuit toujours Régis Lévesque, quelque temps après contre Emile Griffith, six fois champion du monde, seulement 6,000 personnes sont venues voir le combat entre ce dernier et Paduano. Les amateurs de boxe tiennent aux locaux. Les bons boxeurs sérieux sont assez rares ici et pour attirer du monde ils leur faut battre les trois meilleurs de leur catégorie. A Montréal, y a pas plus de 50 boxeurs tandis qu'à Philadelphie, au gymnase de Joe Frasier, ils sont 400. Tu sais, Frasier, c'est un millionnaire et si maintenant il chante et joue de la guitare, c'est parce qu'il aime la musique et qu'il est bon, autrement, connais-tu un millionnaire qui ferait rire de lui. De plus en plus bavard, Régis Lévesque enchaîne: "la future grande vedette de la boxe c'est Denis Blais, un amateur qui s'entraîne avec les professionnels et qui leur tint tête assez facilement.

Si un boxeur est doué et sérieux, il peut maintenant gagner sa vie au Québec. Savais-tu que Bouchard a couché 13 mois ici au gymnase de Georges Drouin. Bouchard n'est plus le même, c'est maintenant au boxeur sérieux qui a gagné 9 de ses 10 derniers combats. Il a battu Dave Downay à Halifax, Jean-Yves Filion et Renald Cousin. Si Bouchard peut dépasser la sixième ronde, il sera très dangereux pour Marcotte. Au Québec, en a des bons entraîneurs de boxe, même s'ils ne sont pas nombreux. Ce qui manque le plus, ce sont des anciens boxeurs qui connaissent le métier pour siéger au sein de la Commission Athlétique. On devrait nommer Reggie Chartrand, il connaît le métier et c'est un gars honnête que personne ne pourrait influencer. Ça fait 15 ans que je présente des cartes de boxe, je suis tombé à zéro deux fois entre 1962 et 1968. Depuis 1969 avec Robert Cléroux, je gagne ma vie, mais assez modestement. Le Forum devait présenter des vedettes internationales mais jusqu'à maintenant, il (le Forum) pige uniquement dans les boxeurs que j'ai montés. J'aurais cru que la Commission Athlétique me protégerait davantage puisque je "promote" depuis 15 ans. Un boxeur du Québec qui battrait les trois vedettes de sa catégorie pourrait faire \$100,000 dans une année. En gros, un boxeur doit déboursier 30% de sa bourse pour l'entraînement et le gérant. Un peu plus s'il habite l'hôtel et voyage entre Miami et Montréal, comme Marcotte, par exemple. Mon fils Daniel, 22 combats sans défaite, m'a coûté environ \$20,000 entre l'âge de 12 et 19 ans. Aujourd'hui, il ne veut plus boxer car il en a assez de la vie de gymnase. J'espère qu'il reviendra sur sa décision parce que maintenant il pourrait gagner de bonnes bourses."

Le gymnase de Georges Drouin porte le nom officiel de: Université de Boxe Georges Drouin. Comme me le faisait remarquer le confrère Jean Paul Chartrand, le nom d'université appliquée à la boxe rappelle les beaux jours de l'Université Settlement. On se souviendra que ce club sportif du centre ville de Montréal regroupait surtout les jeunes irlandais et que la boxe occupait une place de choix au programme des activités. Pour plusieurs spécialistes du conditionnement physique, l'entraînement à la boxe est à retenir. D'ailleurs, au Y.M.C.A. du centre ville de Montréal, on offre présentement un tel cours. Jean-Marc Brunet, le naturopathe bien connu, s'entraîne à la boxe tous les jours, et Georges Drouin n'hésite pas à dire qu'il est plus en forme que 80% des boxeurs. Le conditionnement physique par la boxe, c'est surtout la série d'exercices que doit pratiquer le boxeur: corde à danser, gymnastique, ballon médicamenteux, sac de sable etc.

Selon Chuck Talhami, de Miami, celui qui dirige Fernand Marcotte, ce dernier devra se balancer de gauche à droite s'il veut éviter les coups de Bouchard, car l'aspirant à de plus longs bras et frappe fort. D'autre part, Talhami nous faisait remarquer le grand calme du champion, ce qui effectivement surprenait les habitués du gymnase Drouin. Nos amis de Québec verront Jean-Claude Leclair, en finale le 9 mai prochain au Pavillon de la Jeunesse. Leclair boxera contre Domingo Ortiz. Je n'ai jamais vu boxer Alain Turenne mais s'il est aussi bon boxeur que conteur je ne voudrais pas m'appeler Zabarteny, son adversaire de demain.

## Boston vainc les Flyers 4-3

PHILADELPHIE (AP) — Un but de Rick Middleton à 2:57 en prolongation a procuré aux Bruins de Boston une victoire de 4-3 sur les Flyers de Philadelphie, hier soir, dans le premier match de la série demi-finale.

Même s'ils ont perdu, les Flyers ont réalisé un autre redressement spectaculaire en fin de match pour provoquer le surtemps, comme ils l'avaient fait contre les Maple Leafs de Toronto, en quart-de-finale.

Accusant un déficit de trois buts après deux périodes, les Flyers sont parvenus à créer l'égalité grâce à un but de Bobby Clarke, son second de la période, à 19:31. Moins de trois minutes plus tôt, Bob Dailey avait réduit l'écart à deux buts. Rick MacLeish a été l'artisan de cette remontée, ayant participé aux trois buts des siens.

Jean Ratelle, Bobby Schmautz et Don Marcotte ont compté pour les Bruins.

Par ailleurs, dans l'Association mondiale, deux buts de Bobby Hull au début du dernier tiers ont assuré aux Jets de Winnipeg une victoire de 7-3 contre les Mariners de San Diego, lesquels ont ainsi subi

1ère période		2ème période		3ème période	
1-WINNIPEG: Hedberg (3)	1:52	5-WINNIPEG: Hedberg (4)	1:17	7-WINNIPEG: Hull (6)	0:32
2-SAN DIEGO: Adduono (3)	11:30	6-SAN DIEGO: Norris (2)	7:01	8-WINNIPEG: Hull (7)	1:03
3-WINNIPEG: Guindon (2)	13:34	Pénalités: Norris SD 0:50, Hughes SD 2:16, Miller W 5:11, Hedberg W 8:10.		9-WINNIPEG: Dunn (2)	4:20
4-WINNIPEG: Nilsson (1)	18:32	10-SAN DIEGO: Franch (2)	17:46	Lacour, Morrison	
Hull, Hedberg		Pénalités: Sherry SD 3:32, McManis SD 13:58, Lindstrom W 15:42, Long W 19:21.		Tirs au but	
5-WINNIPEG: Nilsson	19:32			San Diego	8 11 12-31
Miller W 5:11, Hedberg W 8:10.				Winnipeg	19 8 13-40
				Gardiens: Lockett (SD), Daley (W).	
				Assistance — 10,342.	

## McCovey retrouve son coup de bâton

Un circuit de deux points de Willie McCovey à la quatrième manche a permis aux Giants de San Francisco de vaincre les Expos de Montréal 6-5, hier après-midi, devant 16,836 spectateurs réunis au Stade olympique. La carrière de McCovey, loin de prendre fin, se poursuit donc comme à ses plus beaux jours et la direction des Giants doit se féliciter d'avoir donné une chance au vétérán de 39 ans. Devenu agent libre cette saison après avoir été libéré par les Padres de San Diego, McCovey est presque venu quémander un poste avec les Giants.

Or, McCovey a connu un bon camp d'entraînement, et le nouveau gérant des Padres Joe Altobelli, n'a pas hésité à lui confier le poste de premier-but. Le numéro 44 a rapidement retrouvé le sourire et son coup de bâton puisqu'il compte quatre circuits cette saison, dont deux contre les Expos. Hier, il a frappé une balle de Don Stanhouse par-dessus la clôture du champ centre-droit, après que Bill Madlock eut obtenu un simple. Les Giants ont du reste ajouté deux autres points dans cette même quatrième manche pour prendre une avance qu'ils ne devaient plus perdre par la suite.

Tirant de l'arrière par trois points, les Expos ont compté à deux reprises à la dernière manche sans parvenir toutefois à créer l'égalité.

Stanhouse a lancé cinq manches, accordant cinq points dont quatre mérités et trois buts sur balles. Le jeune lanceur canadien Bill Atkinson lui a succédé au monticule et il a à nouveau fait forte impression en lançant une manche parfaite. Will McEnaney a enfin relativement bien fait, limitant les Giants à un point en trois manches. La victoire est allée à Jim Barr, 3-1, aidé en relèvement de Gary Lavelle.

Signalons enfin que Tony Perez et Larry Parrish se sont affirmés à l'attaque avec deux coups sûrs chacun. Le circuit de McCovey devait toutefois être éternel, n'ayant quant à l'issue de la rencontre.

Série "I"		Série "J"	
MONTREAL	1 1 0 4 3 2	BOSTON	1 1 0 4 3 2
ISLANDERS NY	1 0 1 3 4 0	PHILADELPHIE	1 0 1 3 4 0

Série "C"		Série "D"	
QUÉBEC	1 1 0 3 1 2	WINNIPEG	7 4 3 28 19 8
INDIANAPOLIS	1 0 1 1 3 0	SAN DIEGO	7 3 4 19 28 6

Série "G"	
SHERBROOKE	2 2 0 12 5 4
QUÉBEC	2 0 2 5 12 0

Série "G"	
UNION SOVIÉTIQUE	3 3 0 0 32 7 6
TCHÉCOSLOVAQUIE	3 3 0 0 33 7 6
SUÈDE	3 3 0 0 17 4 6
ÉTATS-UNIS	3 1 1 1 11 9 3
CANADA	3 1 2 0 7 16 2
ALLEMAGNE	3 0 2 1 6 22 1
FINLANDE	3 0 3 0 10 27 0
ROUMANIE	3 0 3 0 4 28 0

## baseball

Vendredi	
Montréal 3, San Francisco 2	San Diego 4, Houston 2
Atlanta 6, Los Angeles 5	St-Louis 10, Philadelphie 1
Pittsburgh 4, New York 3	Cincinnati 4, Chicago, remis

Section Est		Section Ouest	
ST-LOUIS	9 6 .600 —	LOS ANGELES	11 3 .786 —
MONTREAL	7 6 .538 1	ATLANTA	8 7 .533 3/4
PITTSBURGH	7 6 .538 1	SAN FRANCISCO	7 7 .500 4
CHICAGO	6 6 .500 1/2	SAN DIEGO	8 9 .471 4/4
NEW YORK	6 8 .429 2/4	HOUSTON	6 9 .400 5/4
PHILADELPHIE	5 7 .417 2/4	CINCINNATI	4 10 .286 7

Section Est		Section Ouest	
MILWAUKEE	9 4 .692 —	CHICAGO	9 5 .643 —
BALTIMORE	7 5 .583 1/4	OAKLAND	10 6 .643 —
TORONTO	7 8 .467 3	KANSAS CITY	9 6 .600 1/4
NEW YORK	7 8 .467 3	MINNESOTA	10 7 .588 1/2
BOSTON	5 7 .417 3/4	TEXAS	7 7 .500 2
DETROIT	6 10 .375 4/4	CALIFORNIE	7 10 .412 3/4
CLEVELAND	4 9 .308 5	SEATTLE	7 12 .368 4/4

OXFAM  
La faim du monde avant la fin du monde

## À Longueuil

# Une deuxième maison Lamarre ?

Par Alain Duhamel

Le comité des citoyens de Fonrouge, dans la ville de Longueuil, a entrepris des démarches auprès de l'administration municipale et du ministère des Affaires culturelles dans le but d'obtenir le classement de la maison André Lamarre, sise au chemin de Chambly.

Il s'agit de l'une des maisons de la famille Lamarre qui fut importante dans l'histoire de Longueuil. Le ministère des Affaires culturelles a déjà classé, à la demande des citoyens de cette ville, une première maison Lamarre, rue Saint-Charles est, qui fut construite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En demandant le classement de la maison André Lamarre, le comité de citoyens recherche aussi la préservation d'un secteur de la ville de Longueuil que les règlements de zonage vouent au commerce. Ils craignent que cette maison de ferme ancienne ne disparaisse complètement sous la pression du développement commercial de Longueuil ou, si elle devait éviter le pic des démolisseurs, que son environnement ne soit irrémédiablement compromis.

Les recherches entreprises sur la mutation des titres de propriété depuis le 2 mai 1787, date à laquelle David Alexandre Grant faisait concession d'une terre à An-

## patrimoine

dré Lamarre, permettent de croire que la maison a pu être construite entre 1787 et 1806, en pièces sur pièces. Depuis, son revêtement extérieur a été couvert de briques.

Outre la maison, la propriété comprend les bâtiments de ferme, notamment une grange avec une cheminée de pierres. On

n'a pas pu éclaircir jusqu'à ce jour l'origine de cette structure dans une grange. Cependant, les chercheurs émettent l'hypothèse qu'elle a pu servir aux travaux d'une forge.

Les bâtiments ainsi qu'une importante étendue de terres en friche appartiennent à la Mercury Realities qui loue la maison à des locataires. Depuis quelques décennies, il ne se fait plus de culture sur cette ferme de Longueuil.

"L'axe du chemin de Chambly est purement commercial et la maison se situe dans l'aire la plus touchée par le développement commercial" affirment Mme Monique Granier et M. Jules Légaré, les auteurs d'un document de recherche en appui à la demande de classement. "La perte de ce site constituerait une amputation dramatique de notre patrimoine. En effet, c'est à quelques pas de là que les patriotes de 1837 tirèrent les premiers coups de feu".

En outre, la maison André Lamarre se situe dans l'ancienne ville de Jacques-Cartier qui ne compte plus que trois maisons à caractère historique.

"La maison André Lamarre, une fois classée, pourrait servir à des fins publiques, pensent les auteurs de la requête. Située aux limites sud de la ville de Longueuil, la maison abriterait un bureau de tourisme, et la verdure qui l'entoure pourrait être aménagée en aire de repos.

Le comité des citoyens de Fonrouge a demandé l'appui et l'aide du conseil municipal dans ses démarches en vue d'un classement. Bien que l'administration municipale ne soit pas disposée à dépenser des crédits budgétaires dans cette affaire, elle peut cependant utiliser ses pouvoirs pour éviter la destruction de la mai-



## Pièces sur pièces

Des citoyens de Longueuil tentent d'obtenir le classement de la maison André Lamarre, construite entre 1787 et 1806, et du bâtiment de ferme qui l'accompagne, tous deux situés dans un secteur de développement commercial, chemin de Chambly. La maison aurait été construite pièces sur pièces puis recouverte de briques. La grange a une particularité intéressante: une cheminée en pierres. On pense qu'elle a pu servir aux travaux de la forge autrefois.

son et de la grange.

A la Direction du patrimoine, au ministère des Affaires culturelles, un porte-parole nous a informé qu'un comité de travail chargé de faire une première élimination des demandes de classement, aurait rejeté la demande de citoyens de Longueuil, estimant que la maison ne paraissait pas menacée dans un avenir immédiat et jugeant que sa valeur historique ou culturelle était insuffisante.

Toutefois, les citoyens de Fonrouge, qui attendent toujours la visite des experts du ministère, peuvent encore mobiliser la population de Longueuil et persuader, et le ministère des Affaires culturelles, et l'administration municipale, de joindre leurs efforts dans le but d'assurer l'avenir de cette maison.

Ce ne serait pas la première fois que les citoyens de Longueuil se heurtent à des refus et à des obstacles dans leurs efforts de protection et de préservation de leur patrimoine. Déjà, ils ont mené des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour obtenir le classement de la première maison Lamarre, que l'on vouait à la démolition, et le respect des aires de protection des autres monuments historiques de la ville. En 1976, plus de 1,200 citoyens signaient une pétition dans le but de forcer un entrepreneur en construction à évacuer un terrain boisé de la rue Saint-Charles, situé dans l'aire de protection de la maison Labadie, terrain dont le sous-sol recelait les ruines d'une maison ayant appartenu à des personnages importants de l'histoire de Longueuil.

# Le "p'tit train du Nord" ne sifflera plus qu'une fois

par André Tardif

Le "p'tit train du nord", rendu célèbre par Félix Leclerc, en serait-il à ses derniers sifflements? Le service-voyageurs entre Montréal et Mont-Laurier se résume maintenant à une seule liaison hebdomadaire. Le train partira de la métropole le vendredi soir et y reviendra le dimanche soir.

Il est même possible qu'en octobre prochain, le Canadien Pacifique interrompe complètement ce service, qui fêtait l'autonomie de la 100<sup>e</sup> anniversaire de la construction de la voie ferrée, dont le principal instigateur avait été le curé Labelle. La Commission canadienne des transports (CCT) annonçait en effet il y a un mois qu'elle permettrait au CP de réduire son service de trois à une liaison par semaine à compter du 21 avril. Mais la CCT suggérait en même temps au CP et aux organismes intéressés d'étudier les possibilités de développer un service saisonnier à fins touristiques, tel que suggéré par le Conseil régional de développement (CRDL) et l'Association touristique des Laurentides (ATL) lors d'audiences tenues à Sainte-Agathe en juin 1976.

S'il n'en dépend que du CRDL, non seulement le service ne sera pas interrompu mais il pourrait même reprendre la vogue qu'il connaissait entre les deux guerres mondiales. Des milliers de Montréalais empruntaient alors le "train du nord" le matin, allaient faire du ski toute la journée et le reprenaient pour rentrer à la maison en soirée.

"Nous avons un sursis de six mois pour prouver à la CCT que le service mérite de survivre et même prendre de l'expansion", commente M. Serge Boucher, directeur général du CRDL. "Nous voulons lui redonner une vocation touristique et nous croyons qu'il pourrait ainsi s'auto-financer. L'unique liaison actuelle est insuffisante car elle force les voyageurs à coucher deux soirs dans le nord."

"Ce que nous visons, c'est par exemple au moins un train aller-retour le samedi et le dimanche en hiver. Les skieurs pourraient ainsi profiter d'une journée et revenir le soir même à la maison. Et en juillet et août, on pourrait inaugurer un service quotidien pour visiteurs, comme le fait actuellement la compagnie d'autobus Murray Hill."

M. Boucher explique que le CRDL et d'autres organismes impliqués s'apprentent à lancer une campagne de sensibilisation et de concertation dans toutes les municipalités le long du parcours, en vue d'amener la CCT à forcer le CP à augmenter son service l'hiver prochain au lieu de le diminuer.

Dans son jugement, l'organisme fédéral avait dit que si l'intérêt public le justifiait, elle n'autoriserait pas le CP à discontinuer son service même si l'opération n'était pas rentable dans l'immédiat.

"C'est certain que le CP veut interrompre son service Montréal-Mont-Laurier, car avec une moyenne de sept passagers par jour, il n'est pas rentable. Ça s'explique du fait qu'on force la compagnie à rivaliser avec les autobus Voyageur, qui donnent un excellent service trois fois par jour. Il faut voir le train dans un

aspect touristique, et nous sommes convaincus qu'il peut en venir à faire ses frais".

Le CRDL y voit également un autre avantage, soit celui de permettre à ceux qui n'ont pas de voiture d'aller passer une journée dans le nord, ou même ceux qui voudraient éviter de prendre leur auto pour contribuer au congestionnement et à la pollution.

Un comité inter-ministériel, formé de représentants des ministères fédéral du Transport et provincial du Tourisme, ainsi que de l'Office de planification et de développement du Québec, étudie actuellement un projet que lui présentait conjointement le CRDL et l'ATL en novembre dernier.

# Regain religieux aux États-Unis ?

NEW YORK (AFP) — Les Américains semblent vivre un réveil religieux, après plus de dix ans de désaffection croissante à l'égard de l'Église.

Les principales Églises signalent en tout cas que le nombre de leurs paroissiens a cessé de baisser, alors que les écoles théologiques ont accepté l'an dernier un nombre record d'inscriptions, plus de 43.000. Les séminaires catholiques en particulier ont enregistré en 1976 le premier accroissement de leurs effectifs depuis dix ans.

Selon les experts, ce mouvement est dû à un certain regain de l'évangélisme, à l'intérieur même des États-Unis, alors que les Églises se préoccupent davantage de l'aspect spirituel de leurs missions, plutôt que de s'efforcer de suivre tous les mouvements sociaux, qui déroutaient souvent leurs fidèles. Et la vente des livres religieux a aussi augmenté au cours des cinq dernières années, plus rapidement même que la vente de livres d'intérêt général.

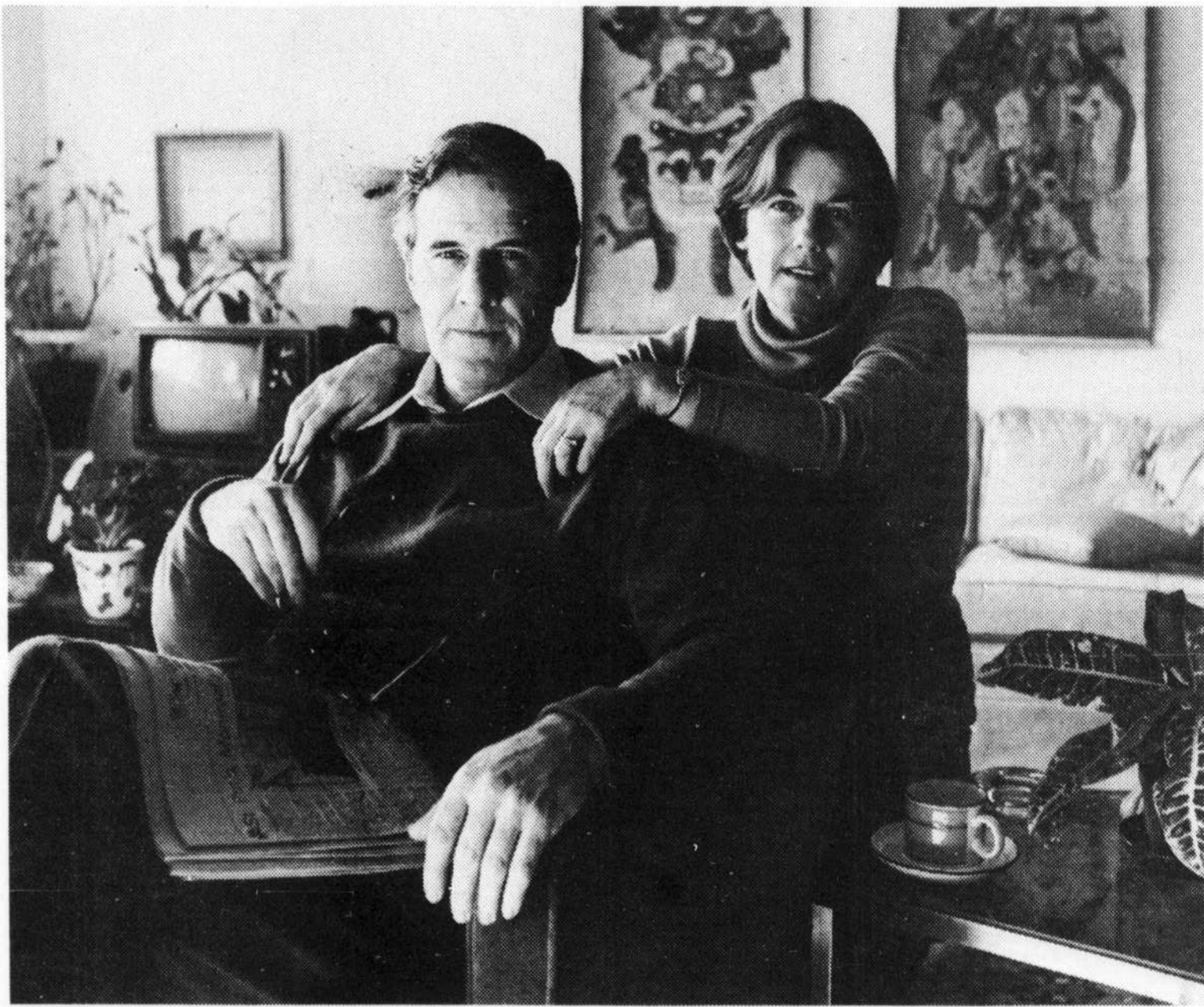
En 1976, 132,2 millions d'Américains, soit 62,3 pour cent de la population, appartenaient à une Église définie, parmi les 193 institutions pro-

testantes ou catholiques. Et selon un sondage Gallup, l'assistance hebdomadaire à l'office, qui était tombée de 49 pour cent en 1958 à 40 pour cent au début des années 70, s'établit maintenant à 42 pour cent.

Ce sondage révèle aussi que les Américains qui croient à un réveil religieux de leur pays sont trois fois plus nombreux actuellement qu'en 1970. Les tiers des adultes américains y dit avoir connu des "moments d'introspection religieuse et d'éveil", cette proportion étant la même chez les gens se disant pratiquants que chez les autres.

Il faut aussi rappeler que 19 millions d'Américains pratiquent régulièrement des techniques visant à l'équilibre intérieur et spirituel, allant du yoga aux séances de méditation.

Selon le révérend Thomas Berry, de l'Université de Fordham, les États-Unis vont vivre jusqu'à la fin du siècle une période de "créativité religieuse" extraordinaire, qui devrait affirmer la prééminence des réalités spirituelles, après "les trames technologiques qui guidaient notre mode de pensée occidentale".



# Jusqu'ici c'est réussi. Mais demain...

Vous avez atteint la cinquantaine. Un âge respectable, mais encore plein d'avenir. Vous avez aussi atteint tous vos objectifs. Une carrière réussie, une maison confortable et un avenir de tout repos. Que de temps et d'argent vous y avez investis!

Pourtant il vous manque quelque chose. Parce que vos objectifs ont changé. Vos besoins aussi. Vous cherchez de nouvelles avenues. Plus sûres. Même si demain n'a jamais été aussi incertain.

Chose certaine, la vie d'aujourd'hui, coûte cher. Plus cher que vous ne l'aviez prévu.

Ce que vous avez mis de côté au cours des années vaut beaucoup moins que vous ne croyiez. Le dollar épargné en 1971 vaut à peu près 64 cents aujourd'hui. Qui sait ce qu'il vaudra lorsque vous serez prêt à le dépenser?

Il y a aussi votre petit magot pour les imprévus, votre régime collectif d'épargne-retraite, sûrement un compte d'épargne et peut-être quelques investissements à la bourse.

Tant mieux. Mais il y a peut-être mieux encore.

Nous croyons que votre argent pourrait travailler plus fort pour vous. Et nous aimerions vous en parler.

En commençant par nos comptes de chèques et d'épargne... d'abord un compte d'épargne du Trust Royal vous rapporte un intérêt très élevé. Comparez. Vous verrez.

Un compte de chèques ouvert chez nous vous permet de tirer tous les chèques voulus. Sans frais. Sans solde minimum à maintenir.

Si vous avez un petit capital investi quelque part, nous pourrions le réinvestir là où il rapporterait de l'intérêt garanti. Peut-être à un meilleur taux que vous ne touchez présentement.

Vous ne voudriez pas risquer vos économies. Nous non plus. Voilà pourquoi nous vous offrons de gérer votre patrimoine et de garder en lieu sûr votre portefeuille d'investissements.

Et votre testament? Y avez-vous

même jeté un coup d'oeil récemment? Est-il à jour? Nous pouvons vous aider à le réviser et vous suggérer comment planifier votre succession pour que votre famille ne manque de rien.

Nous pouvons vous aider à vendre ou à acheter votre maison. Nous pouvons même vous consentir un prêt hypothécaire.

Nous avons tous les moyens à notre disposition pour vous aider. Ils se résument à deux choses: une longue expérience... et une oreille attentive.

Elles sont à votre service. Profitez-en.

**Le Trust Royal** 

vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal.

POINT  
sur les publications en sciences humaines

L'Éducation au Québec  
Bilan / Perspectives  
Entrevues exclusives  
Guy Rocher, Léo A. Dorais

**POINT**  
sur les Publications  
EN SCIENCES  
HUMAINES

La revue  
est disponible  
dans plus de  
cent librairies  
à travers le Québec

Nous acceptons les commandes postales:  
prière de remplir le coupon ci-dessous.

Si vous désirez commander dès maintenant votre exemplaire, retournez ce coupon-réponse accompagné de la somme de \$1.00 à:

POINT  
sur les Publications  
en SCIENCES HUMAINES  
1151, Alexandre-Deleuve  
Montréal, Québec

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_